

REPUBLIQUE DU BENIN

Du **KILIMANDJARO** À L'**ATACORA** POUR **NOS TERRES**

Une initiative coordonnée par :



sous le pilotage de :
CEBEDES xu dodo,
Synergie Paysanne,
CJ2D, GEA Bénin, WILDAF Bénin,
DHPD ONG, PNOPPA.

EVALUATION FINALE ET CAPITALISATION DES RÉSULTATS DU PROJET



RAPPORT DÉFINITIF

DR COSSI LÉONARD HINNOU
Agro-sociologue, Consultant

© AVRIL 2019

Produit grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



OXFAM

RAPPORT DÉFINITIF

EVALUATION FINALE ET CAPITALISATION
DES RÉSULTATS DU PROJET

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte et justification de l'étude

Les droits d'accès à la terre, d'utilisation et de contrôle sont reconnus aux femmes en milieu rural par la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes du 03 Septembre 1981, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de Juin 1981 en son protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Cependant, les nombreux enjeux que présente le foncier font que les contraintes liées à son accès, à sa possession, à son exploitation, à son contrôle sont multiples et variées. Au faible accès des femmes aux ressources foncières s'ajoutent les contraintes relatives à sa mise en valeur.

Au Bénin, à l'instar des régions en développement, de profondes inégalités persistent en ce qui concerne les droits des femmes aux ressources productives notamment la terre du fait de la nature patriarcale de la plupart des sociétés rurales. En effet, les femmes, surtout en milieu rural, sont privées du droit d'hériter de la terre. Elles ont des difficultés pour y accéder par l'achat (faute de moyens), et ont un accès précaire à travers la location et l'emprunt. Une des conséquences immédiates de cette situation est le caractère invisible de leur contribution à l'économie rurale et agricole. Si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient augmenter les rendements de leur exploitation de 20 à 30% et la production agricole s'accroîtrait de 2,5 à 4%. Cet accroissement pourrait se traduire par une réduction de 12 à 17% du nombre de personnes souffrant de faim dans le monde.

Face à cette inégalité d'origine culturelle qui perdure et qui subordonne la femme à l'homme, de nombreuses actions de plaidoyer sont menées pour sensibiliser les acteurs à différents niveaux de prise de décision, sur l'importance du respect des droits d'accès des femmes à la terre. C'est dans cette logique que le projet «Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres» est initié. Il vise principalement à réduire les injustices à l'égard des femmes et des jeunes femmes en matière d'accès et de contrôle des terres agricoles par une approche de contournement mettant l'accent sur la sécurité alimentaire comme un résultat de l'accès des femmes à la terre.

Vingt (20) mois après sa mise en œuvre dans trente-cinq (35) villages des départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau, il s'est avéré nécessaire d'évaluer les principaux impacts socioéconomiques engendrés sur les bénéficiaires et de tirer des leçons pour la pérennisation des acquis.

Résultats attendus du projet « Du Kilimadjarao à l'Atacora pour nos terres »

- Plus de femmes et de jeunes femmes ont accès aux terres agricoles et exercent un contrôle sur ces ressources productives afin d'accroître leur sécurité alimentaire et leur autonomie économique.
- Pratiques améliorées de défense des droits fonciers par les organisations paysannes, les femmes et les jeunes femmes des départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau au Bénin.

- Implication active des populations du Nord et du Sud, notamment des chefs traditionnels et religieux, des détenteurs de pouvoir et des hommes, pour le respect des droits fonciers des femmes et des jeunes femmes

Objectifs de la mission d'évaluation et capitalisation

- Évaluer l'atteinte des résultats prévus au regard des indicateurs et de la ligne de référence élaborée en début de projet ;
- Recueillir les changements collectifs ou individuels induits par le projet dans les organisations paysannes et villages impactés ;
- Recueillir et documenter les témoignages et histoires de vie des bénéficiaires directs ou indirects du projet ;
- Présenter les bonnes pratiques, les cas de succès et d'échecs, les contraintes, les histoires de vie résultant des actions du projet et
- Faire des recommandations pour la mise à l'échelle du projet.

Démarche méthodologique de l'étude

La méthodologie suivie pour réaliser cette étude s'est basée sur les éléments suivants :

- **L'échantillon** : La cible principale de cette étude est composée des bénéficiaires directs (organisations paysannes à travers leurs représentantes et représentants, les leaders traditionnels et religieux, les journalistes, les webmasters, les élus locaux, etc.) du projet et les partenaires qui ont contribué à sa mise en œuvre. La cible secondaire a pris en compte les bénéficiaires indirects notamment les populations ayant participé aux restitutions organisées par les représentants des OP. Le choix des acteurs à interviewer individuellement a été raisonné pour constituer un échantillon par la technique de boule de neige. Au total, huit (08) discussions de groupe facilitées, huit (08) trajectoires de vie, sept (07) témoignages et quatre-vingt (80) bénéficiaires et non bénéficiaires ont constitué le corps de l'échantillon.
- **Méthode et outils de collecte** : Trois (3) techniques de collecte des données ont été utilisées : la revue documentaire, l'enquête qualitative à travers les discussions de groupe et les entretiens structurés. La grille de lecture, le guide d'entretien et le questionnaire ont été respectivement utilisés.
- **Méthode et outils d'analyse** : L'analyse de contenu thématique a été utilisée pour les données secondaires et les données qualitatives issues des discussions en focus group, les témoignages, les trajectoires de vie. Quant aux données quantitatives, elles ont fait l'objet de statistiques descriptives avec le logiciel SPSS 20. Les critères d'évaluation de la performance du projet ont porté sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact social et économique.

Quelques résultats saillants de l'étude

Réussites phares du projet

- Mise à disposition des supports (boîtes à images, affiches, prospectus) de sensibilisation en langue locale des représentants des OP dans les villages ;
- Bonne connaissance des lois, des règles d'accès à la terre ;
- Changement de mentalité des hommes et des femmes en matière d'accès à la terre des femmes ;
- Meilleurs accès des femmes aux terres ;
- Organisation des émissions interactives sur l'accès des femmes à la terre ;
- Implication des femmes dans le processus de mise en œuvre du projet ;
- Efficacité du mécanisme de pilotage du projet ;
- Cohésion sociale au sein de la communauté.

Limites du projet

- Insuffisance des supports (boîtes à images) de sensibilisation et manque de support en langue locale dans certaines régions ;
- Suivi limité du projet dans les villages.

Niveau de réalisation des indicateurs du projet

Indicateur/RESULTATS INTERMED	Objectif final	Résultat	Taux d'exécution
% des OP affirmant que les pratiques de défense des droits fonciers ont été améliorées	50%	100%	200%
Le niveau d'amélioration des pratiques sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	4	4,00	100%
Nombre de chefs traditionnels et religieux impliqués dans les activités de sensibilisation et de plaidoyer quant au droit foncier des femmes et JF	30	23	77%
Le niveau d'implication de chefs traditionnels et religieux sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3	5,00	167%
% de femmes et JF ayant affirmé avoir accru leur connaissance sur le droit foncier et le plaidoyer	75%	100%	133%
Le niveau d'aisance des femmes et JF avec le contenu du code foncier et domanial sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3,0	5	167%

Nombre d'initiatives de défense des droits fonciers prises au niveau des villages ciblés	35	114	326%
Le niveau de satisfaction par rapport à la portée des initiatives prises selon les OP sur une échelle de 1 à 5	3	4,20	140%
% de leaders religieux, traditionnels, élus locaux, journalistes et activistes genre ayant affirmé avoir accru leur connaissance sur le droit foncier et le plaidoyer	75%	100%	133%
Le niveau d'aisance des leaders religieux, traditionnels, élus locaux, journalistes et activistes genre avec le contenu du code foncier et domanial sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3	5	167%
Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation-Nombre d'actions de soutien et de mobilisation entreprises par les populations du sud et/ou du nord	10 200 dont 5100 femmes au moins	568 372 dont 2744 femmes	5572% dont 54% de femmes
Appui de la population touchée par les activités de sensibilisation (témoignages d'appui)	10	14	140%
Nombre de formations sur les textes de lois réalisées	3	3	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux formations	105 dont 70 femmes	111 dont 78 femmes	106% dont 111%
Nombre de formations sur le plaidoyer et les techniques de communication réalisées	3	3	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux formations	105 dont 70 femmes	94 dont 63 femmes	90% dont 90%
Nombre de supports conçus et distribués	1 module de formation + 1500 affiches + 100 carnet de planches + 2000 prospectus + 2 Roll-up + 400 T-shirt et casquettes	1 module de formation + 1900 affiches conçues + 100 carnets de planches + 2000 prospectus conçus + 2 Roll-up + 400 T-shirt et casquettes	100% + 126% + 100% + 100% + 100%
% d'OP disposant des supports de sensibilisation	100%	100%	100%
Nombre de séances réalisées	35	35	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux séances	1400 dont 700 femmes	3646 dont 1011 femmes	260% dont 144% femmes
Nombre de missions d'appui effectuées	3	5	167%

Degré de satisfaction des OP ayant reçu l'appui sur une échelle de 1 à 5	4	5	125%
Nombre de journalistes et activistes mobilisés	18 dont 9 femmes	18 dont 8 femmes	100% dont 89%
Niveau de disponibilité des journalistes et activistes genre face aux sollicitations dans le cadre du projet sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	4	4,13	103%
Nombre de leaders traditionnels, religieux et élus locaux touchés	30 dont 2 femmes	33 dont 4 femmes	110% dont 200% femmes
Nombre de leaders traditionnels, religieux et élus locaux acceptant de participer à des réseaux d'influence	10	25	250%
Nombre d'interviews et d'émissions radio réalisées	12 émissions + 6 interviews + 18 couvertures	12 émissions + 105 interviews au moins + 8 couvertures médiatiques physiques et 35 couvertures médiatiques par téléphone	100% + 1750% + 239%
Nombre de personnes touchées par les interviews, émissions radio et la campagne web	3 800 dont 1900 femmes	1 119 889 dont 570 288 femmes	29470% dont 30015% femmes
Nombre de participants ayant pris part à l'évènement	40 dont 30 femmes	96 participants dont 35 femmes	240% dont 116% femmes
Qualité des plaidoyers exprimés par les participantes lors de l'évènement	100% des témoignages sont jugés comme étant d'une grande qualité	Très bonne qualité (62,5%) Bonne qualité (28,13%) et Passable (9,3%)	90,6%
Documentaire disponible	1	1	100%
Nombre de personnes atteintes par le documentaire	10 000 dont 5 000 femmes	223 vues	2,23%

Effets socio-économiques du projet sur les bénéficiaires

- 53% des bénéficiaires ont affirmé qu'il y a une amélioration de la situation qui prévalait en ce qui concerne l'accès des femmes à la terre.
- 40% des bénéficiaires ont amélioré leur statut d'accès à la terre contre 30% qui ont connu une très nette amélioration.
- 75% des bénéficiaires ont noté un changement dans le respect des droits fonciers des FJF contre 15% qui ont noté une très nette amélioration.
- 45% des bénéficiaires ont amélioré leur connaissance du code foncier et domanial contre également 45% qui ont connu une très nette amélioration au niveau de

leur connaissance.

- 50% des bénéficiaires ont amélioré leur revenu grâce aux interventions du projet contre également 50% qui ont eu une très nette amélioration au niveau de leur revenu grâce au projet.
- 20% des bénéficiaires ont connu une amélioration au niveau de la sécurité alimentaire contre 30% qui ont noté une très nette amélioration.
- 60% des bénéficiaires ont amélioré leur leadership contre 20% qui ont connu une très nette amélioration.
- 30% des bénéficiaires ont amélioré leur niveau de contrôle sur la terre contre 40% qui ont noté une très nette amélioration.
- 60% des bénéficiaires ont amélioré leur niveau de contrôle de leurs connaissances sur le code foncier et domanial contre 30% qui ont noté une très nette amélioration.
- 30% des bénéficiaires ont noté une amélioration du contrôle de leur revenu/autonomie économique contre 40% qui ont noté une très nette amélioration.
- La formation des représentants des OP sur le code foncier domanial et sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre, la conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation et les émissions radiodiffusées avec les radios communautaires apparaissent comme les activités qui ont plus influencé les indicateurs de développement dans la zone d'intervention du projet.

Eléments de conclusion

- Les actions du projet ont renforcé les connaissances et les compétences des femmes et des différents acteurs sur les droits d'accès des femmes à la terre ;
- Les plaidoyers ont permis aux décideurs, au niveau local, de se rendre compte de la nécessité de respecter les textes de lois en matière foncière ;
- Les hommes/époux, les leaders traditionnels et les différentes parties prenantes de l'arène du développement local savent aujourd'hui dans les localités couvertes par les interventions du projet que les femmes ont des droits qui sont contenus dans des textes de la République dont les violations entraînent des sanctions ;
- Certaines femmes sont parvenues à récupérer les terres qui leur reviennent de droit et les activités de production entreprises sont prometteuses de l'amélioration de leur revenu monétaire.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	ii
Table des matières	iv
Glossaire	vi
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	viii
Liste des sigles et abréviations	ix
1. Introduction	1
1.1. Contexte et justification de l'étude	1
1.2. Objectifs de l'étude	3
1.3. Structure du rapport	3
2. Méthodologie	4
2.1. Cibles et échantillonnage	4
2.2. Méthodes et outils de collecte des données	5
2.2.1. Revue documentaire	5
2.2.2. Enquêtes qualitatives	5
2.2.3. Enquêtes quantitatives	6
2.3. Méthodes et outils d'analyse des données	6
2.4. Rédaction du rapport provisoire et examen des résultats	7
3. Pertinence, Efficacité, Efficience et Viabilité du projet	8
3.1. Evaluation de la pertinence du projet	8
3.2. Appréciation de l'efficacité du projet	11
3.3. Appréciation de l'efficience du projet	15
3.4. Viabilité-durabilité des acquis du projet	17
4. Impact socio-économique du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	19
4.1. Description de la zone d'étude ciblée pour l'évaluation d'impact	19
4.2. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés	21
4.3. Implication des acteurs enquêtés dans la mise en œuvre du projet	23
4.4. Evaluation globale du projet	23

4.4.1. Perceptions des enquêtés sur les effets du projet	24
4.4.2. Succès du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	26
4.4.3. Limites du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	29
4.4.4. Potentialités offertes au projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	31
4.4.5. Obstacles du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	31
4.4.6. Acquisition ou promesses de terres aux enquêtés après 2017	33
4.5. Indicateurs de développement perçus par les bénéficiaires	33
4.6. Tendance des indicateurs de développement	35
4.7. Accès aux ressources et leur contrôle dans la zone d'étude : situation par rapport à 2017	37
4.8. Profil des activités/interventions du projet	39
4.8.1. Appréciations des activités menées par le projet dans le département de l'Atlantique	39
4.8.2. Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans l'Atlantique	40
4.8.3. Appréciations des activités menées par le projet dans le département de l'Ouémé	43
4.8.4. Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans l'Ouémé	43
4.8.5. Appréciations des activités menées par le projet dans le département du Plateau	47
4.8.6. Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans le Plateau	47
4.9. Equité sociale et développement	53
5. Capitalisation des acquis du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » ..	54
5.1. Montée du mont Kosso : un canal efficace de plaidoyer et de sensibilisation sur les droits d'accès des femmes à la terre	54
5.2. La formation de proximité des populations sur les codes fonciers et domaniaux exécutée par les Organisations Paysannes	56
5.3. Les missions interactives animées par les radios communautaires sur les droits d'accès des femmes à la terre	57
5.4. L'utilisation des supports de vulgarisation (boîtes à images, prospectus) lors des sensibilisations	59

5.5.	Le suivi de la formation pour l'amélioration de la visibilité du projet	60
5.6.	Implication des hommes au cours des formations et sensibilisation : Une limite aux interventions du projet	61
5.7.	L'implication des leaders dans la mise en œuvre des actions de plaidoyers :	61
5.8.	La sécurité alimentaire : une stratégie pour aborder les questions d'accès à la terre	61
5.9.	Le renforcement du partenariat avec les ONG locales	62
5.10.	La faible représentation des OP des localités au cours des séances de formation	62
5.11.	Le renforcement du partenariat avec les ONG locales	62
6.	Conclusion	63
7.	Leçons tirées et recommandations	64
	Références bibliographies	69
	Annexes	70

GLOSSAIRE

La clarification d'un certain nombre de concepts utilisés dans le cadre de cette étude est nécessaire.

Foncier : ensemble des rapports entre les hommes et les femmes concernant la terre et les ressources naturelles. Ainsi, le foncier n'est pas le bien économique ou une marchandise, il a également d'importantes dimensions sociales, politiques et culturelles qui sous-tendent son accès, son exploitation et son contrôle.

Autonomisation : l'autonomie des femmes se définit à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement.

Sécurité alimentaire : la sécurité alimentaire est un concept qui recouvre quatre dimensions principales : (i) la disponibilité en quantités suffisantes de nourriture de nature et de qualité appropriées ; (ii) l'accès de toute personne aux ressources permettant d'acquérir les aliments nécessaires à un régime alimentaire nourrissant ; (iii) la stabilité de l'accès à la nourriture, c'est-à-dire que l'accès à la nourriture de la population ne peut pas être mis en cause par un quelconque choc naturel ou économique et enfin (iv) l'utilisation appropriée de la nourriture (bonne cuisson et préparation d'aliments variés) favorisant un apport adéquat en nutriments et énergie dans un contexte où la consommation de cette nourriture est sans danger pour la santé.

Femme rurale : la femme rurale est une travailleuse dans les campagnes, la majorité d'entre elles dépendant des ressources naturelles et de l'agriculture pour gagner leur vie. Elle représente plus du quart de la population mondiale et environ 43% de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. En effet, les femmes rurales sont les piliers de la réalisation des profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon la zone d'étude	5
Tableau 2 : Dynamique des contraintes avant et après le projet	10
Tableau 3 : Niveau de réalisation des indicateurs du projet	12
Tableau 4 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés	22
Tableau 5 : Succès du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	27
Tableau 6 : Limites du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	29
Tableau 7 : Potentialités du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	31
Tableau 8 : Obstacles au projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »	32
Tableau 9 : Acquisition de nouvelles terres et gestion des revenus tirés	33
Tableau 10 : Priorisation des indicateurs de développement	34
Tableau 11 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans l'Atlantique	41
Tableau 12 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans l'Atlantique	42
Tableau 13 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans l'Ouémé	45
Tableau 14 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans l'Ouémé	46
Tableau 15 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans le Plateau	48
Tableau 16 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans le Plateau	49
Tableau 17 : Influence des activités/intervention sur l'accès à la terre	50
Tableau 18 : Influence des activités/intervention sur le contrôle des ressources	51
Tableau 19 : Influence des interventions du projet sur les changements induits au niveau collectif par rapport à 2017	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux d'exécution financière du projet selon les activités planifiées	16
Figure 2 : Niveau d'exécution physique vs taux de décaissement	17
Figure 3 : Diagramme de la viabilité-durabilité du Projet	18
Figure 4 : Disponibilité de terre cultivable dans la zone d'étude	19
Figure 5 : Statut de propriétaire dans la zone d'étude	20
Figure 6 : Modes d'accès à la terre dans la zone d'étude	20
Figure 7 : Déterminants d'accès à la terre dans la zone d'étude	21
Figure 8 : Participation aux activités du projet dans la zone d'étude	23
Figure 9 : Appréciation des enquêtés sur le bénéfice perçu du projet	24
Figure 10 : Niveau d'atténuation des contraintes d'accès des femmes à la terre	25
Figure 11 : Réussites phares des interventions du projet dans la zone d'étude	28
Figure 12 : Insuffisances des interventions du projet dans la zone d'étude	30
Figure 13 : Evolution des indicateurs de 2016 à 2018	35
Figure 14 : Synopsis des effets du projet sur les indicateurs de développement	37
Figure 15 : Situation actuelle liée à l'accès aux ressources par rapport à 2017	38
Figure 16 : Situation actuelle liée au contrôle des ressources par rapport à 2017	39

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A	Augmentation
ADA	Bureau d'Expertise, de Conseils et d'Assistance pour le Développement en Afrique
AL	Autorités locales
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
C	Communauté
CoGeF	Comité de Gestion du Foncier
D	Diminution
F	Femme
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FJF	Femmes et Jeunes Femmes
GESTES	Groupe d'Etudes et de Recherches Genres et Sociétés
H	Homme
JF	Jeune Femme
JH	Jeune Homme
Jo	Journaliste
LR	Leader Religieux
LT	Leader Traditionnel
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MAPP	Method of Assessment of Programs and Project
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysanne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SEPO	Succès, Echec, Potentialité, Obstacle
USAID	United States Agency for International Development
WANEP	West Africa Network for Peacebuilding
WILDAF	Women in Law Development in Africa

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'étude

La terre est un moyen de production important notamment dans les activités économiques et une source principale de revenus en milieu rural. Les droits d'accès à la terre, d'utilisation et de contrôle de cette dernière sont reconnus aux femmes en milieu rural par la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes du 03 Septembre 1981, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de Juin 1981 et son Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique. Cependant des limitations diverses au droit des femmes africaines à disposer et à contrôler la terre entravent sérieusement leur capacité à mener des activités économiques et réduisent ainsi considérablement leur moyen de subsistance de même que la contribution qu'elles apportent au développement de leur pays (ADA, 2009). Autrement, les nombreux enjeux que présente le foncier font que les contraintes liées à son accès, à sa possession, à son exploitation, à son contrôle sont multiples et diverses. Le faible accès aux ressources foncières n'est pas la seule contrainte pour les femmes. Elles sont aussi confrontées à des difficultés de mise en valeur ou d'exploitation (GESTES, 2010). L'accès des femmes à la terre est donc une question essentielle car celle-ci est une composante cruciale de la production alimentaire, avec des implications directes en matière de logement comme de développement communautaire (FAO, 2012).

En Afrique de l'Ouest, la terre est une ressource naturelle indispensable et un bien immeuble par excellence (WANEP, 2017). De même, dans les pays en développement, les femmes représentent en moyenne 40 à 43% de la main-d'œuvre agricole et apportent des contributions essentielles à l'agriculture et à l'économie rurale (FAO, 2011 ; World Bank, 2012). Au Sahel, elles représentent 60 à 80% de cette main d'œuvre et sont responsables pour 70 à 80% de la production alimentaire (Mohammed, 2013). Ainsi, les femmes sont considérées comme la principale source de la main d'œuvre agricole, en particulier chez les petits exploitants, et fournissent 44% des prestations nécessaires pour nourrir leurs familles (PNUD, 2015 ; USAID, 2009).

Au Bénin, la proportion de femmes dans les ménages agricoles est de 50,2 % et cela s'observe aussi bien en zone urbaine (50 %) qu'en zone rurale (50,3%). Vu la place de l'agriculture dans le développement des activités économiques, les femmes jouent donc un rôle important dans la sécurité alimentaire. Malheureusement elles n'ont pas accès aux ressources productives dont la terre. En outre, les femmes en milieu rural, sont exclues de l'héritage, et ont des difficultés pour avoir accès à la terre par le biais de l'achat (faute de moyens), et ont un accès précaire à travers la location, l'emprunt. Malgré le tournant démocratique réussi qu'a connu le Bénin en 1989-91, le pays connaît encore à certains égards une situation transitoire en ce qui concerne la politique foncière (Le Meur, 2008). Ainsi, sous le droit coutumier, les droits des femmes à la terre sont soumis aux règles et pratiques ancestrales. La terre est toujours perçue comme appartenant d'abord aux chefs, ensuite à l'homme chef du ménage. L'homme chef du ménage peut, ou doit par la coutume, attribuer une terre à son épouse. Toutefois, cette obligation à fournir des terres aux femmes peut être prise à titre individuel comme un droit réel à l'utilisation de la terre. Cette condition d'injustice faite aux femmes est contraire aux dispositions des textes de droit en vigueur au Bénin. C'est en cela même que réside le dualisme juridique et partant

les contradictions entre le droit coutumier et le droit moderne.

Face à cette inégalité d'origine culturelle qui perdure qui subordonne la femme à l'homme, le Bénin s'est doté de plusieurs lois dont la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial et la loi 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille et qui traite des droits successoraux. Ainsi, les dispositions de ces lois donnent pleinement le droit à la femme et aux jeunes femmes d'avoir accès à la terre au même titre que l'homme. En effet, l'article 6, alinéa 8 du code foncier et domanial dispose : « l'État et les collectivités territoriales en tant que garants de l'intérêt général doivent veiller au respect de l'approche genre dans l'accès au foncier ». Mieux, le code des personnes et de la famille en son article 1030 dispose : « les coutumes cessent d'avoir force de loi en toute matière régie par le présent code ». Ce qui justement devrait favoriser la jouissance effective du droit d'accès au foncier des femmes et jeunes femmes.

Malgré ces dispositions, l'accès des femmes à la terre reste un sujet de préoccupation qui mérite une attention plus aigüe pour un développement qui ne peut être effectif sans la participation des femmes. De nombreuses actions de plaidoyer sont donc menées pour sensibiliser les acteurs à différents niveaux de prise de décision sur l'importance du respect des droits d'accès des femmes à la terre. C'est dans cette logique que le projet «Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres» est initié. Démarré en Octobre 2017 le projet est financé par Affaires mondiales Canada par le biais d'Oxfam au Bénin et mis en œuvre par un consortium de structures coordonné par WANEP-BENIN. Ce projet vise principalement à réduire les injustices à l'égard des femmes et des jeunes femmes en matière d'accès et de contrôle des terres agricoles par une approche de contournement mettant l'accent sur la sécurité alimentaire comme un résultat de l'accès des femmes à la terre Il se veut être une initiative d'appui à la défense du droit d'accès des femmes rurales à la terre et aux ressources naturelles et est mis en œuvre dans trente-cinq (35) villages des départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau. Après vingt (20) mois d'activités, il est nécessaire d'évaluer ses interventions afin de voir si les objectifs de mise en œuvre de ce programme sont atteints. En clair, comment le projet a-t-il été mis en œuvre ? Quels sont les degrés d'efficacité, d'efficience et de pertinence du projet ? Quels sont les principaux impacts socioéconomiques de sa mise en œuvre sur les bénéficiaires ? Telles sont, entre autres, les questions auxquelles la présente étude apporte des réponses.

1.2 Objectifs de l'étude

- De façon générale, la présente mission vise à analyser les effets et impacts socio-économiques des interventions du projet «Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres» sur les bénéficiaires et leur communauté et à faire des propositions appropriées visant à assurer la durabilité des actions menées.
- Spécifiquement, il s'est agi de :
- évaluer l'atteinte des résultats prévus au regard des indicateurs et de la ligne de référence élaborée en début de projet ;
- recueillir les changements collectifs ou individuels induits par le projet dans les organisations paysannes et villages impactés ;

- recueillir et documenter les témoignages et histoires de vie des bénéficiaires directs ou indirects du projet ;
- présenter les bonnes pratiques, les cas de succès et d'échecs, les contraintes, les histoires de vie résultant des actions du projet et
- faire des recommandations pour la mise à l'échelle du projet.

1.3 Structure du rapport

Le présent rapport est organisé en cinq (5) grands chapitres. L'introduction générale qui, d'une part situe l'état des lieux sur la politique foncière, analyse le contexte et la justification de la présente mission et, d'autre part, aborde les objectifs ainsi que la structure de rapport.

Le second chapitre aborde l'approche méthodologique. Les principaux éléments présentés dans ce chapitre sont les cibles et échantillonnage, les méthodes et outils de collecte des données ainsi que les méthodes et outils d'analyse des données.

Le troisième chapitre analyse la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité du projet à travers la dynamique des contraintes inhérentes à l'accès des femmes aux ressources productives notamment la terre, l'atteinte des objectifs fixés au démarrage du projet, les ressources investies en lien avec les résultats obtenus et enfin, la durabilité et la répliquabilité des résultats obtenus.

Le chapitre 4 quant à lui met l'accent sur l'impact socio-économique du projet. Il fait état des succès et limites des interventions du projet ainsi que des potentialités et obstacles dans une logique prospective. Ensuite, ce chapitre décrit et analyse les effets des différentes interventions sur l'accès des femmes à la terre et autres ressources ainsi qu'à leur contrôle dans une approche participative et inclusive.

Le dernier chapitre, tout en mettant l'accent sur les leçons de la mise en œuvre du projet, propose des axes d'intervention et des recommandations dans la perspective d'une seconde phase.

2. MÉTHODOLOGIE

L'étude demandée est de nature mixte : qualitative et quantitative. La démarche méthodologique envisagée propose la combinaison de deux types de production de données : les sources écrites et les données empiriques obtenues à partir d'enquêtes de terrain à la fois qualitatives et quantitatives. Ces données sont focalisées sur les principales questions évaluatives du projet groupées par critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact économique) dans les localités d'intervention, suivant un échantillon représentatif de la cible tant du point de vue numérique que géographique. Des données documentaires, en l'occurrence le cadre logique du projet, complété par les rapports d'activités à mi-parcours du projet, ont également été exploitées. Quant aux enquêtes de terrains, elles ont été réalisées à travers des entretiens avec des acteurs clés. Par ailleurs, l'écoute active des différents acteurs durant les discussions et les entrevues a été la règle de conduite pour éviter de collecter des informations tronquées.

2.1 Cibles et échantillonnage

La cible principale est composée des bénéficiaires directs du projet et les partenaires qui ont contribué à sa mise en œuvre. La cible secondaire a pris en compte les bénéficiaires indirects. Ainsi, les acteurs interviewés sont essentiellement ceux qui ont une expérience du projet soit parce qu'ils sont des bénéficiaires directs soit parce qu'ils sont des acteurs ayant contribué à la mise en œuvre du projet. Autrement, les organisations paysannes à travers leurs représentantes et représentants, les leaders traditionnels et religieux, les journalistes, les webmasters, les élus locaux, etc. constituent les principales cibles de la présente mission d'évaluation. Compte tenu du caractère à dominance qualitative de la méthodologie, le choix des acteurs à interviewer individuellement a été raisonné pour constituer un échantillon par la technique de boule de neige. Ainsi, le seuil de saturation a permis d'identifier la véritable taille de l'échantillon. Au total, huit (8) discussions de groupe facilitées ont été conduites dans huit (8) villages bénéficiaires des interventions du projet. Ces villages ont été sélectionnés par un échantillonnage stratifié combiné avec une approche aléatoire. En effet, la liste exhaustive des villages bénéficiaires est établie et répartie par département. Ensuite, la fonction alea () calculée en Excel a permis de sélectionner les villages d'enquête. Le nombre de villages est choisi de manière proportionnelle à l'effectif de villages de chaque département. Ces discussions de groupe facilitées ont été conduites séparément avec les hommes et les femmes. Des questions spécifiques ont ainsi été approfondies avec les femmes et les hommes indépendamment. Par ailleurs, des leaders religieux, des leaders traditionnels, des leaders d'opinion et des journalistes des radios communautaires ont été interviewés. Pour mieux appréhender certaines déclarations des femmes bénéficiaires, des trajectoires de vie ont servi de support de collecte des données combinées aux témoignages. Enfin, des mesures quantitatives des effets du projet sur l'accès aux ressources en l'occurrence la terre ainsi que leur contrôle ont été faites au moyen des enquêtes quantitatives auprès de quatre-vingt (80) individus bénéficiaires ou non des actions du projet.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon la zone d'étude

Zone	Focus group	Trajectoire de vie	Témoignage	Enquête individuelle		
Atlantique	Moins de 30 ans	H	2	0	0	5
		F	3	1	0	4
	Plus de 30 ans	H	14	0	3	7
		F	28	7	0	14
Ouémé	Moins de 30 ans	H	1	0	0	3
		F	3	3	1	8
	Plus de 30 ans	H	12	0	0	8
		F	20	3	1	12
Plateau	Moins de 30 ans	H	0	0	0	0
		F	4	1	1	3
	Plus de 30 ans	H	7	0	0	6
		F	10	3	1	10

2.2 Méthodes et outils de collecte des données

2.2.1 Revue documentaire

L'exploitation de la documentation existante a permis de collecter les statistiques et toutes données secondaires relatives à la mise en œuvre du projet. Elle a permis de faire la synthèse et l'analyse des travaux réalisés dans le domaine pour identifier les acquis. Ainsi, les documents de base du projet, les rapports d'exécution et d'activités, les comptes rendus de réunions et rapports de suivi et évaluation ont été minutieusement analysés. Cette revue a permis une bonne compréhension des objectifs et de la stratégie d'intervention ayant guidé l'exécution dudit projet dans les localités concernées. Aussi, a-t-elle permis d'avoir un aperçu beaucoup plus approfondi des différentes approches, méthodes et outils mis en jeu pour la conception et la sensibilisation des acteurs sur les règles et lois relatives au foncier. Cette documentation a servi de base pour la sélection des critères d'échantillonnage des sites et des enquêtés, à affiner la méthodologie conçue pour la réalisation de cette étude et finalement à la conduite des enquêtes. Les structures impliquées dans la mise en œuvre de quelque activité du projet ont été les principales sources de documentation qui ont été explorées. Aussi, la contribution d'internet, à travers des moteurs de recherches tels que Slire et Google-scholar, a-t-elle été de taille pour l'effectivité de l'analyse documentaire. L'étude documentaire a été faite à l'aide d'une grille de lecture.

2.2.2 Enquêtes qualitatives

Les enquêtes qualitatives ont permis de collecter des données qualitatives au moyen de discussions en focus groups avec les différents acteurs bénéficiaires des interventions du projet « Du Kilimadjaro à l'Atacora pour nos terres » tels que les communautés locales. A

cet effet, les outils participatifs de collecte d'informations, tels que la Méthode d'Evaluation d'impact de Programmes et Projets (MAPP) et le Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles (SEPO), ont été utilisés. La MAPP est une méthode d'évaluation qualitative qui complète les résultats quantitatifs tant sur le plan économique que social. Elle comprend un ordre logique qui inclut une étape de quantification où les évaluations et les explorations sont faites à l'aide d'un système à six points : la courbe de vie, l'analyse des tendances, la liste des interventions et activités pertinentes avec leur vérification par recoupement, la matrice d'influence, le profil de développement et d'impact et la planification participative de développement. La présente évaluation n'a pas recouru à la courbe de vie, au profil de développement et à la planification participative de développement.

Le SEPO a permis aux groupes d'acteurs bénéficiaires avec qui l'équipe de collecte a discuté, d'analyser de façon systématique les actions passées mises en œuvre dans leur localité (leurs succès et échecs) et d'en anticiper l'évolution future (les potentialités et obstacles possibles).

Les discussions en focus group animées par l'équipe de consultation ont été organisées avec les bénéficiaires du projet avec la mobilisation des représentants des Organisations Paysannes ayant été impliquées dans le projet.

2.2.3 Enquêtes quantitatives

Les résultats de la revue documentaire et les discussions avec les commanditaires ont été utilisés pour élaborer et affiner le questionnaire utilisé pour la collecte des données quantitatives. Ce questionnaire adressé aussi bien aux bénéficiaires des interventions du projet qu'aux non bénéficiaires a fait l'objet de validation par l'équipe technique de gestion de la présente mission (cf. Tableau 1 pour la taille de l'échantillon). Plusieurs types de données ont été collectés à travers le questionnaire administré. Il s'agit, entre autres des données relatives à : l'identification du site et des enquêtés, leurs caractéristiques sociodémographiques, leur niveau d'accès à la terre et de son contrôle, la situation actuelle en lien avec l'accès aux ressources de production et leur contrôle, les perceptions sur les réussites et les insuffisances du projet, les suggestions.

2.3 Méthodes et outils d'analyse des données

Les méthodes d'analyse ont varié suivant que les données sont qualitatives ou quantitatives. Ainsi, l'analyse de contenu thématique a été utilisée pour les données secondaires ou les données qualitatives issues des discussions en focus group, les témoignages, les trajectoires de vie. Cette analyse de contenu a été appuyée des statistiques descriptives pour apprécier les différentes activités exécutées en relation avec le cadre logique du projet et leur niveau de réalisation. Les critères d'évaluation de la performance du projet porteront sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact social et économique.

Deux niveaux de **pertinence** retiennent l'attention : la pertinence des objectifs et la pertinence des stratégies. La pertinence des objectifs du projet a été appréhendée à travers

l'analyse de contenu en confrontant les objectifs du projet aux problèmes identifiés, aux attentes et aux besoins réels des bénéficiaires. **L'efficacité** du projet a été évaluée sur la base de la combinaison de l'analyse de contenu et de statistiques descriptives. Il s'est agi ici d'apprécier l'atteinte des objectifs spécifiques définis dans le cadre de la mise en œuvre du projet, et les changements opérés au niveau des bénéficiaires. Les statistiques descriptives ont été privilégiées pour évaluer **l'efficience** du projet à travers la comparaison entre le taux de réalisation physique des objectifs avec le taux de consommation financière et les autres moyens (humains et autres) investis.

L'analyse de la **durabilité** a été faite par le recours à l'analyse de contenu thématique des données qualitatives pour apprécier le niveau d'appropriation locale de l'approche du projet et l'efficacité du dispositif de pérennisation des actions du projet. A cet effet, la Méthode d'Evaluation d'Impact de Programmes et Projets a été mise à contribution. Sur la base des indicateurs objectivement vérifiables, la méthode d'évaluation d'impact de programmes et projets a permis d'identifier les dimensions durables et non durables dans le patrimoine du projet et de déterminer si les résultats du projet sont susceptibles de perdurer après la fin des financements externes. En ce qui concerne l'évaluation **d'impact économique**, elle a été aussi assurée au moyen de la même méthode renforcée par les statistiques descriptives en comparant les perceptions des bénéficiaires à celles des non bénéficiaires. Ces méthodes participatives d'évaluation d'impacts ont permis d'identifier les paramètres de mesure des indicateurs d'impacts perçus par les populations. Enfin, l'identification en vue de leur documentation des bonnes pratiques et des éléments de succès a été réalisée à travers l'analyse SEPO.

2.4 Rédaction du rapport provisoire et examen des résultats

La réalisation des différentes analyses a permis de produire un rapport provisoire sur la base des résultats attendus de l'étude. Ce rapport a été soumis aux commanditaires en vue de recueillir les observations et les éléments d'amélioration. La validation du rapport a eu lieu au cours d'un atelier où le consultant a assuré l'aspect intellectuel. Les commentaires et observations issues de cet atelier de restitution ont été pris en compte pour finaliser le rapport final de l'évaluation du projet « Du Kilimadjaru à l'Atcora pour nos terres ».

3. PERTINENCE, EFFICACITÉ, EFFICIENCE ET VIABILITÉ DU PROJET

3.1 Evaluation de la pertinence du projet

L'analyse de la pertinence à partir des perceptions des bénéficiaires est basée sur la dynamique observée dans les contraintes vécues avant et après 2017 (Tableau 2).

La comparaison des contraintes identifiées dans les villages parcourus dans les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et de Plateau montre que les femmes étaient confrontées à de cruciaux problèmes de marginalisation en ce qui concerne l'accès aux ressources productives surtout la terre par héritage. Pour mieux expliquer cette situation, une informatrice du village de Adjido (Dangbo) déclare :

« Avant l'arrivée du projet, les hommes nos frères ne voulaient pas que nous héritions des terres de nos pères de n'importe quelle manière. Même si le papa dispose des hectares de terres, ses enfants filles ne peuvent pas en hériter. La femme doit s'investir et travailler durement pour acheter sa terre elle-même. Certaines femmes mariées parviennent quand même à avoir une portion de terre de la part de leurs maris ».

Cette attitude développée par les hommes se justifie par le désir de ceux-ci de protéger le patrimoine collectif que sont les terres acquises au sein de la collectivité depuis des décennies. En témoigne les propos d'un informateur rencontré dans le village de Attogon-centre (Commune de Toffo) qui déclare :

« En réalité, les hommes pensent que si la femme accède à la terre et surtout à la terre fertile, elle va produire, vendre, avoir de l'argent, devenir autonome et supérieure à l'homme ».

En effet, les hommes expliquent que la priorité des femmes qui héritent des terres, est la vente de cet héritage dans l'objectif de devenir propriétaires terriens en s'acquérant d'autres parcelles en son nom ou au nom de ses enfants (qui sont issus d'une autre famille, d'un autre clan, d'une autre collectivité, etc.). Par ailleurs, faudrait-il préciser que cette marginalisation est plus observée au niveau des jeunes femmes (celles qui ne se sont pas encore mariées). Cette remarque se justifie par l'affirmation d'une informatrice qui dit :

« Les jeunes femmes (celles qui ne sont pas encore mariées) ne sont pas du tout aptes à accéder à la terre car elles sont considérées comme celles qui n'ont pas de voix. Mais quand la femme se marie, son mari peut lui céder une portion de terre non fertile ou difficile à cultiver ».

En somme, on retient qu'avant les interventions du projet, les femmes (quelle que soit leur situation matrimoniale) subissent les inégalités sexospécifiques sur le plan de l'accès à la terre. Selon les informateurs, la principale raison qui explique cette situation est la représentation que les hommes se font de l'autonomisation (surtout financière) des femmes. En effet, selon les informateurs, les hommes estiment que l'autonomisation financière des femmes aurait des effets négatifs (la non soumission des femmes, la réduction de l'autorité de l'homme au sein du ménage, etc.) sur les relations (surtout

conjugales). En témoigne les propos d'un producteur qui affirme : «C'est donc pour maintenir la femme dans un état de dépendance totale que les hommes l'empêchent d'accéder au facteur de production qu'est la terre.»

« Donner les terres en héritage aux femmes, c'est dilapider les richesses des aïeux car la femme et sa descendance appartiennent à un autre clan : min dé vo kpatin WE ».

Dans cette logique, on conclut que les interventions du projet cadrent bien avec les contraintes d'accès des femmes à la terre. Il est donc évident que la pertinence du projet n'est plus à démontrer. Les propos de certains producteurs justifient bien cette affirmation quand ils déclarent :

« Avec les activités du projet, on a compris que les hommes et les femmes ont le même droit d'accès à la terre. Cela va permettre de mettre les femmes à l'aise et changer leurs conditions de vie. WANEP a été très courageux pour prendre en compte cet aspect de notre coutume. Il est venu nous réveiller de notre sommeil. Les hommes ont compris que si les femmes accèdent à la terre, elles peuvent contribuer au bonheur du foyer ».

Cependant, les bénéficiaires (surtout les femmes) estiment que d'autres contraintes telles que le manque de moyens financiers pour la production agricole et la non disponibilité du marché d'écoulement des produits et leurs dérivés, priment sur la contrainte d'accès à la terre. Dans cette logique, une productrice affirme :

« Si nous trouvons la terre, allons-nous la manger ainsi ? N'allons-nous pas la cultiver ? Mais nous manquons d'argent pour le faire. Le projet a abordé un bon domaine mais, il aurait pu y associer la recherche de marché d'écoulement de nos produits et l'accès aux moyens financiers. Cela serait très bien ».

Tableau 2 : Dynamique des contraintes avant et après le projet

Contraintes avant le projet	Acuité	Contraintes actuelles	Acuité
Droit d'héritage des terres uniquement réservé aux hommes à cause des coutumes		Pas de partage d'héritage pour les enfants filles dans la lignée de leur mère/Conflits entre les héritiers	..
Difficulté d'accès à la terre par les femmes à cause du coût de location élevé		Difficulté d'accès à la terre par les femmes à cause de la non disponibilité en quantité et en qualité de cette ressource	
Marginalisation des femmes par les hommes par rapport à l'accès des ressources notamment la terre		Marginalisation des jeunes femmes à l'accès aux terres cultivables	..
Faible autonomisation de la femme		Peur des femmes pour réclamer les terres	..
Faible contrôle des femmes sur la ressource terre		Manque de sensibilisation sur les droits fonciers et domaniaux	..

Non connaissance des droits fonciers		Réticence des populations par rapport à l'application des lois	..
Non disponibilité de marché d'écoulement des produits (surtout le piment)		Non disponibilité de marché d'écoulement des produits (surtout le piment)	
Impraticabilité des routes en toutes saisons	...	Impraticabilité des routes en toutes saisons	
Fixation des prix d'achat par les acheteurs		Fixation des prix par les acheteurs	...
Insécurité alimentaire des ménages		Insécurité alimentaire	
Accès difficile aux facteurs de production		Accès difficile aux facteurs de production (Intrants, crédits)	
Baisse de la fertilité des sols		Baisse de la fertilité des sols	
Manque de moyens financier		Manque de moyens financiers	
Absence d'appui technique pour la production agricole	...	Faible application des lois par les élus locaux	..

Légende : = très élevée ; = élevée ; ... = moyenne ; .. = faible ; • = très faible.

3.2 Appréciation de l'efficacité du projet

L'appréciation de l'efficacité du projet a consisté en une confrontation du niveau de réalisation des objectifs du projet selon les perceptions des bénéficiaires d'une part, et selon le cadre logique, d'autre part. Ainsi, le projet avait comme objectif de contribuer à la réduction des inégalités d'accès des hommes et des femmes à la terre en faisant le lien entre l'accès des femmes à la terre et la sécurité alimentaire. Selon les informateurs, les interventions du projet ont permis d'informer les populations sur les inégalités existant entre les hommes et les femmes sur le plan de l'accès à la terre. Cette information a entraîné, dans certains villages, une très faible réduction de ces inégalités. En outre, selon les bénéficiaires, les interventions du projet ont permis de renforcer la connaissance des acteurs sur le code foncier et domanial, de faire le plaidoyer, etc. Toutefois, la question de l'autonomisation de la femme mais surtout de la sécurité alimentaire reste non résolue dans tous les villages. Il faut donc dire qu'en matière d'autonomisation de la femme et de la sécurité alimentaire, il reste beaucoup à faire puisque, les interventions du projet dans le village n'ont pas subséquentement amélioré la situation de la femme. Ceci se comprend dans la mesure où la thématique de la sécurité alimentaire n'était pas vraiment le but visé par le projet mais a été une approche de contournement utilisée pour mieux aborder la problématique des inégalités de genre en matière d'accès à la terre qui demeure encore très sensible dans certaines localités rurales du Bénin.

En conclusion, le projet n'a pas été efficace dans les villages. Dans ce sens, un informateur affirme :

« Moi, je donnerai 5/10 au projet c'est-à-dire 50% car les effets de leurs actions ne sont pas encore visibles sur le terrain. Il reste encore à faire car la théorie seule ne suffit pas. Il faut l'accompagner de la pratique telle que le suivi des interventions par exemple ».

Au niveau du cadre logique, les statistiques affichent des résultats satisfaisants indiquant que le projet a été globalement efficace (Tableau 3).

Tableau 3 : Niveau de réalisation des indicateurs du projet

Indicateur/RESULTATS INTERMED	Objectif final	Résultat	Taux d'exécution
% des OP affirmant que les pratiques de défense des droits fonciers ont été améliorées	50%	100%	200%
Le niveau d'amélioration des pratiques sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	4	4,00	100%
Nombre de chefs traditionnels et religieux impliqués dans les activités de sensibilisation et de plaidoyer quant au droit foncier des femmes et JF	30	23	77%
Le niveau d'implication de chefs traditionnels et religieux sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3	5,00	167%
% de femmes et JF ayant affirmé avoir accru leur connaissance sur le droit foncier et le plaidoyer	75%	100%	133%
Le niveau d'aisance des femmes et JF avec le contenu du code foncier et domanial sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3,0	5	167%
Nombre d'initiatives de défense des droits fonciers prises au niveau des villages ciblés	35	114	326%
Le niveau de satisfaction par rapport à la portée des initiatives prises selon les OP sur une échelle de 1 à 5	3	4,20	140%
% de leaders religieux, traditionnels, élus locaux, journalistes et activistes genre ayant affirmé avoir accru leur connaissance sur le droit foncier et le plaidoyer	75%	100%	133%
Le niveau d'aisance des leaders religieux, traditionnels, élus locaux, journalistes et activistes genre avec le contenu du code foncier et domanial sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	3	5	167%
Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation-Nombre d'actions de soutien et de mobilisation entreprises par les populations du sud et/ ou du nord	10 200 dont 5100 femmes au moins	568 372 dont 2744 femmes	5572% dont 54% de femmes
Appui de la population touchée par les activités de sensibilisation (témoignages d'appui)	10	14	140%

Nombre de formations sur les textes de lois réalisées	3	3	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux formations	105 dont 70 femmes	111 dont 78 femmes	106% dont 111%
Nombre de formations sur le plaidoyer et les techniques de communication réalisées	3	3	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux formations	105 dont 70 femmes	94 dont 63 femmes	90% dont 90%
Nombre de supports conçus et distribués	1 module de formation + 1500 affiches + 100 carnet de planches + 2000 prospectus + 2 Roll-up + 400 T-shirt et casquettes	1 module de formation + 1900 affiches conçues + 100 carnets de planches + 2000 prospectus conçus + 2 Roll-up + 400 T-shirt et casquettes	100% + 126% + 100% + 100% + 100%
% d'OP disposant des supports de sensibilisation	100%	100%	100%
Nombre de séances réalisées	35	35	100%
Nombre de personnes ayant assisté aux séances	1400 dont 700 femmes	3646 dont 1011 femmes	260% dont 144% femmes
Nombre de missions d'appui effectuées	3	5	167%
Degré de satisfaction des OP ayant reçu l'appui sur une échelle de 1 à 5	4	5	125%
Nombre de journalistes et activistes mobilisés	18 dont 9 femmes	18 dont 8 femmes	100% dont 89%
Niveau de disponibilité des journalistes et activistes genre face aux sollicitations dans le cadre du projet sur une échelle de 1 à 5 selon les OP	4	4,13	103%
Nombre de leaders traditionnels, religieux et élus locaux touchés	30 dont 2 femmes	33 dont 4 femmes	110% dont 200% femmes
Nombre de leaders traditionnels, religieux et élus locaux acceptant de participer à des réseaux d'influence	10	25	250%
Nombre d'interviews et d'émissions radio réalisées	12 émissions + 6 interviews + 18 couvertures	12 émissions + 105 interviews au moins + 8 couvertures médiatiques physiques et 35 couvertures médiatiques par téléphone	100% + 1750% + 239%

Nombre de personnes touchées par les interviews, émissions radio et la campagne web	3 800 dont 1900 femmes	1 119 889 dont 570 288 femmes	29470% dont 30015% femmes
Nombre de participants ayant pris part à l'évènement	40 dont 30 femmes	96 participants dont 35 femmes	240% dont 116% femmes
Qualité des plaidoyers exprimés par les participantes lors de l'évènement	100% des témoignages sont jugés comme étant d'une grande qualité	Très bonne qualité (62,5%) Bonne qualité (28,13%) et Passable (9,3%)	90,6%
Documentaire disponible	1	1	100%
Nombre de personnes atteintes par le documentaire	10 000 dont 5 000 femmes	223 vues	2,23%

3.3 Appréciation de l'efficacité du projet

L'efficacité du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » ne saurait être évaluée qu'au regard du niveau d'utilisation rationnelle ou optimale des ressources (moyens financiers, ressources humaines, ressources organisationnelles) disponibles au niveau du projet.

Au plan administratif, WANEP a assuré la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet. De manière spécifique, WANEP était chargé de planifier les activités prévues dans le cadre du projet, coordonner leur mise en œuvre avec la participation des structures partenaires et veiller au suivi-évaluation du projet. De la même manière, les fonds ont été logés au WANEP et ont été gérés conformément aux dispositions contenues dans le document du projet.

Ainsi, au niveau de la gestion institutionnelle et administrative du projet, un protocole d'entente a été signé entre WANEP et les structures partenaires (CEBEDES xu dodo, CJ2D ONG, WILDAF Bénin, GEA Bénin, PNOPPA, DHPD-ONG, Synergie Paysanne, ANOPER, etc.) qui sont plus actives sur le terrain, dans certains cas et qui pourraient contribuer à la viabilité des acquis du projet. Les résultats du projet ont été atteints dans le délai prévu avec une utilisation rationnelle des ressources mises à disposition de la coordination nationale du projet. Cet état de chose montre l'efficacité du projet dans la gestion institutionnelle et administrative.

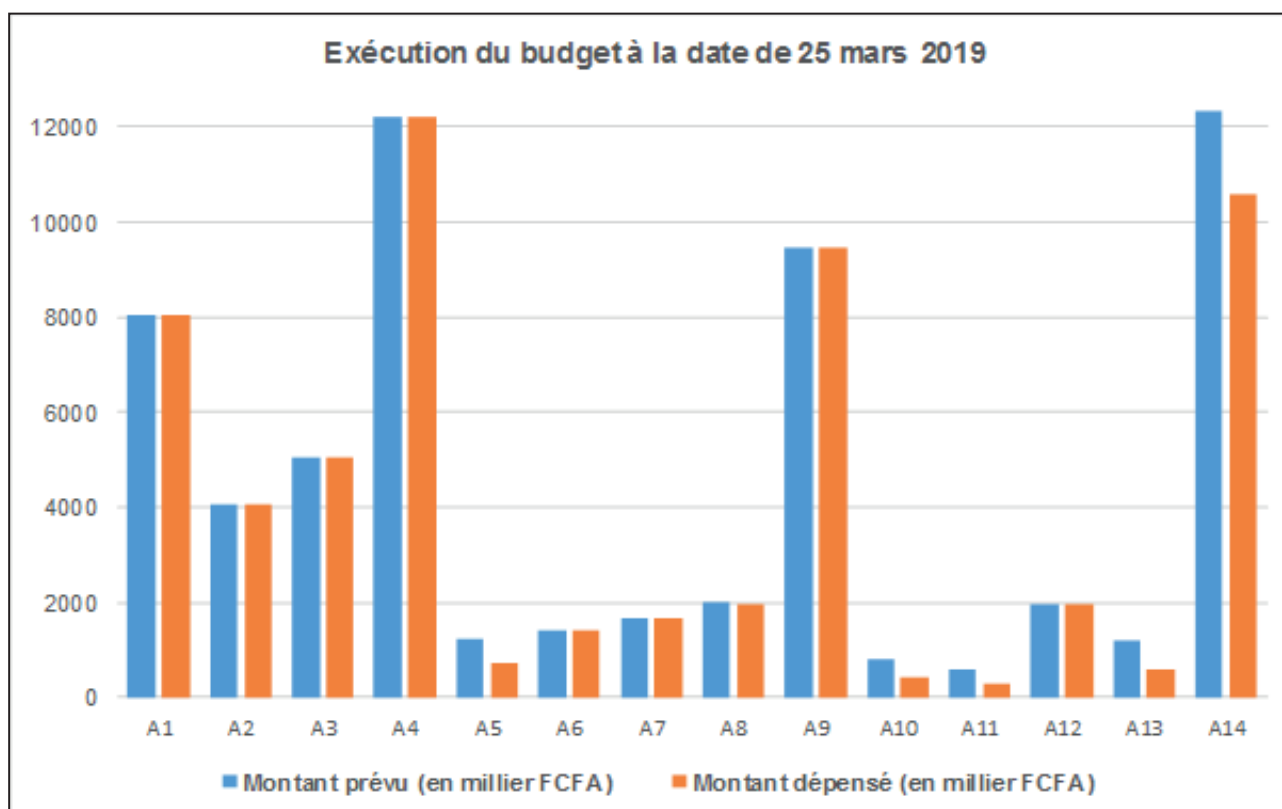
Comme le montre la figure 1, on note une bonne gestion des fonds alloués à chaque activité du projet. Suite à la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet, le taux d'exécution financière moyen des activités est d'environ 70% au 31 Août 2018. Ce taux aurait connu un niveau globalement satisfaisant à la fin du projet. Dans la plupart des cas, la gestion des ressources a été rationnelle dans la mise en œuvre des activités planifiées (Figure 1). Ce qui dénote d'une certaine efficacité dans la gestion financière et technique du projet. Par ailleurs, en considérant certaines activités phares du projet, il s'observe un grand écart positif entre les taux de réalisation technique et les taux de décaissement au niveau du projet (Figure 2). Ce qui traduit de façon générale, l'effort consenti dans la

gestion des ressources allouées au projet.

Somme toute, les moyens et ressources engagés dans la mise en œuvre du projet sont conséquents dans la mesure où ils ont permis d'atteindre les objectifs du projet. On ne peut pas évaluer ce qui est gagné, en ce sens qu'un partenaire du projet a affirmé :

*« Apporter un changement dans le comportement d'un Homme n'a pas de cout.
« Les résultats obtenus dépassent largement les investissements bien que les résultats n'aient pas été à la hauteur des ambitions mais la balance penche du côté des résultats atteints »*

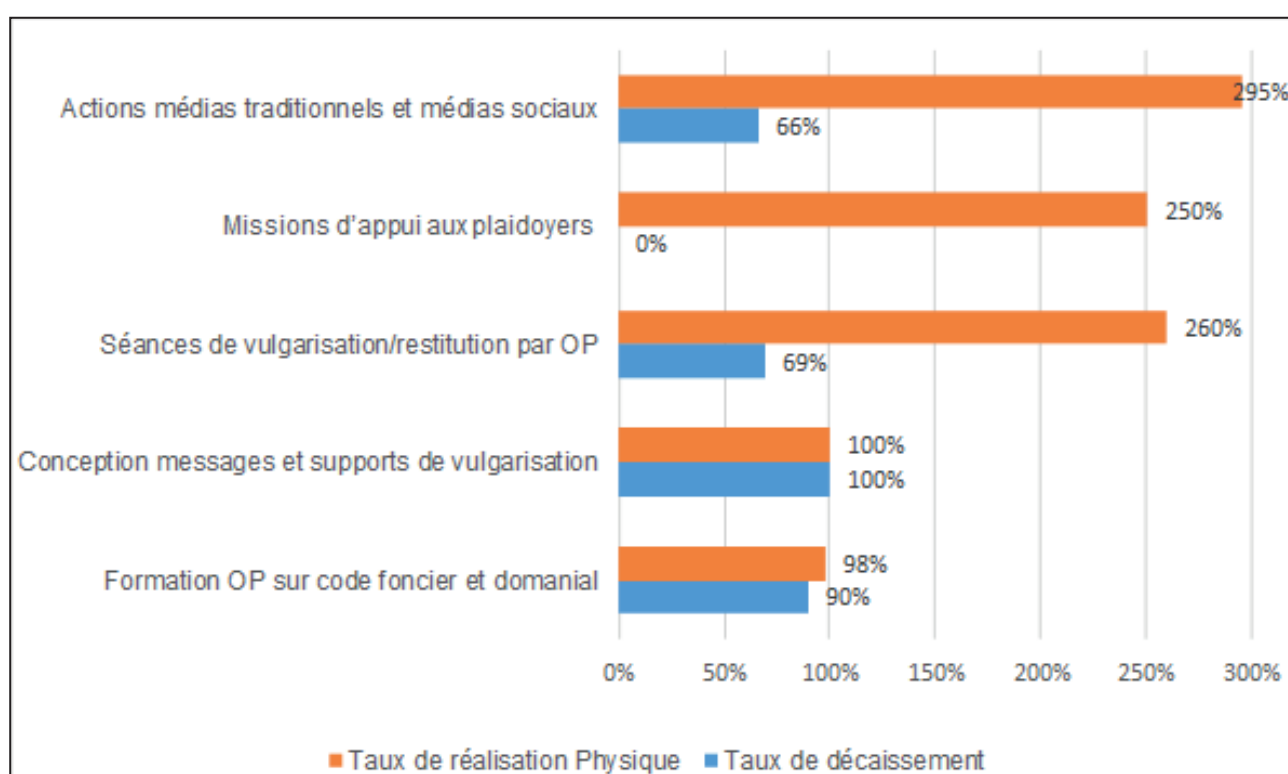
Figure 1 : Taux d'exécution financière du projet selon les activités planifiées



Code	Activités
A1	Former représentants des organisations paysannes sur le code foncier et domanial
A2	Former les représentants des organisations paysannes sur les techniques de communication et de plaidoyer en faveur des droits d'accès à la terre
A3	Concevoir les messages et supports de vulgarisation/sensibilisation
A4	Organiser des séances de vulgarisation/restitution animées par les représentants d'organisations paysannes dans chacun des 35 villages ciblés
A5	Organiser des missions d'appui aux plaidoyers dans les villages ciblés
A6	Organiser un (1) atelier de renforcement de capacités et de mobilisation des journalistes communautaires et activistes du genre

A7	Organiser un (1) atelier de plaidoyer à l'endroit de 30 leaders religieux, traditionnels et élus locaux
A8	Organiser une série d'actions médias traditionnels et médias sociaux
A9	Organiser un évènement /expédition "Monter l'Atacora pour nos terres"
A10	Tenir 6 réunions de comité de pilotage
A11	Organiser 2 ateliers de présentation et validation des rapports d'étude et d'évaluation
A12	Conduire une enquête de base dans la zone cible du projet
A13	Conduire une mini-évaluation de fin de projet
A14	Contribuer aux salaires de 3 membres de l'équipe de gestion de projet

Figure 2 : Niveau d'exécution physique vs taux de décaissement



3.4 Viabilité-durabilité des acquis du projet

Le diagramme de viabilité du projet est présenté par la figure 3. La lecture du diagramme montre que l'identification et l'organisation des acteurs au niveau local ont été bien réalisées par le projet. Selon les informateurs, ces deux facteurs garantissent la viabilité du projet. **En effet, à la suite des formations des représentants des OP et des autres acteurs (leaders de tout genre, autorités locales, etc.), il a été procédé dans certains villages (Agondotan dans le département de l'Atlantique par exemple) à la mise en place du Comité de Gestion du Foncier (CoGeF).** Ce comité a pour rôle de veiller à la gestion du foncier. La mise en place de ce comité et l'implication de la majorité des acteurs socioculturels (les hommes, les autorités locales, etc.) représentent des potentialités qui garantissent la viabilité des actions du projet.

Au niveau du contexte géopolitique, la viabilité du projet est plus ou moins garantie car les bénéficiaires estiment que les lois portant sur les droits fonciers peuvent connaître des modifications dans le temps mais ne disparaîtront pas. En témoignent les propos d'un leader d'opinion qui déclare :

« Ce n'est pas le projet qui a amené la loi sur le foncier. Il l'a juste expliqué et a montré ses avantages à la population. Donc même si le contexte politique change, les actions du projet vont continuer par évoluer car les lois seront toujours là »

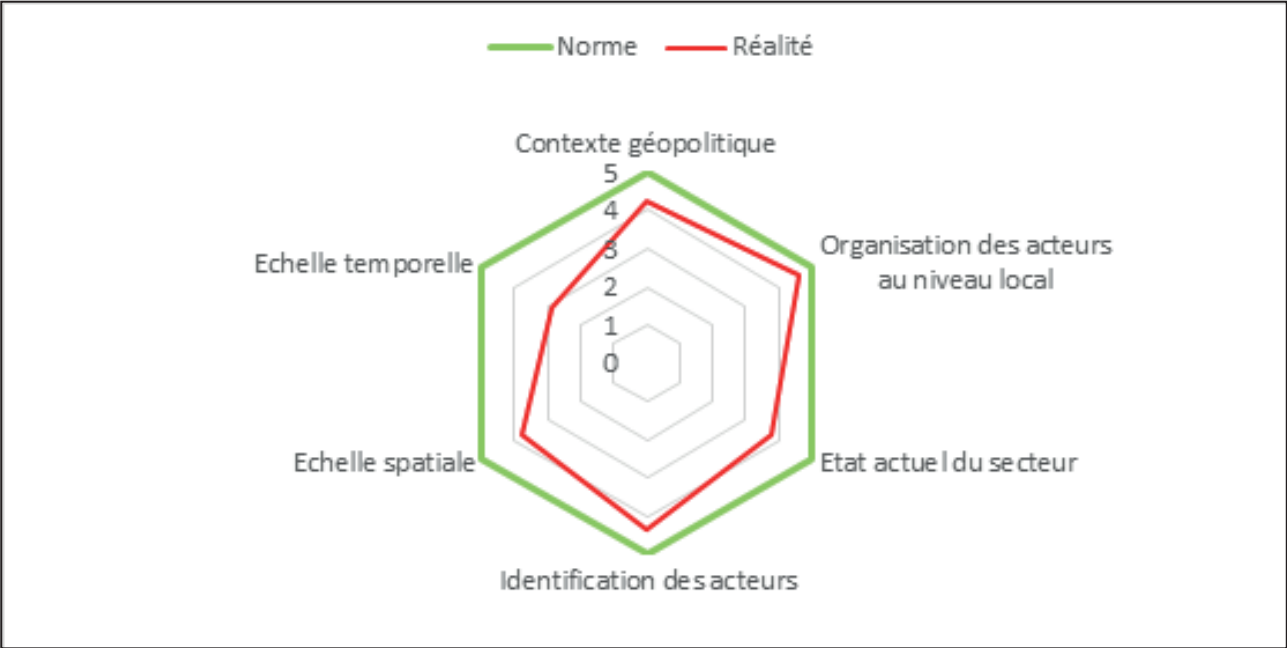
Par ailleurs, la viabilité du projet reste un peu mitigée au niveau de l'échelle spatiale, de l'état actuel du secteur mais surtout de l'échelle temporelle. En ce qui concerne l'état actuel du secteur, les informateurs estiment qu'il n'existe plus de garantie pour la promotion des producteurs. Quant à l'échelle spatiale relative à l'étendue des actions du projet dans d'autres zones, les enquêtés estiment que cela ne serait possible que s'il y a un suivi régulier des interventions du projet. Au niveau temporel, les informateurs expliquent que la viabilité du projet dépend de la résolution des contraintes relatives à la non disponibilité de marché d'écoulement et de la difficulté d'accès aux crédits agricoles. Dans ce sens, un producteur affirme :

« Ce que le projet veut faire c'est une très bonne chose. Mais il y a trois choses qu'il a laissées et cela va bloquer ses actions dans le futur. Il s'agit de la non disponibilité du marché d'écoulement des produits (surtout le piment), de la difficulté d'accès aux crédits pour la production et la marginalisation des hommes dans la mise en œuvre du projet. Sans la résolution de ces trois problèmes, les actions du projet vont échouer ».

Cependant, certains informateurs estiment que la viabilité du projet dépend surtout de sa durée et de sa visibilité sur le terrain. En effet, les populations affirment que le projet est de très courte durée et n'est pas du tout visible sur le terrain avec l'absence de sensibilisation sur ses interventions. C'est dans cette logique qu'un producteur déclare :

« La durée du projet est très courte car il reste encore trop de choses à faire. Les gens n'ont pas encore compris de quoi il est question. Il n'y a pas de sensibilisation au niveau des populations sur les actions du projet. C'est seulement une petite minorité d'individus qui connaît le projet. Dans ces conditions, les actions du projet ne pourront pas continuer après la fin de ce dernier ».

Figure 3 : Diagramme de la viabilité-durabilité du Projet

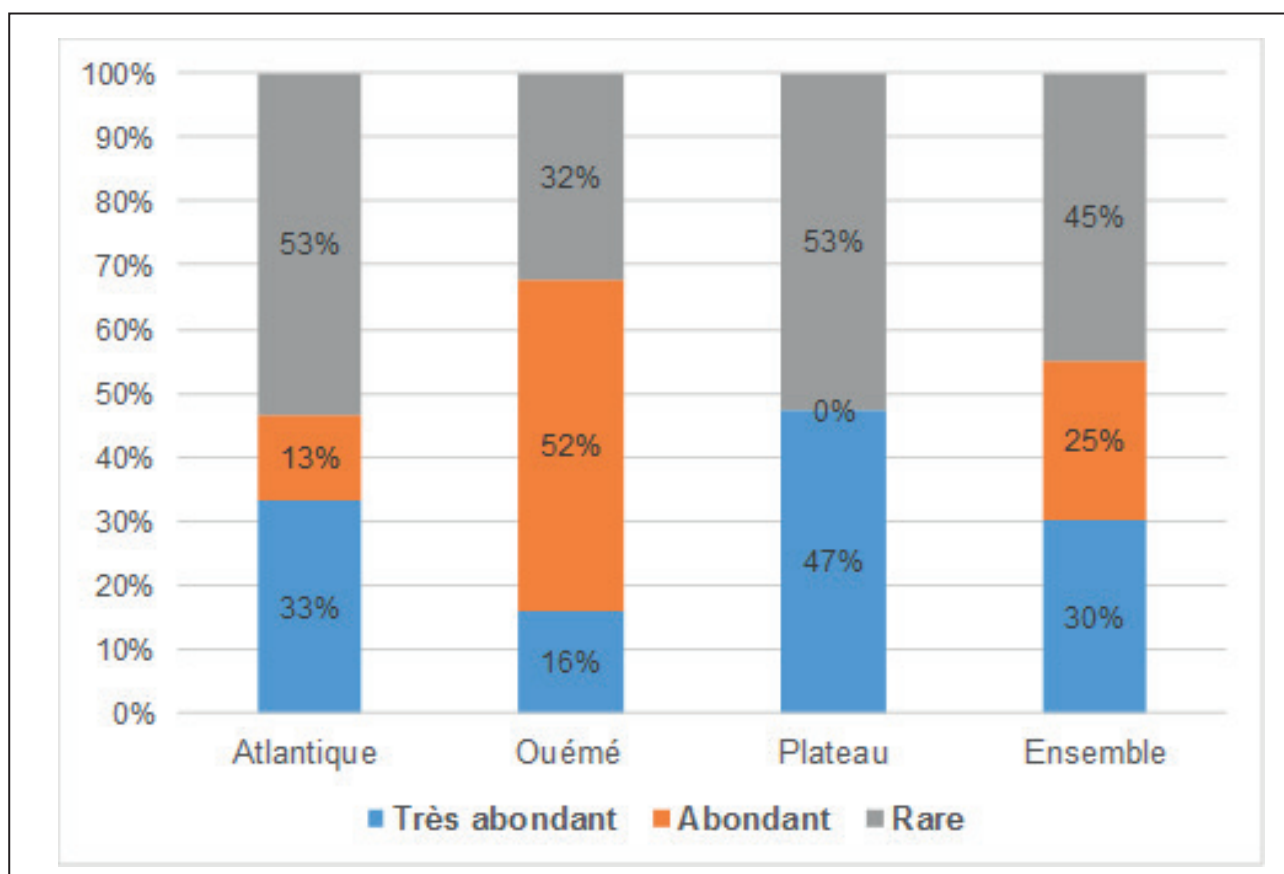


4. IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROJET « DU KILIMANDJARO À L'ATACORA POUR NOS TERRES »

4.1 Description de la zone d'étude ciblée pour l'évaluation d'impact

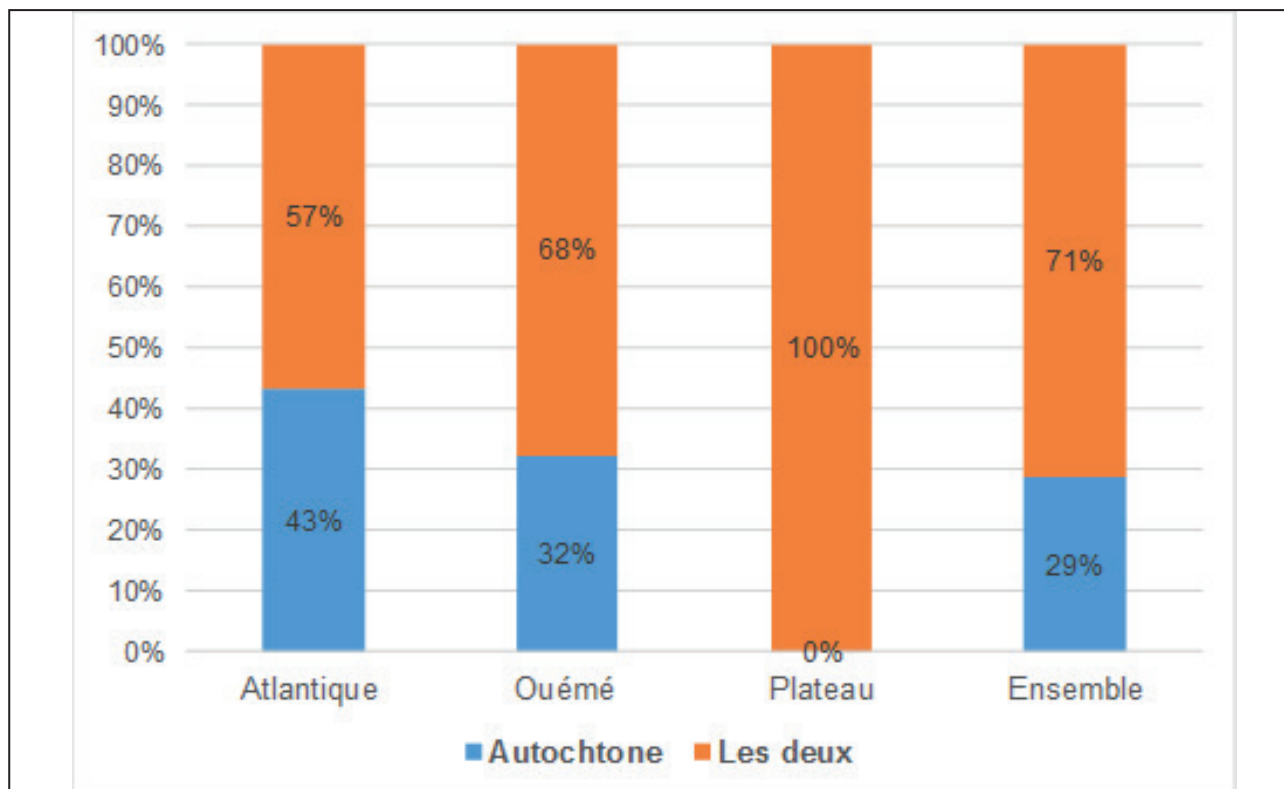
Les proportions des enquêtés sur la disponibilité de terre cultivable dans la zone d'étude sont présentées dans la figure 4. Il ressort de cette figure que les terres cultivables sont de plus en plus rares selon 45% de l'ensemble des répondants. L'analyse par département montre que plus de la moitié des enquêtés (53%) trouve que les terres cultivables sont rares dans l'Atlantique et le Plateau. Par contre, dans le département de l'Ouémé, 32% ont évoqué la rareté des terres cultivables. Donc dans ce département il y a plus de disponibilité de terres cultivables.

Figure 4 : Disponibilité de terre cultivable dans la zone d'étude



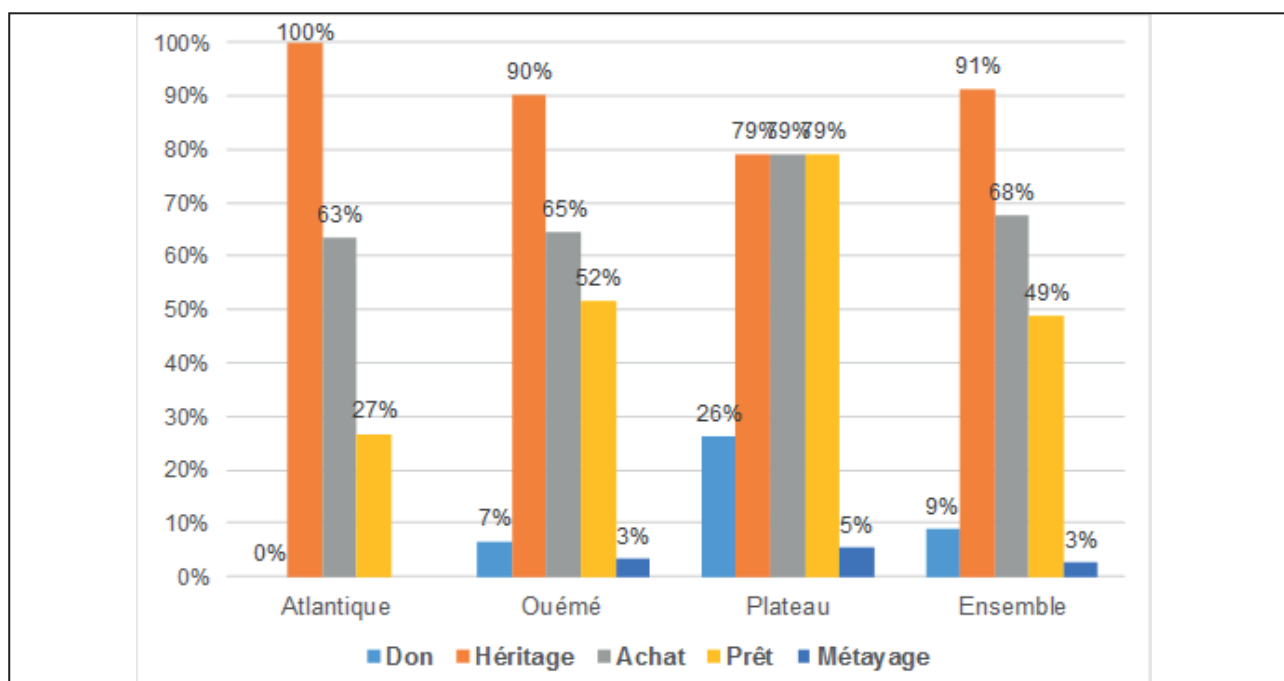
Parlant de leur situation de résidence, on note que près de 71% des enquêtés sont autochtones dans l'ensemble de la zone d'étude (figure 5). La lecture selon les départements montre que les enquêtés du Plateau sont tous autochtones dans cette région. Par contre dans les départements de l'Atlantique et l'Ouémé, c'est environ plus de la moitié des répondants qui sont autochtones (soit environ 57% de l'Atlantique et 68% de l'Ouémé).

Figure 5 : Statut de propriétaire dans la zone d'étude



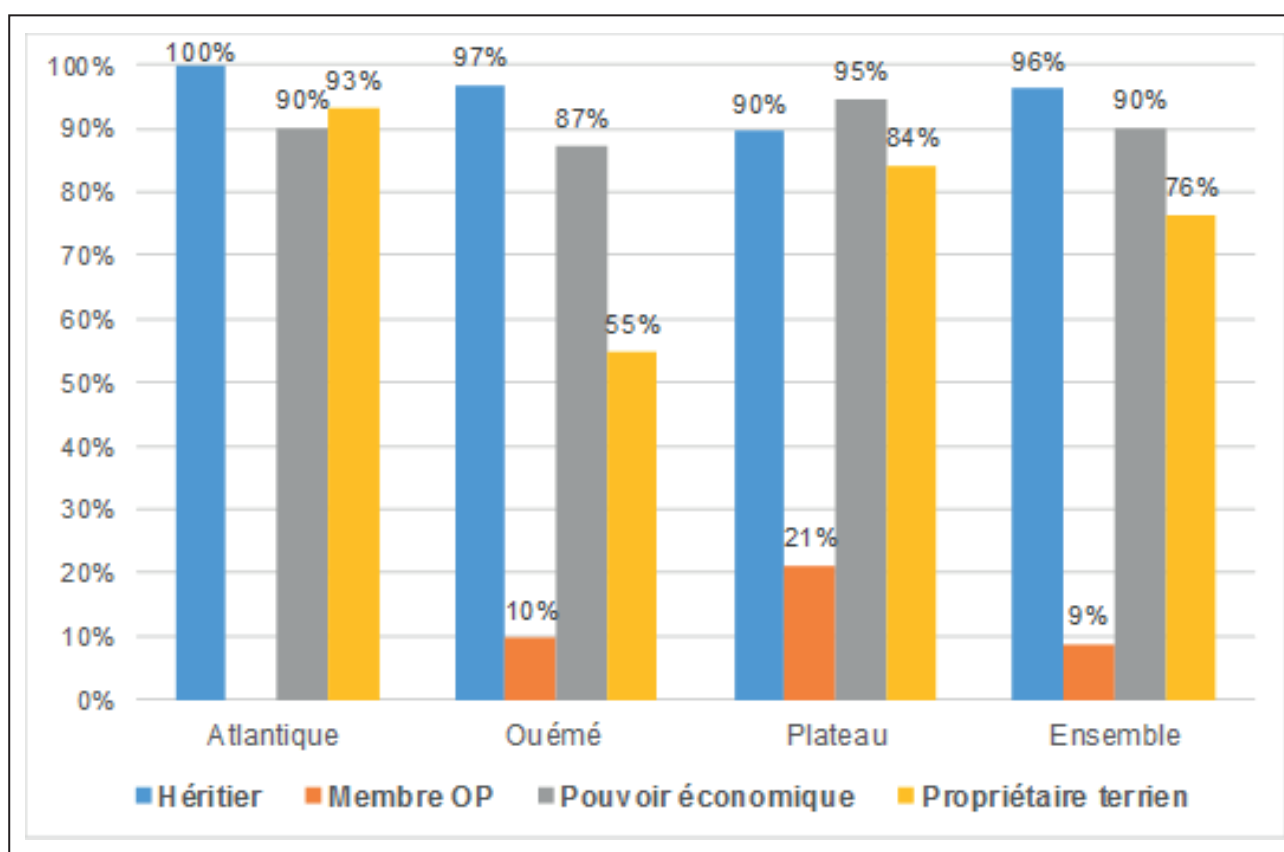
Par ailleurs, l'héritage (91%), l'achat (68%) et le prêt (49%) sont les trois principaux modes d'accès à la terre dans l'ensemble de la zone d'étude (figure 6). Toutefois, dans le département du Plateau, on note la dominance de don de terre cultivable selon 26% des enquêtés.

Figure 6 : Modes d'accès à la terre dans la zone d'étude



La figure 7 présente les proportions des enquêtés sur les déterminants d'accès à la terre dans la zone d'étude. Il en ressort qu'il existe trois (3) principaux déterminants dans l'ensemble de la zone. Il s'agit, dans l'ordre croissant, du statut d'héritier (96,2%), du pouvoir économique (90%) et du statut de propriétaire terrien (76,3%). En effet, l'accès à la terre dans la zone d'étude est déterminé par le droit à l'héritage, la capacité de pouvoir acheter la terre ou par le fait d'être propriétaire terrien. Ce dernier facteur s'explique par le fait qu'en étant de la lignée des propriétaires terriens, on peut facilement bénéficier de la terre soit par un droit de partage ou d'emprunt. On observe également les mêmes tendances au niveau des départements de l'Atlantique et de l'Ouémé. Par contre, dans le département du Plateau c'est le pouvoir économique (94,7%) qui est le premier déterminant d'accès à la terre suivi du statut d'héritier (89,5%) et de celui de propriétaire terrien (84,2%).

Figure 7 : Déterminants d'accès à la terre dans la zone d'étude



4.2 Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Les caractéristiques sociodémographiques selon le statut des enquêtés sont présentées dans le tableau 4. En effet, il ressort du tableau que 71,2% des répondants ont un âge supérieur à 30 ans en général tandis que 28,8% ont un âge inférieur à 30 ans. L'analyse selon le statut des enquêtés montre que 75% des bénéficiaires ont un âge supérieur à 30 ans contre 60% des non bénéficiaires. Par ailleurs, environ 91,2% de l'ensemble des enquêtés sont mariés et on observe les mêmes tendances au niveau de l'analyse faite selon leur statut (90% non bénéficiaires et 91,7% bénéficiaires). De plus, près de la moitié (45%) de

l'ensemble des répondants n'ont pas été instruit. Toutefois, 32,5% des personnes touchées par le projet savent lire et écrire en leur langue maternelle. Ces pourcentages témoignent la grande difficulté des bénéficiaires lors des différentes formations en langues étrangères animées par les responsables du projet. C'est dans cette optique que certains bénéficiaires ont suggéré que pour les prochaines séances de formations ou sensibilisations, de produire des supports ou boîtes à images en langue locale et ainsi permettre à tous les participants de bien cerner les différentes thématiques. Cependant, 61% des enquêtés de l'ensemble de la zone d'étude sont des membres actifs d'une organisation paysanne contre 28% qui sont passifs et 11% qui n'ont jamais appartenu à un groupement de producteur. Les mêmes tendances sont observées au niveau des bénéficiaires, mais seulement 5% d'entre eux n'appartiennent pas à une organisation paysanne contre environ 30% des non bénéficiaires qui n'ont jamais appartenu à un groupe de producteurs. Toutefois, la plupart des répondants appartiennent à une organisation paysanne depuis en moyenne 4 ans avec une dispersion de 2 ans autour de la moyenne. En ce qui concerne l'activité principale, environ 55% de l'ensemble des répondants trouvent que l'agriculture est leur activité principale suivie de la transformation (20%) et le commerce (16%). L'analyse faite en fonction du statut des enquêtés montre les mêmes tendances au niveau des bénéficiaires. Par contre, au niveau des non bénéficiaires, l'agriculture (50%) est la principale activité suivie du commerce (25%) et de la transformation (20%).

Tableau 4 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Désignation	Statut des enquêtés	Ensemble (%)	Chi-deux		
	Non bénéficiaire (%)	Bénéficiaire (%)			
Age des enquêtés	Inférieur à 30	40	25	28,8	1,648
	Supérieur à 30	60	75	71,2	
Situation matrimoniale	Marié	90	91,7	91,2	0,052
	Célibataire	10	8,3	8,8	
Niveau d'instruction	Aucun	40	46,7	45	1,384
	Primaire	30	21,7	23,8	
	Secondaire 1	25	30	28,8	
	Secondaire 2	5	1,7	2,5	
Niveau d'alphabétisation	Lire et écrire	30	33,3	32,5	0,076
	Parlé/comprise	70	66,7	67,	
Appartenance à une organisation paysanne	Jamais	30	5	11,2	10,019**
	Oui, mais passif	15	31,7	27,5	
	Oui, actif	55	63,3	61,2	
Activité principale	Agriculture	50	56,7	55	2,111
	Elevage	0	3,3	2,5	

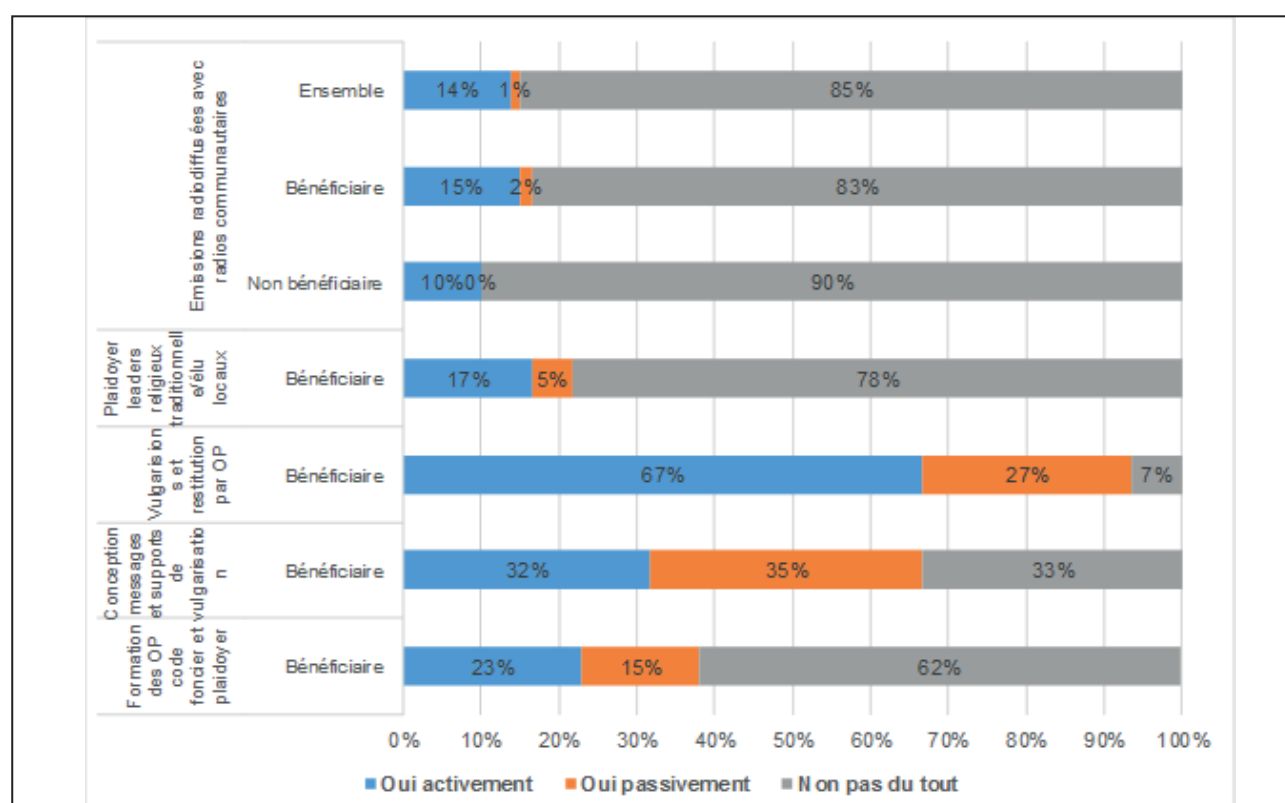
	Transformation	20	20	20	
	Commerce	25	13,3	16,2	
	Artisan	1	6,7	6,2	
Nombre d'année d'appartenance à un OP	3,79 (1,19)	4,21 (2,41)	4,13 (2,22)		

** Signification au seuil de 5%

4.3 Implication des acteurs enquêtés dans la mise en œuvre du projet

La répartition en fonction de la participation des enquêtés aux activités du projet dans la zone d'étude est présentée dans la figure 8. L'observation de cette figure montre que le projet a mené cinq (5) principales activités dans leur zone d'intervention. Il s'agit de la formation des OP sur le code foncier et le plaidoyer, sur certains aspects du Code des personnes et de la famille ainsi que la constitution, la conception des messages et supports, séance de vulgarisation/restitution par OP, plaidoyer à l'endroit des leaders/ élu locaux et les émissions radiodiffusées. Dans l'ensemble, les enquêtés ont activement participé aux séances de vulgarisation près de 53%, suivi de la conception des messages et supports (26%), ensuite de la formation des OP (20%), du plaidoyer à l'endroit des leaders/ élus locaux (15%) et enfin des émissions radiodiffusées (14%). La lecture selon le statut des enquêtés fait apparaître les mêmes tendances au niveau des bénéficiaires.

Figure 8 : Participation aux activités du projet dans la zone d'étude



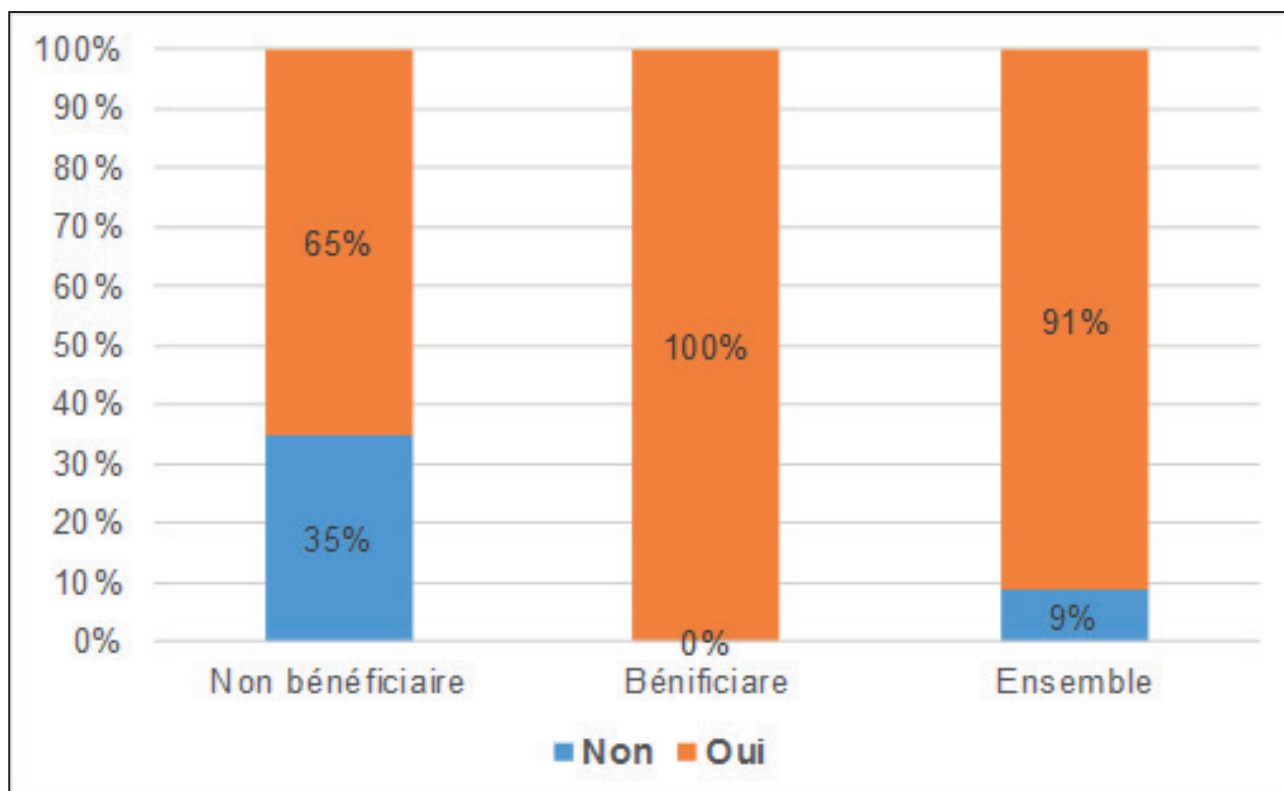
4.4 Evaluation globale du projet

Cette section aborde successivement les perceptions des enquêtés sur les effets du projet, les différents succès et limites observés selon les différents acteurs au terme du projet. Elle présente ensuite les potentialités qui pourraient permettre de renforcer les acquis et les obstacles qui entraveraient la durabilité ou la mise à l'échelle du projet.

4.4.1 Perceptions des enquêtés sur les effets du projet

A la question de savoir si les interventions du projet dans leur localité sont bénéfiques, environ 91% des acteurs enquêtés, dans l'ensemble, ont répondu par l'affirmative (Figure 9). L'analyse selon le statut des enquêtés montre que tous les bénéficiaires (100%) du projet apprécient positivement l'intérêt qu'ils ont perçu du projet contre 65% des non bénéficiaires. Ces intérêts (bénéfices) sont relatifs aux connaissances acquises sur le Code foncier et domanial, les sensibilisations des populations notamment les hommes pour l'accès des femmes à la terre, l'accès effectif de certaines femmes à la terre ou les promesses reçues, etc. Ainsi, dans certaines zones, suite aux formations et explications données par le projet sur le code foncier domanial, les hommes (dans une très faible proportion) sont entrés dans le processus de libération des parts successorales aux femmes que sont leurs sœurs.

Figure 9 : Appréciation des enquêtés sur le bénéfice perçu du projet



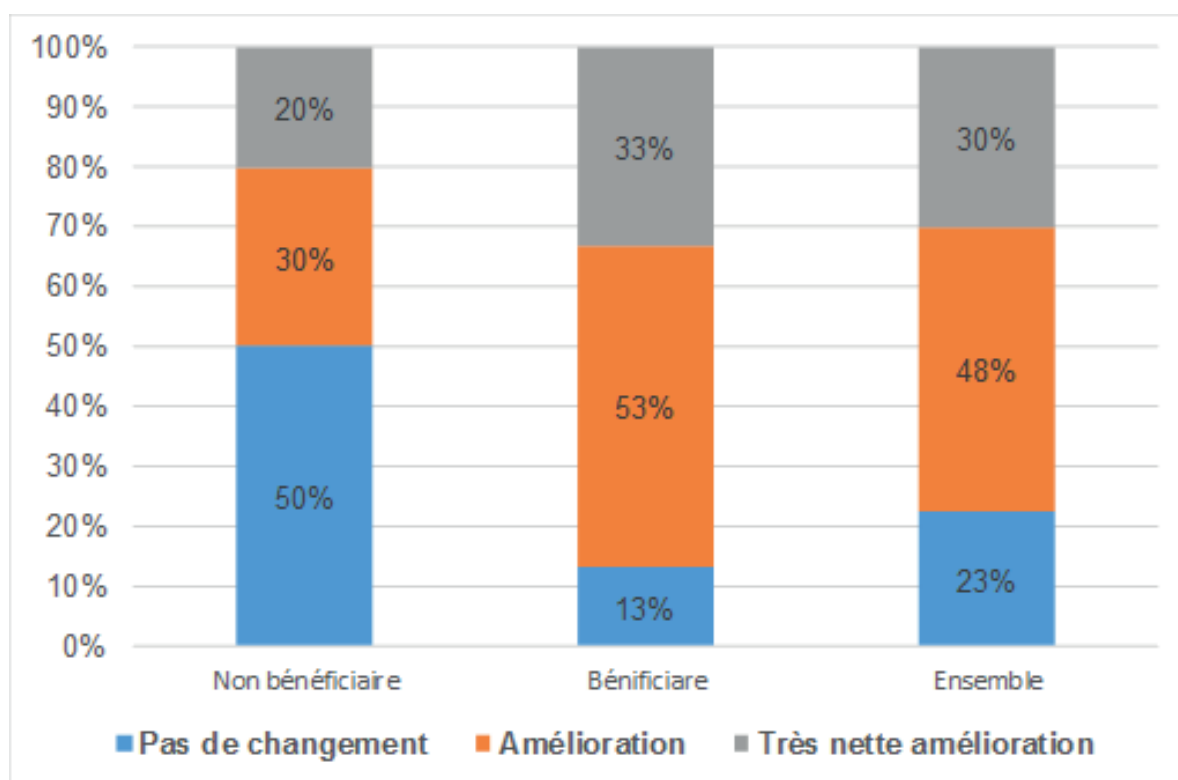
Bénéfice du projet : des femmes bénéficiaires en témoignent

« Quand le projet est venu et ils ont expliqué ce qu'ils voulaient faire avec nous à Adjido (département de l'Ouémé), j'étais étonnée. Je me suis demandée si cela serait possible. Mais après les formations et les explications sur les lois, les gens ont compris. J'ai donc été voir mes frères en gardant sur moi les documents que le projet nous a données. Actuellement j'ai déjà eu ma part d'héritage en terres (environ 1 ha) ».

Dans cette même logique, une autre femme déclare : « Avant le projet, il était très difficile ici pour nous les femmes d'aborder les questions liées à la terre, puisque les terres ne suffisaient pas aux hommes et demander un lopin de terre peut susciter de remous et même des conflits parentaux. Mais, avec ce projet, nous avons compris que, quelle que soit la situation, la femme a droit à la terre ne serait-ce qu'un lopin de terre, pour produire et contribuer aux charges du ménage. Nous sommes aussi contentes parce que les hommes étaient représentés à cette formation et cela leur permet de comprendre l'importance de l'accès des femmes à la terre ». Ces formations ont également entraîné une prise de conscience au niveau de certains parents par rapport aux représentations qu'ils se faisaient de leur descendance selon qu'elle soit fille ou garçon. Elles seront renforcées par un homme du village Sèdji (département de l'Atlantique) : « nous les hommes, sommes conscients que de nos jours les enfants filles prennent plus soins de leurs parents que les enfants garçons. Les garçons donnent la priorité à leur belle famille car ils ne veulent pas perdre l'estime que sa famille par alliance lui donne. C'est pour cela que moi personnellement j'ai décidé de plus travailler pour le bien-être de mes filles et je vais régler ce problème d'héritage aussi avant de mourir ».

Le niveau d'atténuation des contraintes d'accès des femmes à la terre est présenté dans la figure 10. La lecture de cette figure montre que, dans l'ensemble de la zone d'étude, environ 30% et 48% des enquêtés aperçoivent respectivement une très nette amélioration et une amélioration de la situation qui prévaut au niveau de l'accès des femmes à la terre. Globalement, près de 90% des enquêtés bénéficiaires des actions du projet ont noté une amélioration de leur situation d'accès à la terre contre seulement 50% des non bénéficiaires (Figure 10).

Figure 10 : Niveau d'atténuation des contraintes d'accès des femmes à la terre



4.4.2 Succès du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Les acquis les plus évidents attribués au projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » se classent en deux grandes catégories : le renforcement des connaissances et l'amélioration de la cohésion sociale. Ces succès ont été possibles grâce à certains facteurs qu'il convient de décrire (Tableau 5).

➤ Le renforcement des connaissances

Des représentants des organisations paysannes ont été formés sur le code foncier domaniale et sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre. Ensuite, ces représentants ont restitué les acquis à leurs pairs. Cette activité a donc suscité auprès de certains acteurs, un changement de comportement vis-à-vis de leurs pairs. Au nombre des réussites dont le projet peut réclamer la paternité dans sa zone d'intervention, on peut citer :

- Disponibilité des supports de sensibilisation (boîtes à images, tee-shirt, etc.) traduits en langue locale. Selon les bénéficiaires, la mise à leur disposition des supports de sensibilisation représente un point fort. Cela a, sans doute, facilité la sensibilisation et le changement de comportement noté au niveau de certains acteurs (hommes) vis-à-vis de leurs épouses ou au sein de leur communauté. En témoigne l'affirmation d'une femme bénéficiaire :

« Ce sont les papiers et les images que le projet nous a donnés qui prouvent aux gens que nous disons la vérité et que nous n'avons rien inventé. C'est le papier que moi j'ai remis à mon frère et c'est après lecture qu'il s'est décidé à me donner ma part de l'héritage. Ces documents sont donc très importants »

- Connaissance des lois et des textes qui régissent le droit d'accès à la terre. D'une part, à travers des séances de restitution, les représentants des OP ont renforcé la connaissance des femmes, jeunes femmes, des hommes, des jeunes hommes, des leaders religieux et traditionnels sur le code foncier domanial et leurs droits d'accès à la terre. En conséquence, les bénéficiaires notamment les femmes ne sont plus ignorantes de leur droit d'accès à la terre même par voie d'héritage. Ce succès a été élucidé par la déclaration d'une femme qui s'exclamait en ces termes :

« Avec les connaissances acquises à travers ce projet, j'ai pu hériter environ 0,012 ha des terres. L'arrivée de ce projet dans le village nous a permis de ne plus être ignorants. Aujourd'hui, certains hommes sont prêts à nous léguer de terres pour faire nos propres champs. Ce niveau de connaissance a induit en amont un respect timide des lois et textes dans certains villages. C'est le cas d'une productrice qui affirme que suite à la maîtrise que mon mari a eu des textes et surtout des risques inhérents au non-respect de ses textes, il a organisé une réunion avec ses frères et ensemble ils ont légué des terres à leurs sœurs ».

➤ Amélioration de la cohésion sociale

L'un des effets plus évidents de la mise en œuvre du projet se traduit par l'amélioration des conditions de vie sociale des bénéficiaires. Autrement, il s'observe désormais une amélioration des relations sociales à travers la réduction des conflits domaniaux entre les hommes et les femmes. Pour soutenir cette affirmation un producteur a déclaré :

« Avant, dans notre localité, il y a beaucoup de conflits domaniaux entre les hommes et les femmes issus de la même famille, de la même collectivité ou du même clan. C'est pratiquement le seul véritable problème que nous avons ici. Mais, avec la restitution faite par les représentants des organisations paysannes, ces conflits ont véritablement diminué. Les gens savent maintenant qu'il existe des lois qui régissent le droit d'accès à la terre par les femmes. Ils savent également qu'il y a des sanctions à l'endroit de ceux qui ne respecteront pas ces lois ».

De plus, il faut noter les effets considérables de l'organisation des émissions interactives sur l'accès des femmes à la terre diffusées par la radio "la Voix de la Lama" dans le cadre de la sensibilisation des acteurs. En conséquence, les bénéficiaires estiment que cette cohésion sociale a induit une certaine flexibilité des époux vis-à-vis de leurs épouses. Ce

succès a été élucidé par la déclaration d'une femme qui s'exclamait en ces termes :

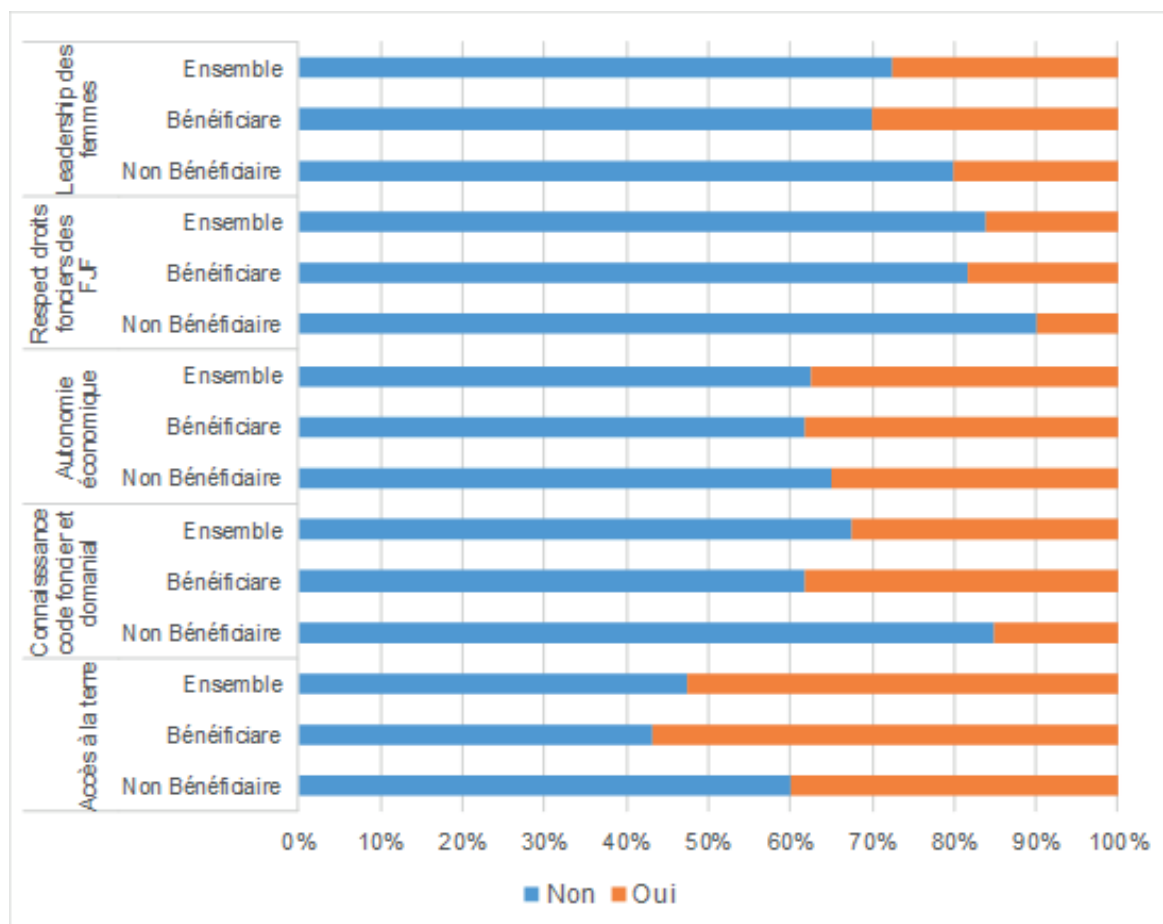
« Depuis son retour de la formation sur le code foncier domanial, le comportement de mon mari a changé. Avant le projet, je l'accompagnais au champ et je travaillais pour son compte. Mais après cette formation, il m'a donné deux kantis (soit environ 0,09 ha) sur lesquelles je travaille pour mon propre compte »

L'analyse selon les bénéficiaires ou non du projet montre que 8/10 des enquêtés ont évoqué dans l'ensemble que l'accès des femmes à la terre, le respect des droits fonciers des femmes et jeunes femmes (FJF) et les connaissances sur le code foncier et domanial, les revenus et l'autonomisation et leadership des femmes ont connu une amélioration (Figure 11). Ce qui constitue une réussite pour le projet. Les tendances sont les mêmes au niveau des bénéficiaires. Par contre, au niveau des non bénéficiaires, cette amélioration n'est observée qu'au niveau de six (6) personnes sur dix (10) enquêtées.

Tableau 5 : Succès du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Succès	Bénéficiaires	Leaders/ Journaliste radio	Partenaires
Mise à disposition des supports (boîtes à images) de sensibilisation en langue locale aux représentants des OP dans certains villages			
Bonne connaissance des lois, des règles d'accès à la terre			
Changement de mentalité des hommes et des femmes en matière d'accès à la terre des femmes			
Accès des femmes à la terre			
Organisation des émissions interactives sur l'accès des femmes à la terre			
Implication des femmes dans le processus de mise en œuvre du projet			
Efficacité du mécanisme de pilotage du projet			
Cohésion sociale au sein de la communauté			

Figure 11 : Réussites phares des interventions du projet dans la zone d'étude



4.4.3 Limites du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Les insuffisances du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » sont également de plusieurs ordres (Tableau 6). Cette section met l'accent sur le nombre limité des supports de sensibilisation et la faible visibilité des actions du projet.

➤ **Nombre limité des supports (boîtes à images) de sensibilisation mis à la disposition des bénéficiaires.** L'insuffisance des supports de sensibilisation a été abordée par les bénéficiaires au cours de tous les entretiens. Selon les bénéficiaires l'insuffisance des supports de sensibilisation sur le respect du code foncier est un échec. En effet, les bénéficiaires en particulier les représentants des OP, estiment que cela représente un échec parce qu'ils ne parviennent pas à faire adhérer d'autres individus à la dynamique du projet sans ces supports.

Une responsable, représentante d'OP explique

Nous n'avons reçu qu'un seul support alors que nous sommes trois. Nous ne pouvons donc pas bien faire le travail car lorsque l'un va sur le terrain avec le seul support, les autres sont obligés de l'attendre. Les gens ne nous croient pas quand on parle sans preuve. Ils pensent que nous avons inventé ce que nous disons. Nous sommes alphabétisés, mais à notre grande surprise tous les supports ne sont pas en langue locale. Cela a été une difficulté lors de la restitution car certains de nos pairs ne sont pas instruits et donc ne peuvent lire le français. Certains sont découragés et disent que c'est pour les «Akowé» ils ont apporté l'information».

Tableau 6 : Limites du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Echecs	Bénéficiaires	Leaders/Journaliste radio	Partenaires
Insuffisance des supports (boîtes à images) de sensibilisation et manque de support en langue locale dans certaines régions			
Suivi limité du projet dans le village			

➤ Faible visibilité des actions par les acteurs du projet

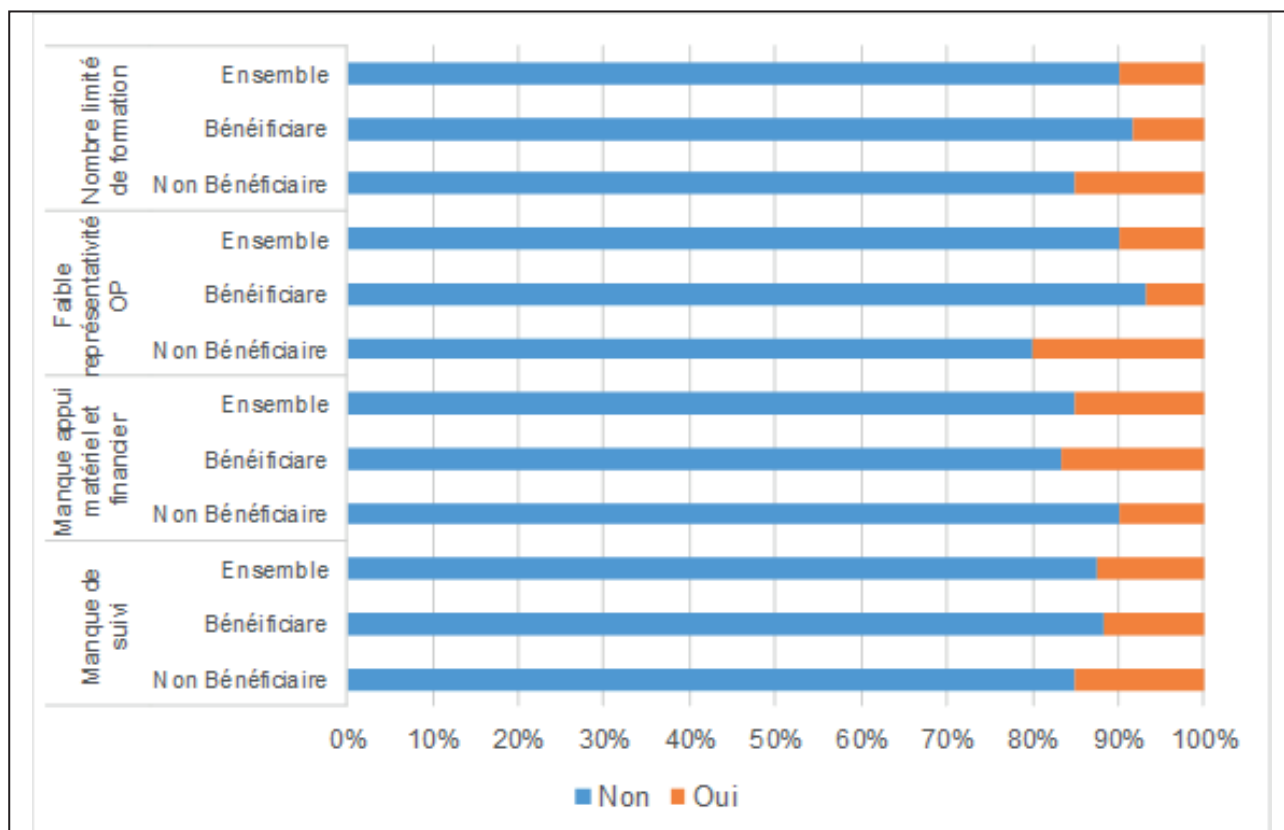
La question de visibilité du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » a été évoquée par les bénéficiaires. Les bénéficiaires estiment que les actions du projet restent encore restreintes. Le champ d'action du projet n'est donc pas suffisamment étendu. Les interviewés expliquent que les actions du projet ne sont pas du tout visibles sur le terrain.

« Depuis que les acteurs du projet sont venus pour rencontrer les responsables des organisations paysannes et quelques membres, on ne les a plus revus jusqu'à présent. On se demande même si les activités continuent ou bien si le projet est déjà terminé »

Ce sont là des propos tenus par un informateur pour expliquer le niveau de visibilité des acteurs du projet.

Par ailleurs, le manque de suivi, le manque d'appui matériel et financier, la faible représentativité des OP et le nombre limité de séances de renforcement de capacités sont les principales insuffisances des interventions du projet (Figure 12). Dans l'ensemble, environ 10% seulement des enquêtés ont évoqué ces insuffisances. Cependant, cette proportion est plus élevée au niveau des enquêtés non bénéficiaires.

Figure 12 : Insuffisances des interventions du projet dans la zone d'étude



4.4.4 Potentialités offertes au projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Outre les facteurs de succès, le projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » dispose des potentialités peu exploitées pour sa promotion (Tableau 7). Ces potentialités peuvent-être déjà intégrées dans les stratégies de mise en œuvre du projet. Entre autres, il s'agit de :

- Existence des structures d'appui technique. Il s'agit des organisations non gouvernementales ou des organisations/institutions locales basées dans la zone d'intervention. Au nombre de ceux-ci, figurent le Comité de Gestion Foncière (CoGeF) et l'ONG Hungler Free World dans le village de Agontodan avec qui un partenariat d'approche intégrée permettrait la pérennisation des actions du projet ;
- La disponibilité et la volonté des acteurs à appliquer les lois qui régissent le droit à la terre des femmes par l'héritage dans leur communauté.
- Existence de radio communautaire émettant des émissions sur l'accès à la terre des femmes. Au nombre de ceux-ci figurent "la Voix de la Lama" dans la commune de Zê, "Radio Olokiki" dans la commune de Pobè et "La voix de la Vallée" dans la commune d'Adjohoun et bien d'autres qui peuvent sensibiliser les acteurs sur le sujet.
- Niveau élevé d'alphabétisation. Dans certaines zones d'intervention, la population est alphabétisée en langues nationales. Les supports de sensibilisation en langues locales dans ces zones faciliteraient la diffusion de l'information. Les bénéficiaires pourront lire et comprendre les supports de sensibilisation (images à outils).

Tableau 7 : Potentialités du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Potentialités	Bénéficiaires	Leaders/ Journaliste radio	Partenaires
Existence des ONG pour une approche intégrée			
Existence de radio communautaire émettant des émissions sur l'accès à la terre des femmes			
Disponibilité et volonté des acteurs/ leaders locaux			
Niveau élevé d'alphabétisation dans certains villages			
Les femmes comme relais communautaires sur le code foncier domaniale			

4.4.5 Obstacles du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Les observations faites ressortent certaines limites dans la mise en œuvre du projet. Outre ces limites, des obstacles sont aussi appréhendés (Tableau 8).

Tableau 8 : Obstacles au projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »

Obstacles	Bénéficiaires	Leaders/Journa- liste radio	Partenaires
Résistance de certains hommes/leaders à céder la terre aux femmes			
Proximité du village au Nigéria			
Code foncier inadapté à certaines réalités socio-culturelles			
La politisation à outrance de l'espace de développement au niveau local			
Persistance des effets pervers des us et coutumes			

- La politisation à outrance de l'espace de développement au niveau local traduite par le comportement des hommes politiques poussés par l'élan de l'achat de conscience des acteurs locaux à chaque rassemblement dans le cadre de l'animation de la vie politique. Cette attitude a amené les populations à confondre les réunions politiques et les séances de discussion sur le développement rural/local. C'est ce qui a amené les bénéficiaires à évoquer la question de motivation ou de frais de déplacement pour participer aux séances de sensibilisation.

- La méfiance de certaines femmes à générer des conflits conjugaux du fait de la réclamation de leur droit relatif à la terre. En effet, les hommes rencontrés dans les villages de Ewê et Ahoyêyê dans le Plateau estiment que l'autonomisation de la femme à partir de l'accès à la terre (héritage ou non), pourrait développer chez certaines femmes, l'esprit de non soumission aux ordres donnés par leur époux. Cette situation pourrait entraîner la fragilisation des liens conjugaux et l'absence de la cohésion sociale. Certains hommes affirment :

« Avec cette situation, les femmes risquent de ne plus respecter leur mari. Le projet doit expliquer aux femmes qu'elles ne doivent pas embêter leur mari parce qu'il leur donne de terre. Cela va entraîner beaucoup de problèmes dans les ménages »

« La connaissance nous sort de l'ignorance celui qui a la connaissance aujourd'hui a tout plus que toi. Si aujourd'hui, nous arrivons à revendiquer nos droits d'accès à la terre, c'est grâce à ces formations que nous avons reçues ici...la connaissance est un véritable élément de progrès pour nous les femmes ».

4.4.6 Acquisition ou promesses de terres aux enquêtés après 2017

Le tableau 9 expose les perceptions des acteurs sur l'acquisition ou promesses de terres après 2017. Dans l'ensemble, il en ressort que 41% des enquêtés ont affirmé avoir acquis de nouvelles terres après 2017. L'analyse suivant le statut des enquêtés indique que 53% des bénéficiaires ont acquis de nouvelles terres contre seulement 5% des non bénéficiaires. Par ailleurs, seulement 8% des bénéficiaires ont obtenu de promesse de terre depuis 2017. Cependant, la plupart des répondants sont les principaux gérants des revenus que leur procurent les terres nouvellement acquises. En outre, les acteurs enquêtés ont obtenu, dans l'ensemble, en moyenne 0,36 ha de terres acquises et 0,35 ha de terres promises.

Tableau 9 : Acquisition de nouvelles terres et gestion des revenus tirés

Désignation	Statut des enquêtés	Ensemble (%)		
	Non bénéficiaire (%)	Bénéficiaire (%)		
Acquisition de nouvelle terre depuis 2017	Non	95	46,7	58,8
	Oui	5	53,3	41,2
Promesse, à partir de 2017, d'acquérir les terres familiales	Non	100	91,7	93,8
	Oui	0	8,3	6,2

Les terres acquises procurent des revenus ?	Non	95	46,7	58,8
	Oui	5	53,3	41,2
Gérant principal des revenus procurés par les terres acquises	Vous-même	100	93,8	93,9
	Vous et celui qui a légué les terres	0	6,2	6,1
Superficie totale acquise depuis 2017 (Ha)	0,25 (0,38)	0,36 (0,38)	0,36 (0,38)	
Superficie des terres promises (Ha)	0	0,35 (0,37)	0,35 (0,37)	

4.5 Indicateurs de développement perçus par les bénéficiaires

Le tableau 10 présente les indicateurs de développement perçus par les bénéficiaires. Le test de concordance de Kendall W utilisé pour comparer la classification de ces indicateurs par les bénéficiaires montre une signification statistique au seuil de 1%. Il en ressort que la connaissance et la compétence des femmes sur le droit foncier et domanial est le premier indicateur de développement chez les bénéficiaires du projet.

A la suite de cet indicateur vient l'accès à la terre qui est aussi un important indicateur de développement selon les bénéficiaires. Nous pouvons justifier cette importance de l'accès à la terre par les propos d'une bénéficiaire

« Avant le projet, les autorités locales et les hommes n'avaient pas peur des lois parce qu'ils étaient dans l'ignorance. Aujourd'hui, ils savent les sanctions et les peines qu'ils encourent s'ils ne respectent pas les droits fonciers des femmes et jeunes femmes et ceci est bon pour le développement de la femme et de notre localité ».

De même, les bénéficiaires perçoivent le respect des droits fonciers des femmes et jeunes femmes comme un indicateur de développement. Ils justifient cela par le fait que :

« S'il y a un an, je n'ai pas pu obtenir un lopin de terre pour produire et satisfaire à mes besoins et qu'aujourd'hui, j'ai accès à la terre, c'est un grand pas dans ma vie, mon mari me respecte et j'ai la considération de mes pairs »

Par ailleurs, le contrôle que les femmes exercent aujourd'hui sur leurs ressources productives constitue également un indicateur de développement à la suite du respect des droits foncier. L'autonomisation des femmes constitue le cinquième indicateur de

développement perçu par les bénéficiaires. Cependant la sécurité alimentaire, le revenu des femmes, l'accès aux autres facteurs de production sont perçus comme des indicateurs de développement moins importants.

Tableau 10 : Priorisation des indicateurs de développement

Indicateurs de développement	Rang moyen	Rang
Connaissance et compétences (droit foncier et domanial)	2,13	1
Accès à la terre	2,5	2
Respect des droits fonciers des FJF	3	3
Contrôle des ressources productives	4,75	4
Autonomisation/leaderships	5,75	5
Sécurité alimentaire	6	6
Revenu/autonomie économique	6,25	7
Accès aux autres facteurs de production	6,88	8
Cohésion sociale	7,75	9
W de Kendall	0,546***	

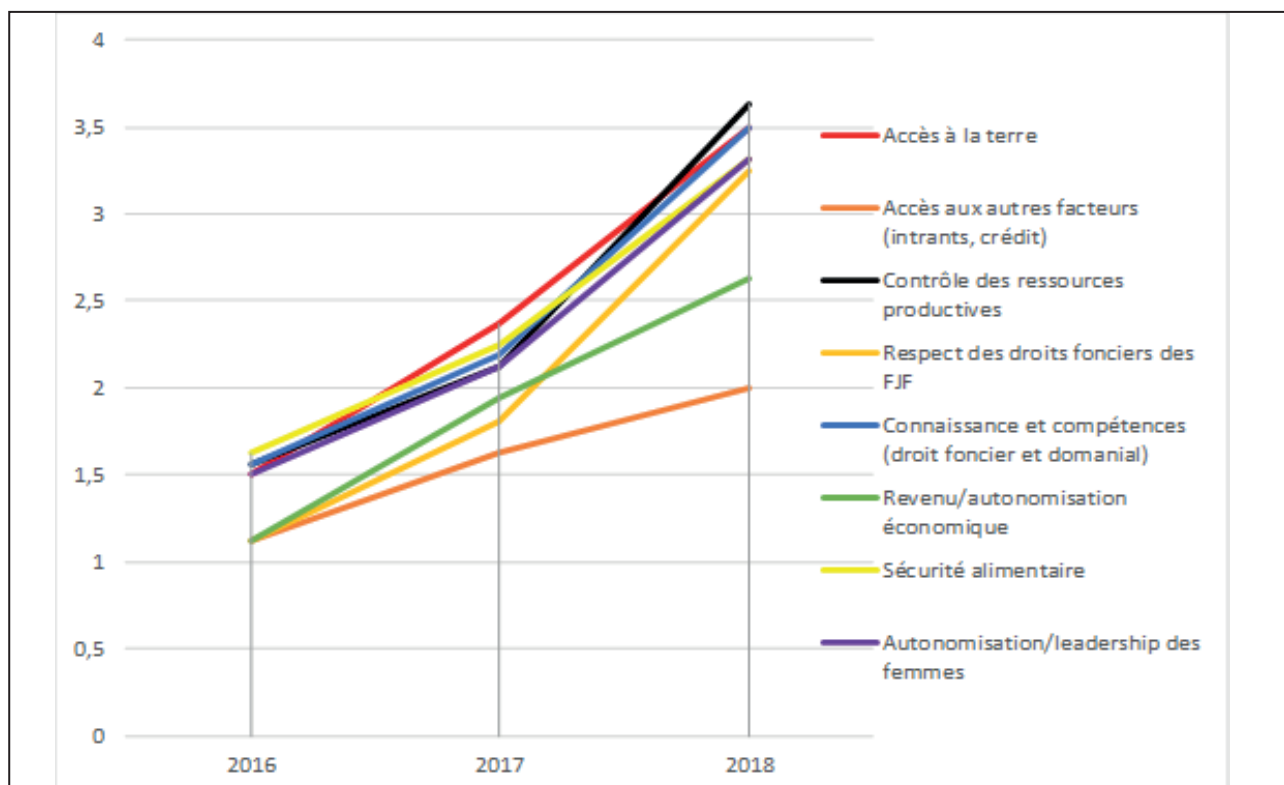
Source : Données de terrain

*** Signification au seuil de 1%

4.6 Tendance des indicateurs de développement

En reculant d'un an par rapport au démarrage du projet (2017), l'évolution des indicateurs d'impact au niveau des bénéficiaires à la suite des interventions du projet a été évaluée avec des scores (5 =Très bien, 4=Bien, 3=Moyen, 2=Mauvais, 1=Très mauvais). D'une manière générale, on note une évolution graduelle des indicateurs d'impacts dans les villages parcourus entre 2016 et 2018 (Figure 13 et Figure 14).

Figure 13 : Evolution des indicateurs de 2016 à 2018



De l'analyse de cette figure, on note qu'avant la mise en œuvre du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » dans les villages parcourus, tous les indicateurs étaient globalement faibles selon les perceptions des personnes interviewées en discussions de groupe. Mais à partir de 2017, ces indicateurs ont connu dans leur ensemble une légère amélioration. En général, cette situation s'est davantage améliorée au cours de l'année suivante (2018) au niveau de certains indicateurs notamment les indicateurs d'accès à la terre, de connaissance et compétence des femmes (droit foncier et domanial), d'autonomisation des femmes et de leurs leaderships et de respect des droits de la femme grâce aux formations reçues et aux sensibilisations effectuées. Les bénéficiaires estiment unanimement que le projet s'est investi dans la sensibilisation des acteurs sur l'importance de l'accès des femmes à la terre et cette sensibilisation a fortement contribué au changement de mentalités et de comportements des acteurs stratégiques que sont les hommes, les autorités locales, les leaders religieux et traditionnels dans le processus de l'accès à la terre des femmes. Pour justifier ce changement, nous avons recueilli les propos du chef village d'Agondotan dans la commune de Zê qui déclare :

« Avant, nous étions dans un profond sommeil car on ne connaissait pas les textes. On ne savait même pas qu'il existe des lois qui donnent le droit à la femme d'accéder à la terre. Mais avec les formations organisées par le projet, nous avons compris beaucoup de choses sur l'importance de l'accès à la terre (et à la bonne terre) de la femme ». Pour soutenir les propos du chef de village, un homme du même village affirme : « Au début, je n'acceptais pas que ma femme aille assister aux réunions et quand elle s'entête pour y aller, je lui interdisais de rentrer dans ma maison à son retour. Au fait, je pensais que les réunions serviraient à "monter" nos femmes contre nous. Mais quand elle a pu me convaincre et que j'y ai assisté une fois, alors j'ai compris l'importance des actions et je me suis investi pour les soutenir. C'est la raison de ma présence ici aujourd'hui. J'ai compris que si ma femme cultive, vend sa production et gère son argent (même si ce n'est pas beaucoup), il y a aura la paix chez moi et je serai aussi soulagé ».

On comprend donc qu'il y a un engouement et une motivation de la part des acteurs pour la réussite et la pérennisation des actions du projet. Comme témoignage, une femme déclare :

« Mes frères ont assisté aux séances de restitutions et ont compris. Donc dans ma famille actuellement, les terres ont été partagées et à parts égales entre nous ».

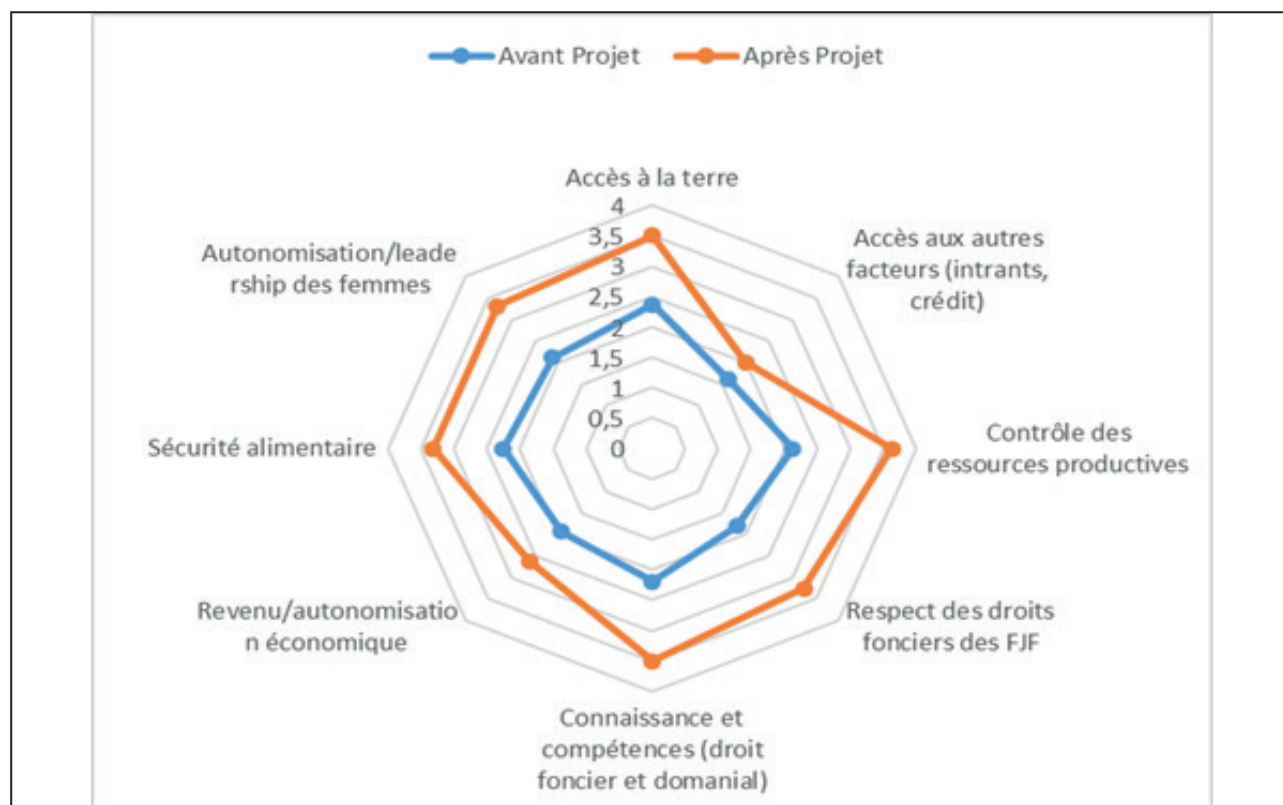
Les interventions de ce projet ont donc contribué au changement de mentalités de comportements de la part des époux, des élus locaux et des garants de la loi dans le processus de l'accès à la terre des femmes. Pour soutenir leurs propos, une femme rencontrée à Agbonan, un village de la commune de Bonou, déclare

« Depuis la participation des élus locaux aux formation/restitution on a constaté qu'ils sont dévoués à respecter les textes aux risques de représailles et prennent la défense des femmes lors des injustices liées à la terre »

Dans certains villages comme Gbada, la situation au niveau de l'autonomisation des femmes, de leurs revenus, de l'accès à la terre n'a pas connu une amélioration en 2018. Cette constance observée au niveau de l'accès à la terre dans ce village est essentiellement due à la mal compréhension de certains hommes des droits d'accès des femmes à la terre. Ce qui engendre des conflits parentaux pouvant conduire à des pertes en vies humaines. En ce qui concerne les revenus des femmes, globalement, les interventions du projet ne leur ont pas permis de les améliorer du fait de l'écoulement difficile des produits agricoles qui reste récurrent. Une bénéficiaire nous a affirmé dans ce sens :

« Si c'était hier que vous étiez venus, on allait vous amener dans le marché et vous irez voir vous-mêmes et prendre des photos. C'est la mévente totale, quand on amène nos produits surtout le piment au marché, on ne vend pas. La majorité parmi nous est obligée de céder ça à un prix forfaitaire afin d'éviter qu'il pourrisse. C'est cela qui nous empêche d'améliorer nos revenus et d'être autonomes »

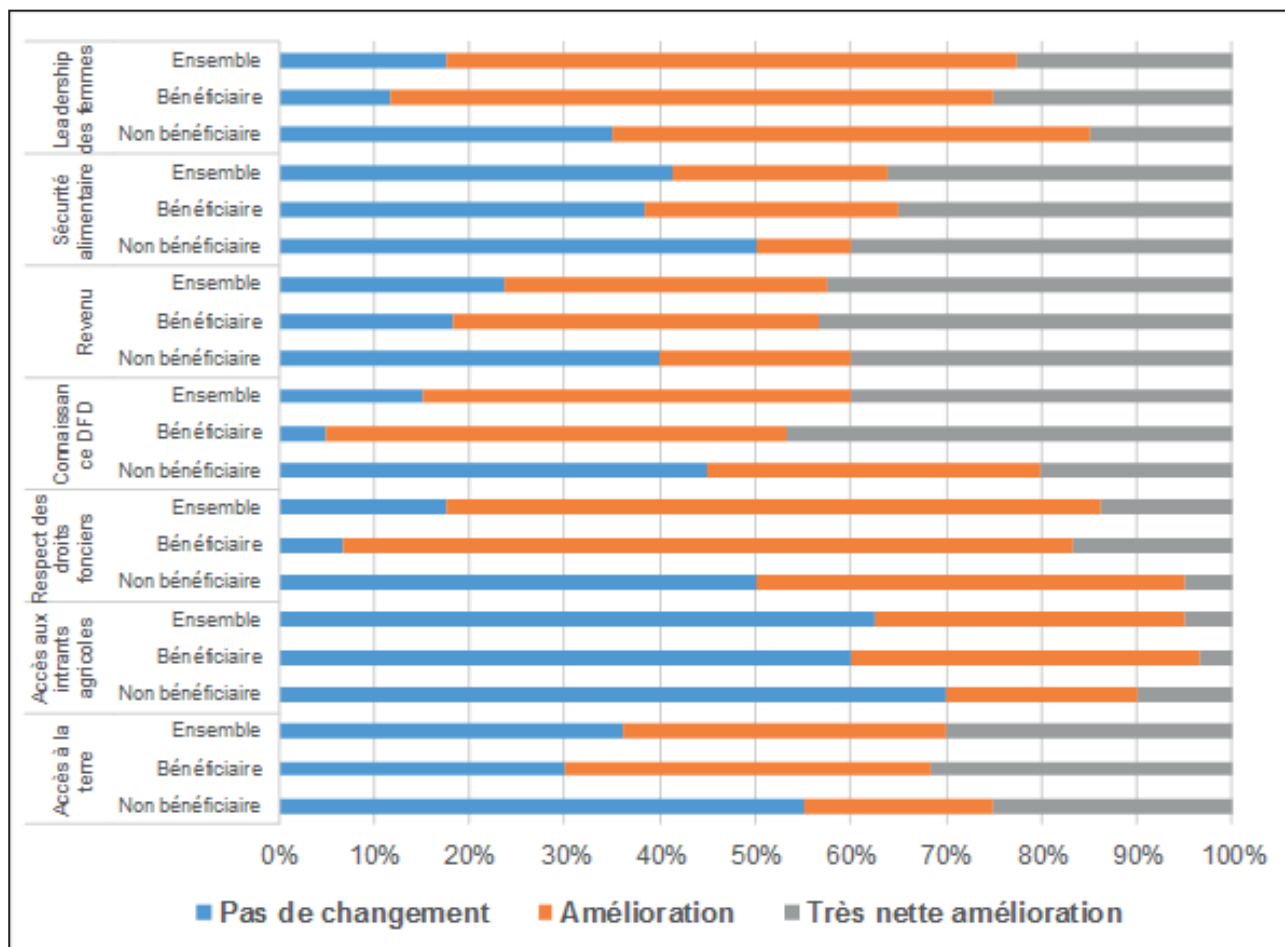
Figure 14 : Synopsis des effets du projet sur les indicateurs de développement



4.7 Accès aux ressources et leur contrôle dans la zone d'étude : situation par rapport à 2017

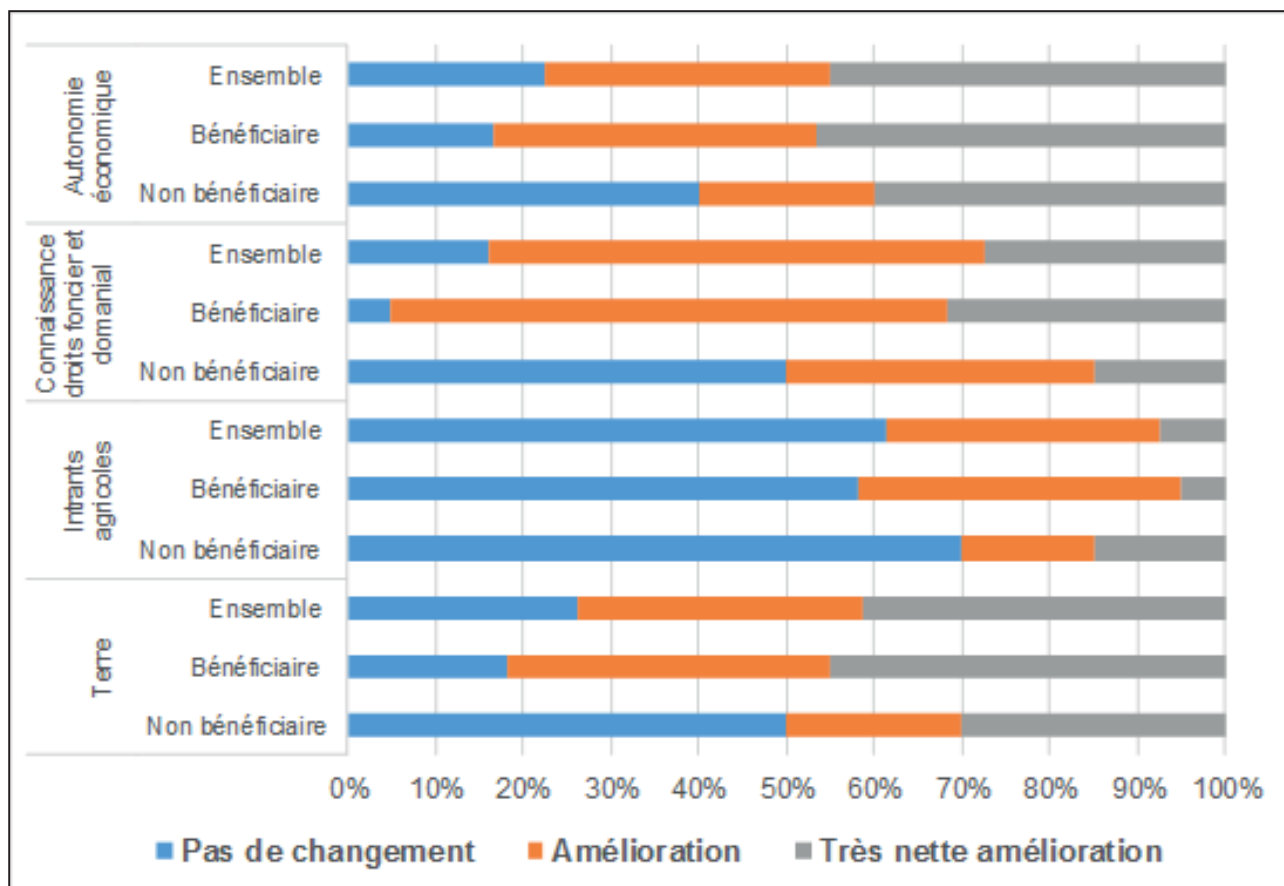
La figure 15 présente les proportions des enquêtés par rapport à la situation actuelle liée à l'accès aux ressources. Il en ressort que l'accès à la connaissance des droits foncier et domanial (95%), l'autonomisation/leadership des femmes (82,5%), le respect des droits fonciers des femmes et jeunes femmes (82%), le revenu/autonomie économique (76%) et l'accès à la terre dans l'ensemble sont, dans l'ordre croissant les cinq (5) principales ressources qui ont connu au moins une amélioration ou très nette amélioration. Ces tendances sont les mêmes au niveau des bénéficiaires du projet. Par contre, on note un faible changement au niveau des non bénéficiaires. Mais aujourd'hui, grâce à ce projet innovant, l'accès des femmes à ces ressources est une réalité, même si dans certaines localités, tout le monde ne le perçoit pas de la même façon.

Figure 15 : Situation actuelle liée à l'accès aux ressources par rapport à 2017



Par ailleurs, la répartition des acteurs enquêtés par rapport au contrôle de ces ressources est présentée dans la figure 16. En général, le contrôle des connaissances en lien avec les droits fonciers et domaniaux (83%), des revenus économiques (78%), de la terre (74%) et des intrants agricoles (39%) a connu une amélioration ou très nette amélioration au niveau des personnes enquêtées. L'analyse selon le statut des enquêtés montre que les bénéficiaires des interventions du projet ont amélioré de façon considérable leur niveau de contrôle sur les ressources.

Figure 16 : Situation actuelle liée au contrôle des ressources par rapport à 2017



4.8 Profil des activités/interventions du projet

4.8.1 Appréciations des activités menées par le projet dans le département de l'Atlantique

De manière générale, dans le département de l'Atlantique, toutes les activités ont démarré la même année et ont été exécutées soit directement par le projet soit par les partenaires que sont les OP et les radios communautaires dont la « voix de la Lama ». Ces activités sont d'une importance pour les bénéficiaires compte tenu de leur incidence sur l'accès à la terre par les femmes (Tableau 11). Il s'agit notamment de la formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre, la conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation, la formation des représentants des OP sur le code foncier domanial, le renforcement de capacités et la mobilisation des journalistes communautaires et activistes du genre, le plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux. Ces différentes interventions ont permis une amorce de l'application de la loi sur le foncier et les émissions radiodiffusées avec les radios communautaires. Cependant, deux activités menées par le projet sont moyennement importantes pour les bénéficiaires notamment la restitution animée par les OP. Ces activités ont donc permis de sensibiliser les membres des organisations pour un changement positif de mentalité et de comportements et les missions d'appui de plaidoyers. En outre, la campagne web et réseaux sociaux sur le projet n'a aucune importance pour les

bénéficiaires du projet. Même si les bénéficiaires estiment que l'exécution de la plupart des activités constitue pour eux un surplus de travail, elles ont influencé positivement leur vie. Globalement, l'exécution de ces activités a contribué à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires, les relations sociales entre les femmes et leurs époux et donc à réduire les disparités et écarts sexospécifiques qui existent entre les femmes et les hommes.

4.8.2 Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans l'Atlantique

L'influence des activités sur les indicateurs de développement est présentée dans le tableau 12. Il en ressort que les indicateurs très influencés par les activités du projet sont respectivement la connaissance et compétences (droit foncier et domanial) ; l'accès à la terre et le respect des droits des femmes et jeunes femmes. Pour justifier cette influence, un producteur affirme :

« Avant, les projets venaient parler des problèmes que nous vivons, mais nous ne comprenons pas grande chose. Mais avec le projet WANEP-Bénin, nous avons bien compris les choses et cela nous a changé positivement sur le plan de l'accès à la terre des femmes ».

Cependant, le renforcement des liens conjugaux et l'autonomisation/leadership des femmes sont faiblement influencés par les activités bien que la mise en œuvre du projet ait induit le renforcement des liens conjugaux. En effet, les bénéficiaires estiment que l'accès aux autres facteurs de production n'a connu aucun changement malgré les interventions du projet. Dans cette même logique une informatrice affirme :

« Les difficultés que nous rencontrons pour trouver par exemple l'engrais n'ont pas changé. L'engrais est cher mais si tu as de l'argent tu vas en acheter chez les revendeurs car c'est difficile d'en trouver à l'ATDA ».

Tableau 11 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans l'Atlantique

Types d'activités/formation du projet	Année de démarrage (année)	Importance aux acteurs	Principaux bénéficiaires	Augmentation du travail aux bénéficiaires	Amélioration des conditions de vie (alimentation, santé, etc.) des acteurs	Amélioration des relations sociales (ménages, parenté, professionnel)	Contribution financière du ménage aux activités	Réduction des disparités/écarts sexospécifiques
Formation des représentants des OP sur le code foncier domanial	2018		F, JF, C	A	/2		.	...
Formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre	2018	/2	F, JF, C	A	..	...	.	...
Conception des messages et supports de vulgarisation / sensibilisation	2018	/2	C, F, JF, H, JH	A	/2		.	/2
Restitution animée par les OP	2018	...	C, F, JF	A	...	/2	.	..
Missions d'appui de plaidoyers	2018	...	C, F, JF	A	..	.. ./2	./2	..
Renforcement de capacités et de mobilisation des journalistes communautaires et activistes du genre	2018		C	D	/2	/2	.	...
Plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux.	2018		F, JF, C	A	...	...	.	...
Emissions radio-diffusées avec les radios communautaires.	2018		C	D	...	...	.	...

Légende : = impact très élevé ; = Impact élevé ; ... = Impact moyen ; .. = Impact faible ; . = Pas d'impact.

Tableau 12 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans l'Atlantique

Activités/Formations/ Interventions /Actions de développement	Indicateurs de développement					
	Connaissance et compé- tences (droit foncier et domanial)	Accès à la terre	Respect des droits fonciers des FJF	Renforcement des liens conjugaux	Autonomi- sation/Lea- dership des femmes	Σ Passive
Formation des représentants des OP sur le code foncier domanial	3,67	3,33	2,33	2,33	0,67	12,33
Formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'ac- cès à la terre	3,33	3	2,33	2	0,67	11,33
Conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation	4	3,33	2	1,67	0,67	11,67
Restitution animée par les OP	3,67	3,67	2,67	1,33	1	12,33
Missions d'appui de plaidoyers	3,33	3	2	2	1,33	11,67
Renforcement de capacités et de mo- bilisation des journalistes communau- taires et activistes du genre	3,67	3	2,67	1,33	1,33	12
Plaidoyer à l'endroit des leaders reli- gieux, traditionnels et élus locaux.	2,67	3,33	1,67	1	1	9,67
Emissions radiodiffusées avec les ra- dios communautaires.	4	3,33	2,67	2	1	13
Campagne web et réseaux sociaux sur le projet	2,33	1,67	1,67	0,67	0,67	7
Σ Active	30,67	27,67	20	14,33	8,33	101

LÉGENDE : 0 : aucune influence ; 1 : très faible influence ; 2 : faible influence ; 3 : moyenne influence ; 4 : forte influence ; 5 : très forte influence

4.8.3 Appréciations des activités menées par le projet dans le département de l'Ouémé

La majorité des activités sont directement exécutées par le projet hormis la restitution qui a été animée par les OP. L'amélioration des conditions de vie, l'amélioration des relations sociales (ménages, parenté, professionnel, etc.) et la réduction des disparités/écarts sexospécifiques ont été impactées par la plupart des activités du projet notamment la formation sur le code foncier domanial et le Code des personnes et de la famille, la formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre et les missions d'appui de plaidoyers (Tableau 13). Tandis que le renforcement de capacités et la mobilisation des journalistes communautaires et activistes du genre et la campagne web et réseaux sociaux sur le projet n'ont eu aucun impact sur les indicateurs de développement. Quatre (4) activités ont été d'une importance capitale dans le département de l'Ouémé. Il s'agit de la formation des représentants des OP sur le code foncier domanial qui a permis d'acquérir des notions utiles par rapport aux droits des femmes à la terre. De plus, la formation sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre a renforcé les compétences des femmes pour la défense de leurs droits en matière d'accès à l'héritage. Tout ceci a été renforcé par les missions d'appui de plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux, lequel plaidoyer a permis de se mettre au cœur de l'action par le respect et l'application des lois et textes sur le foncier et le plaidoyer.

4.8.4 Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans l'Ouémé

L'influence des activités sur les indicateurs est présentée dans le tableau 14. Il en ressort que l'accès à la terre et la connaissance et compétences (droit foncier et domanial), sont fortement influencés par les interventions du projet notamment la formation des représentants des OP sur le code foncier domanial et la formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre. C'est à juste titre qu'une bénéficiaire affirme :

« Les formations et les images et papiers que le projet nous a donnés est une très bonne chose. Moi je ne savais pas que je pouvais hériter un jour des terres appartenant à mon père à cause de l'attitude de mes frères. Mais, aujourd'hui j'en en ai eu. Je dis merci au projet ». Et pour justifier cette influence, une autre bénéficiaire affirme : « Avant nous étions dans l'ignorance totale car on ne connaissait pas les lois et textes. On ne savait pas qu'il existe des lois qui donnent le droit à la femme d'accéder à l'héritage et surtout à la terre. Mais avec les formations organisées par le projet, nous avons compris beaucoup de choses sur l'importance de l'accès à la terre de la femme ».

Cependant, le respect des droits fonciers des FJF est moyennement influencé par les activités du projet en l'occurrence la formation des représentants des OP sur le code foncier domanial, la formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre, la conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation et la restitution animée par les OP.

Tableau 13 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans l'Ouémé

Types d'activités/formation du projet	Année de démarrage (année)	Importance aux acteurs	Principaux bénéficiaires	Augmentation du travail aux bénéficiaires	Amélioration des conditions de vie (alimentation, santé, etc.) des acteurs	Amélioration des relations sociales (ménages, parenté, professionnel)	Contribution financière du ménage aux activités	Réduction des disparités/écarts sexospécifiques
Formation des représentants des OP sur le code foncier domanial	2018	 /2	F, JF, H, JH	A	...	... /2	..	...
Formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre	2018		F, JF AL C	A	 /2	... /2	..	...
Conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation	2018	 /2	C AL	A	..	... /2	..	...
Restitution animée par les OP	2018	... /2	C AL F JF H JH	A	... /2	...	.	...
Missions d'appui de plaidoyers	2018		C F LR LT JF H	A	...	... /2	..	...
Plaidoyer à l'en-droit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux.	2018	... /2	A F LR LT JF H	A	...	...	..	...
Emissions radiodiffusées avec les radios communautaires.	2018	..		A	.	/2	/2	.. /2

LÉGENDE : = impact très élevé ; = Impact élevé ; ... = Impact moyen ; .. = Impact faible ; . = Pas d'impact.

Tableau 14 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans l'Ouémé

Activités/Formations/ Interventions/Actions de développement	Indicateurs de développement					
	Accès à la terre	Connaissance et compétences (droit foncier et domanial)	Respect des droits fonciers des FJF	Contrôle des res- sources productives	Autonomisation des femmes	Σ Passive
Formation des repré- sentants des OP sur le code foncier domanial	5	5	3,67	3,67	2	19,33
Formation des repré- sentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre	4,67	5	3,33	4	2	19
Conception des mes- sages et supports de vulgarisation/sensibi- lisation	4,33	4,33	3	1,33	0,67	13,67
Restitution animée par les OP	4,33	4,33	3,67	2	1,33	15,67
Missions d'appui aux plaidoyers	2,67	4,33	2,33	1,33	0,67	11,33
Renforcement de capacités et de mobili- sation des journalistes communautaires et activistes du genre	4,33	3,33	2,33	1,33	1,33	12,67
Plaidoyer à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux.	2,33	2,33	2	1,33	1,33	9,33
Emissions radiodiffu- sées avec les radios communautaires.	3,67	2,33	2,33	2,33	1,33	12
Campagne web et réseaux sociaux sur le projet	0	0	0	0	0	0
Σ Active	31,33	31	22,67	17,33	10,67	113

LÉGENDE : 0 : aucune influence ; 1 : très faible influence ; 2 : faible influence ; 3 : moyenne influence ; 4 : forte influence ; 5 : très forte influence

4.8.5 Appréciations des activités menées par le projet dans le département du Plateau

Les activités menées par le projet dans le département du plateau sont présentées dans le tableau 15. Il en ressort que deux (2) activités ont été très influentes sur le bien-être des bénéficiaires. Il s'agit de la restitution animée par les OP qui a permis aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles connaissances sur les droits d'accès des femmes à la terre, le code foncier et domanial. La deuxième activité concerne les émissions radiodiffusées avec les radios communautaires qui ont contribué à sensibiliser la population sur les questions d'héritage pour les femmes, les questions d'accès des femmes à la terre. Cependant, ces activités ont très peu influencé les comportements des populations de la zone, en lien avec l'accès des femmes à la terre, du fait des résistances socio-culturelles.

4.8.6 Impact global des activités sur les indicateurs de développement du projet dans le Plateau

Dans le département du Plateau, les interventions ont moyennement influencé trois indicateurs de développement notamment l'accès à la terre, le respect des droits fonciers des FJF et la connaissance et compétences dans le domaine du droit foncier et domanial (Tableau 16). Au nombre des activités influentes, on note la formation des représentants des OP sur le code foncier et domanial, la formation sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre qui ont permis aux femmes et jeunes femmes de connaître leurs droits d'être outillées en techniques de plaidoyer afin d'accéder à la terre, la conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation et la restitution animée par les OP. Grâce aux diverses formations données aux femmes et aux jeunes femmes, ces dernières savent désormais qu'elles doivent avoir le contrôle des ressources productives car cela contribuerait à la sécurité alimentaire. Mais, il est aisé de constater que toutes les activités exécutées par le projet influencent faiblement la sécurité alimentaire que ce soit à Ahoyêyê dans la Commune de Pobè ou à Ewé dans la Commune de Kétou. Cela signifie que même si les femmes ont accès à la terre, il faudra du temps pour espérer l'impact sur la sécurité alimentaire

Tableau 15 : Profil des activités de développement agricole (H/F) dans le Plateau

Types d'activités/ formation du projet	Année de dé- marrage (année)	Importance aux acteurs	Principaux béné- ficiaires	Augmentation du travail aux bénéficiaires	Amélioration des conditions de vie (alimentation, santé, etc.) des acteurs	Amélioration des relations sociales (ménages, pa- renté, profes- sionnel)	Contribution financière du ménage aux activités	Réduction des disparités/écarts sexospécifiques
Formation des représentants des OP sur le code foncier domanial	2018	.. /2	F, H, JF	A	· /2	..	·	.. /2
Formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'ac- cès à la terre	2018	..	AL, C, F, H, JF	A	· /2	..	·	.. /2
Conception des messages et supports de vulgarisation / sensibilisation	2018	· /2	AL, C, F, H, JF	A	· /2	· /2	·	.. /2
Restitutions ani- mées par les OP	2018	...	F, JF, H, JH	A	·	· /2	· /2	.. /2
Missions d'appui de plaidoyers	2018	· /2	F, LR, LT, JF, H	A	· /2	· /2	· /2	.. /2
Renforcement de capacités et de mobilisation des journalistes communau- taires et acti- vistes du genre	2018	·	Jo	D	·	· /2	· /2	·
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux	2018	· /2	F, LR, LT, JF, H	A	· /2	..	· /2	.. /2
Emissions radio- diffusées avec les radios com- munautaires	2017	...	C, Jo, F, H, JF	A	·	· /2	· /2	·

LÉGENDE : = impact très élevé ; = Impact élevé ; ... = Impact moyen ; .. = Impact faible ; · = Pas d'impact

Tableau 16 : Influence des activités sur les indicateurs de développement (H/F) dans le Plateau

Activités/formations/ Interventions/Actions de développement	Indicateurs de développement	Respect des droits fonciers des FJF	Connaissance et compétences (droit foncier et domanial)	Contrôles des ressources productives	Sécurité alimentaire	à Passive
Formation des représentants des OP sur le code foncier domanial	4,5	3	3	4	1,5	16
Formation des représentants des OP sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre	3,5	3,5	3	3	1,5	14,5
Conception des messages et supports de vulgarisation/sensibilisation	3,5	3,5	3	2	1,5	13,5
Restitutions animées par les OP	3,5	3	3	2,5	1,5	13,5
Missions d'appui de plaidoyers	2,5	3	2,5	2,5	1	11,5
Renforcement de capacités et de mobilisation des journalistes communautaires et activistes du genre	2,5	2,5	2,5	2,5	1,5	11,5
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux	2,5	3	3	3	1,5	13
Emissions radiodiffusées avec les radios communautaires	2	2	2,5	2	1	9,5
Campagne Web et réseaux sociaux sur le projet	0	0	0	0	0	0
à Active	24,5	23,5	22,5	21,5	11	103

LÉGENDE : 0 : aucune influence ; 1 : très faible influence ; 2 : faible influence ; 3 : moyenne influence ; 4 : forte influence ; 5 : très forte influence

L'analyse de l'impact socio-économique suivant le statut des enquêtés montre que la formation des représentants des OP a amélioré l'accès des femmes à la terre selon 52% des bénéficiaires contre 40% des non bénéficiaires (Tableau 17). Les tendances sont presque identiques en ce qui concerne l'influence de la conception des messages et supports de vulgarisation, les séances de restitution et les plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux. Cependant, il n'y a pas de différence significative, en ce qui concerne les émissions radiodiffusées avec les radios communautaires, entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires. Cela s'explique par le fait que tout le monde bénéficie des émissions de radiodiffusion. En conséquence, il faudra donc multiplier les émissions de radiodiffusion pour sensibiliser le plus grand nombre sur l'accès des femmes et jeunes femmes à la terre.

Tableau 17 : Influence des activités/intervention sur l'accès à la terre

Variables	Modalités	Statut des enquêtés			
		Non bénéficiaire (%)	Bénéficiaire (%)	Ensemble (%)	Chi-deux
Formation des représentants des OP	Pas de changement	60	48,3	51,2	1,081
	Amélioration	25	26,7	26,2	
	Très nette amélioration	15	25	22,5	
Conceptions des messages et supports de vulgarisation	Pas de changement	60	35	41,2	3,894
	Amélioration	25	38,3	35	
	Très nette amélioration	15	26,7	23,8	
Séances de vulgarisations/restitution	Pas de changement	55	26,7	33,8	5,523*
	Amélioration	25	35	32,5	
	Très nette amélioration	20	38,3	33,8	
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux	Pas de changement	60	53,3	55	0,277
	Amélioration	25	30	28,8	
	Très nette amélioration	15	16,7	16,2	
Emissions radiodiffusées avec les radios communautaires	Pas de changement	60	58,3	58,8	0,563
	Amélioration	25	31,7	30	
	Très nette amélioration	15	10	11,2	

* Signification au seuil de 10%, ** Signification au seuil de 5%, *** Signification au seuil de 1%

Par ailleurs, le niveau d'influence de ces activités sur le contrôle des ressources est présenté dans le tableau 18. Le test statistique chi-deux affiche une différence significative au seuil de 5% entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires concernant l'amélioration induite du fait des interventions par rapport au contrôle des ressources. Toutefois, on note également une différence entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires en ce qui concerne l'influence positive générée par la formation des représentants des OP et les plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux sur le contrôle des ressources.

Tableau 18 : Influence des activités/intervention sur le contrôle des ressources

Variables	Modalités	Statut des enquêtés			
		Non bénéficiaire (%)	Bénéficiaire (%)	Ensemble (%)	Chi-deux
Formation des représentants des OP	Pas de changement	60	41,7	46,2	2,067
	Amélioration	20	31,7	28,8	
	Très nette amélioration	20	26,7	25	
Conceptions des messages et supports de vulgarisation	Pas de changement	60	23	32,5	9,335**
	Amélioration	20	45	38,8	
	Très nette amélioration	20	31,7	28,8	
Séances de vulgarisations/restitution	Pas de changement	50	16,7	25	8,929**
	Amélioration	20	36,7	32,5	
	Très nette amélioration	30	46,7	42,5	
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux, traditionnels et élus locaux	Pas de changement	60	53,3	55	1,962
	Amélioration	15	30	26,2	
	Très nette amélioration	25	16,7	18,8	
Emissions radiodiffusées avec les radios communautaires	Pas de changement	60	60	60	1,745
	Amélioration	20	30	27,5	
	Très nette amélioration	20	10	12,5	

* Signification au seuil de 10%, ** Signification au seuil de 5%, *** Signification au seuil de 1%

Par ailleurs, l'influence des interventions du projet sur les changements induits au niveau collectif par rapport à 2017 est présentée dans le tableau 19. Le test statistique chi-deux affiche une différence significative au seuil de 1% entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires pour la plupart des activités du projet pour ce qui est de leur influence sur les changements consentis au niveau collectif.

Tableau 19 : Influence des interventions du projet sur les changements induits au niveau collectif par rapport à 2017

Désignation		Statut des enquêtés			
		Non bénéficiaire (%)	Bénéficiaire (%)	Ensemble (%)	Chi-deux
Pratiques de défenses des droits fonciers par les OP	Pas de changement	45	5	15	19,529***
	Amélioration	20	50	42,5	
	Très nette amélioration	35	45	42,5	
Implication de chefs traditionnels et religieux dans la défense des droits de la femme à la terre	Pas de changement	45	10	18,8	14,876***
	Amélioration	40	83,3	72,5	
	Très nette amélioration	15	6,7	8,8	
Pratique/perceptions coutumières en lien avec l'accès des femmes à la terre	Pas de changement	50	6,7	17,5	21,615***
	Amélioration	30	78,3	66,2	
	Très nette amélioration	20	15	16,2	
Attitude des hommes/époux à céder une partie de leur terre à leur femme	Pas de changement	50	23,3	30	5,278*
	Amélioration	25	45	40	
	Très nette amélioration	25	31,7	30	
Implication des radios communautaires ou rurales	Pas de changement	70	40	47,5	10,175**
	Amélioration	15	55	45	
	Très nette amélioration	15	5	7,5	
Connaissances sur le code foncier, domanial et droit foncier	Pas de changement	40	3,3	12,5	19,116***
	Amélioration	40	50	47,5	

	Très nette amélioration	20	46,7	40	
Connaissances sur le code des personnes et de la famille et le plaidoyer	Pas de changement	40	6,7	15	13,472***
	Amélioration	40	51,7	48,8	
	Très nette amélioration	20	41,7	36,2	
Niveau d'aisance des femmes dans le contenu du code foncier et domaniaal	Pas de changement	40	3,3	12,5	18,443***
	Amélioration	40	63,3	57,5	
	Très nette amélioration	20	33,3	30	
Satisfaction par rapport à la portée des initiatives prises selon les OP	Pas de changement	50	6,7	17,5	21,614***
	Amélioration	25	71,7	60	
	Très nette amélioration	25	21	22,5	

* Signification au seuil de 10%, ** Signification au seuil de 5%, *** Signification au seuil de 1%

4.9 Équité sociale et développement

L'analyse de l'équité sociale montre que le projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres » a été bien apprécié des bénéficiaires enquêtés. En effet, ceux-ci ont estimé que le projet a pris en compte toutes les couches sociales et minorités (les femmes, les jeunes femmes, les hommes, les jeunes hommes, les acteurs locaux, les leaders traditionnels et religieux, les journalistes, les activistes du genre) pour l'atteinte de ses objectifs. Toutefois, les hommes des villages de Ewê et d'Ahoiyêyê estiment qu'il reste des efforts à faire pour le maintien de la cohésion entre les femmes et leur environnement social et surtout entre les femmes et leurs époux. Cela garantirait une pérennisation des actions du projet qui a une influence positive sur le développement de la localité. Dans le département du Plateau, l'appréhension des bénéficiaires de l'équité sociale semble être différente. Le contexte socioculturel n'est pas favorable à l'équité sociale, pensent-ils. A cet effet, ils estiment que le projet devra accentuer ses actions sur les comportements que les femmes devraient avoir à l'égard des hommes dans le processus de défense de leur droit d'accès à la terre. En outre, selon les hommes de ces localités, les terres héritées par les femmes au sein de leur famille biologique ne sont bénéfiques qu'à leur famille d'accueil (famille de l'époux). Dans cette logique, les hommes ont suggéré que les lois soient revues pour la préservation de la paix dans les familles.

5. CAPITALISATION DES ACQUIS DU PROJET « DU KILIMANDJARO À L'ATACORA POUR NOS TERRES »

5.1 Montée du mont Kosso : un canal efficace de plaidoyer et de sensibilisation sur les droits d'accès des femmes à la terre

Selon les bénéficiaires, la montée du mont Kosso, dans la chaîne de l'Atacora, a été un évènement bien apprécié. En effet, la plupart des participants ne savaient pas que la femme pouvait avoir accès à la terre. Ainsi, cet évènement a amélioré le niveau de connaissance et d'appréhension des femmes sur leur droit d'accès à la terre. En témoigne la déclaration de tous les participants interviewés :

« La montée du mont Kosso a été très bénéfique pour nous mais aussi pour toute la population du Tanguiéta. Les différents commentaires qui en sont faits dans les discussions en ville montrent l'importance de l'évènement. Aussi bien les hommes que les autorités locales ont compris désormais que la femme a droit à la terre tant dans la communauté que dans sa famille. Autrement, nous pouvons affirmer que le projet nous a aidés à anticiper ou régler les conflits inhérents à la terre. Depuis la montée du mont Kosso, les perceptions des hommes relatives à leur consentement à partager l'héritage ou à céder une part de leur terre aux femmes sont devenues favorables. En Afrique, on dit souvent que les femmes n'ont pas droit à la terre, mais ce discours est de plus en plus du passé avec la sensibilisation qui est faite ».

Ces affirmations ont été renforcées par l'une des femmes leaders de la commune. Elle s'exprimait en ces termes :

« L'évènement de la montée sur les montagnes nous a vraiment aidées. Maintenant, les femmes se sentent plus utiles dans la société. Avant, pour une femme, se procurer de terre était vraiment difficile. Tellement j'avais de difficulté à avoir la terre de mon droit que j'étais obligée à aller faire un prêt au PADME pour acheter une parcelle sur laquelle je travaille actuellement »

Par ailleurs, il n'est pas encore observé des cas de témoignage des femmes ayant réellement bénéficié de la terre à l'issue de cette activité de plaidoyer et de sensibilisation. Cependant, la volonté manifeste des uns et des autres est signe d'un changement positif et favorable de l'accès des femmes à la terre. L'une des membres de Essossina a raconté l'expérience de ce groupement de femmes, spécialisé dans la production des cultures maraîchères.

« Avant l'arrivée de WANEP-Bénin pour la sensibilisation sur l'accès des femmes à la terre, le propriétaire du domaine sur lequel notre groupement fait son jardin menaçait de récupérer sa terre. Dès lors, que nous avons participé à cette montée du mont Kosso, et que des femmes en parlent partout, le propriétaire s'est ravisé malgré qu'il n'y ait pas participé. De toutes les façons, il n'en a plus jamais parlé depuis ce moment. En revanche, le problème ou la crainte de se voir déposséder de la terre et de ne plus pouvoir produire est dissipée »

Au plan local, l'implication des autorités locales et préfectorales a été une réussite. En effet, les chefs village/quartier ainsi que le deuxième adjoint au maire de Tanguiéta, interrogés, sont unanimes sur leur disponibilité et leur engagement à agir dans le sens de travailler à faire reculer le phénomène de l'exclusion des femmes en matière de d'accès à la terre. La déclaration du deuxième adjoint au maire en est une illustration.

« Le maire de Tanguiéta et son conseil communal ont été favorables à l'accès des femmes à la terre. Les chefs d'arrondissement, chefs quartiers et chefs villages ont été instruits à cet effet. Les femmes et leurs associations sont plus spécialisées dans la production du riz dans la commune. Ainsi, toute demande de leur part des terres –bas-fonds) sous la gestion de la mairie, devra être satisfaite sans condition».

En termes de durabilité, il manque le suivi de cette activité afin de capitaliser les cas de réussite au niveau des exploitations. La présidente des femmes combattantes dans la commune de Tanguiéta a affirmé :

« Nous avons continué à faire la sensibilisation au sein de notre réseau. Pour preuve, nous avons après cet évènement regroupé environ une centaine de femmes membres des groupements et associations pour leur faire la restitution. Récemment, en prélude de la Journée Internationale de la Femme, nous avons organisé une journée de mobilisation et de sensibilisation des femmes par rapport à leur droit d'accès à la terre. Cependant, il faut faire le suivi de temps en temps pour apprécier si réellement, les hommes cèdent une part de leur terre à leurs épouses. De même, il faut que le projet continue la sensibilisation et impliquer davantage les élus locaux notamment en début du projet en définissant les rôles et responsabilités qui sont les leurs ».

5.2 La formation de proximité des populations sur les codes fonciers et domaniaux exécutée par les Organisations Paysannes

La formation des populations sur le code foncier et domanial, mais surtout la restitution des acquis de la formation exécutée par les responsables OP ont permis aux femmes de mieux connaître le contenu de ce code et de sortir de leur état d'ignorance. En effet, des représentants des organisations paysannes ont été formés sur les lois promouvant un égal accès à la terre dont le code foncier domanial et sur le plaidoyer relatif aux droits d'accès à la terre. Ensuite, ces représentants ont restitué les acquis à leurs pairs. Autrement dit, à la suite de ces formations/restitutions, les femmes connaissent mieux le contenu du code des personnes et de la famille, du code foncier et domanial en rapport avec leur droit d'accès à la terre et ne sont plus ignorantes de leur droit d'accès à la terre même par voie d'héritage. Cette activité a donc suscité auprès de certains acteurs, un changement de comportement vis-à-vis de leurs pairs. En effet, les femmes ont compris, qu'à l'instar des hommes, elles ont les mêmes droits à la terre que cela soit par héritage ou un autre mode d'accès à ce facteur de production. Dans cette logique, une femme déclare.

« Avant le projet, il était très difficile ici pour nous les femmes d'aborder les questions liées à la terre, puisque les terres ne suffissent pas déjà les hommes et demander un lopin de terre peut susciter de remous et même des conflits parentaux. Mais avec ce projet, nous avons compris que quelle que soit la situation, la femme a droit à la terre ne serait-ce qu'un lopin de terre, pour produire et contribuer au ménage. Nous sommes aussi contentes parce que les hommes étaient aussi représentés à cette formation et cela leur permet de comprendre l'importance de l'accès des femmes à la terre ».

Outre les femmes, certains hommes ont compris l'importance de l'acquisition des terres (cultivables) par les femmes et ses effets directs et/ou indirects sur le bien-être familial et social. En effet, la connaissance par les hommes des droits d'accès des femmes à la terre comme facteur de production et les sanctions y afférentes, a permis de réduire les conflits domaniaux existants entre les femmes et les hommes (époux ou frères) au sein de leur communauté. Cela a entraîné une cohésion non seulement au sein des ménages mais aussi au niveau de la société (entre les hommes et entre les hommes et les femmes). En témoigne, un homme du village Sèdji dans le département de l'Atlantique :

« Nous les hommes, sommes conscients que de nos jours les enfants filles prennent plus soins de leurs parents que les enfants garçons. Les garçons donnent la priorité à leur belle famille car ils ne veulent pas perdre l'estime que sa famille par alliance lui donne. C'est pour cela que moi personnellement j'ai décidé de plus travailler pour le bien-être de mes filles et je vais régler ce problème d'héritage aussi avant de mourir ».

Par ailleurs, ce niveau de connaissance a induit en amont un respect timide des lois et textes dans certains villages. C'est le cas d'une productrice qui affirme que :

« Suite à la maîtrise que mon mari a eu des textes et surtout des risques inhérents au non-respect de ces textes il a organisé une réunion avec ses frères et ensemble ils ont légué des terres à leurs sœurs ».

C'est donc grâce aux connaissances acquises au cours des séances de restitution faites dans les villages que des femmes ont pu obtenir de terre. Ce succès a été élucidé par la déclaration d'une femme qui s'exclamait en ces termes:

“Avec les connaissances acquises à travers ce projet, j'ai pu hériter de trois kantis (soit environ 0,012 ha) des terres car mes frères aussi ont été sensibilisés et ont accepté le principe. Une autre déclare : “ L'arrivée de ce projet dans le village nous a permis de ne plus être ignorant. Aujourd'hui, certains hommes sont prêts à nous léguer de terres pour faire nos propres champs”.

De même, les séances de restitutions ont donné aux hommes et aux femmes les rudiments nécessaires pour gérer les conflits domaniaux : Pour soutenir cette affirmation un producteur a déclaré :

« Avant, dans notre localité, il y a beaucoup de conflits domaniaux entre les hommes et les femmes issus de la même famille, de la même collectivité ou du même clan. C'est pratiquement le seul véritable problème que nous avons ici. Mais avec la restitution faite par les représentants des organisations paysannes, ces conflits ont véritablement diminué. Les gens savent maintenant qu'il existe des lois qui régissent le droit d'accès à la terre par les femmes. Ils savent également qu'il y a des sanctions à l'endroit de ceux qui ne respecteront pas ces lois ».

5.3 Les missions interactives animées par les radios communautaires sur les droits d'accès des femmes à la terre

Grâce à l'appui des radios communautaires et à travers les émissions radio réalisées, le projet a sensibilisé les populations sur l'importance des droits d'accès des femmes à la terre. Des reportages ont été réalisés avec les organisations paysannes afin d'inciter les femmes à revendiquer dignement leurs droits d'accès à la terre mais aussi sensibiliser les populations sur les droits d'accès des femmes à la terre. En effet, les femmes n'avaient pas la voie pour se défendre en matière d'accès à la terre et ces émissions sont venues les renforcer. Ainsi en ayant un meilleur accès à l'information et en utilisant une approche de

forte communication participative, les femmes bénéficiaires ont enregistré un net progrès dans l'accès à la terre. Grâce à la participation des femmes aux émissions radio dans les zones d'intervention du projet, elles sont devenues des actrices de développement de leurs communautés. Les interventions du projet ont également entraîné l'autonomisation et le leadership de certaines femmes au sein de leur société. C'est ce que confirme le cas de Sébastienne présenté par l'encadré 2.

Cas de Sébastienne

De l'inégalité à l'équité : Sébastienne est une productrice âgée de 50 ans, mariée et mère de six (06) enfants dont quatre (04) vivants et deux (02) décédés. Sébastienne n'a jamais été scolarisée. Au cours de son adolescence, elle fut inscrite en apprentissage de la couture qu'elle suivit pendant trois (03) ans. Après son mariage, elle n'exerça plus ce métier qu'elle apprit mais se reconvertit dans les travaux champêtres sur ordre de son mari. Ainsi, Sébastienne servait de main d'œuvre pour les travaux de son mari et n'avait aucune décision à prendre en ce qui concerne l'acquisition des ressources productives et la gestion des récoltes. Ses activités génératrices de revenus se limitaient à la vente de la nourriture préparée, la vente du maïs frais, la vente du gari, le petit commerce. Etant ouverte d'esprit, elle s'associe avec d'autres femmes de son rang et elles se constituent en groupes de tontine que sont le « gbé do kpo gbê » et le « waba gbê ». Son dynamisme lui a permis de devenir une bénéficiaire du l'ONG Hunger Free World qui travaille avec les groupements de femmes sur la transformation du manioc en gari, la fabrication du savon, du gâteau et des amuse-bouche. Sébastienne intégra donc le groupement « Mi wa nou dé » afin de mieux bénéficier des actions du projet. Les actions de l'ONG améliorèrent son dynamisme et lui permet de mieux s'organiser pour la satisfaction des besoins en main-d'œuvre de son mari et la promotion de ses AGR.

La mise en œuvre des interventions du projet WANEP a contribué à améliorer le leadership et l'autonomisation économique et sociale de Sébastienne. En effet les interventions du projet ont permis d'enrichir le bloc de connaissances de Sébastienne et l'ont fait accéder à des informations sur le code foncier et domanial. Ses informations et connaissances ont eu une influence sur la vision que Sébastienne se faisait des us et coutumes relatifs à l'accès aux ressources productives notamment la terre et le contrôle de ces ressources par les femmes dans son village. « Le projet WANEP nous a ouvert les yeux. Avant, c'est la bataille quand la femme exprime son désir de faire le champ. C'est le mari seul qui détient le droit de faire le champ et la femme constitue sa main-d'œuvre. Après la récolte, c'est le mari qui décide de ce qu'il va faire de ses produits. Toi la femme tu n'as aucun droit ; tu te contentes de ce qu'il te donne. Maintenant je peux dire que tout cela a diminué. Après les séances d'explications auxquelles mon mari et certains de mes frères ont assisté, beaucoup de choses ont changé. Mon mari m'a cédé une portion de ses terres et mes frères m'ont donné ma part d'héritage (plus de 20 kanti). Je cultive sur les terres de mon mari et je dispose de mes produits de récoltes comme je veux ».

De l'autonomisation au pouvoir décisionnel : L'amélioration du niveau de revenu

de Sébastienne a induit une forme de stabilité et de cohésion sociale au sein de son environnement familial. La femme productrice a donc renforcé son pouvoir de contrôle sur son revenu. A cet effet, elle ne fait plus l'objet de contrôle de la part de son conjoint. Par contre, son pouvoir économique a été un levier pour son leadership et sa contribution aux charges du ménage telles que le paiement des frais de contribution de ses enfants ; la prise en charge des besoins scolaires des enfants, etc. C'est ainsi qu'elle déclara : « C'est la production végétale qui dépasse actuellement tout ce que je fais. Cela a permis d'augmenter mes revenus et désormais, je dispose du stock de produits vivriers dans ma chambre. Mon mari étant polygame, il a parfois du mal à assurer la prise en charge de tous les enfants. Cette situation entraînait la chute de mes activités. Mais avec la production qui s'est ajoutée à mes activités, je peux vous assurer que je suis un peu soulagée car l'argent que je prenais auparavant pour acheter le maïs, sert à faire autre chose aujourd'hui parce que le maïs est disponible dans mon grenier et je peux prendre la quantité que je souhaite et en faire ce que je désire ». Sa décision est également prise en compte en ce qui concerne la prise en charge sanitaire de ses enfants : « Lorsque moi et mes enfants sommes malades c'est moi qui choisis le centre de santé dans lequel nous allons nous faire soigner puisque je contribue aux dépenses. Si c'était mon mari qui prenait tout en charge, il choisirait un centre de santé où les soins ne coûtent pas chers et cela ne garantirait pas notre sécurité sanitaire ».

5.4 L'utilisation des supports de vulgarisation (boîtes à images, prospectus) lors des sensibilisations

Les supports ont été d'une grande utilité pour les bénéficiaires du projet. Il s'agit de boîte à images, de tee-shirt, de prospectus etc. Ces supports ont été rendus disponibles aux bénéficiaires et traduits dans certaines langues locales. Selon les bénéficiaires, la mise à leur disposition des supports de sensibilisation représente un point fort. Cela a sans doute, facilité la sensibilisation et le changement de comportement noté au niveau de certains acteurs (hommes) vis-à-vis de leurs épouses ou au sein de leur communauté. En témoigne une bénéficiaire qui a réussi à obtenir sa part d'héritage en utilisant ses supports :

« Quand le projet est venu et ils ont expliqué ce qu'ils voulaient faire avec nous à Adjido (département de l'Ouémé), j'étais étonnée. Je me suis demandé si cela serait possible. Mais après les formations et les explications sur les lois, les gens ont compris. J'ai donc été voir mes frères en gardant sur moi les documents que le projet nous a donné. Ce sont les papiers et les images que le projet nous a donnés qui prouvent aux gens que nous disons la vérité et que nous n'avons rien inventé. C'est le papier que moi j'ai remis à mon frère et c'est après lecture qu'il s'est décidé à me donner ma part de l'héritage. Ces documents sont donc très importants. Actuellement j'ai déjà eu ma part d'héritage en terres (environ 1 ha) ».

Cependant les supports de vulgarisation ont été insuffisants dans certaines zones du projet. Selon les bénéficiaires, l'insuffisance des supports de sensibilisation a limité les sensibilisations. En effet, les bénéficiaires en particulier les représentants des OP, affirment ne pas pouvoir parvenir à faire adhérer d'autres individus à la dynamique du projet sans ces supports. Une responsable, représentante d'OP explique

5.5 Le suivi de la formation pour l'amélioration de la visibilité du projet

Nous n'avons reçu qu'un seul support alors que nous sommes trois. Nous ne pouvons donc pas bien faire le travail car lorsque l'un va sur le terrain avec le seul support, les autres sont obligés de l'attendre. Les gens ne nous croient pas quand on parle sans preuve. Ils pensent que nous avons inventé ce que nous disons. Nous sommes alphabétisés, mais à notre grande surprise les supports ne sont pas bien traduits dans nos langues. Ce qui ne facilite pas la compréhension pour nous. Cela a été une difficulté lors de la restitution car certains de nos pairs ne sont pas instruits et donc ne peuvent lire le français. Certains sont découragés et disent que c'est pour les «Akowé» ils ont apporté l'information».

Pour les bénéficiaires, il a manqué de suivi rigoureux des bénéficiaires. Ce qui fait que celui qui n'est pas bien impliqué dans le projet ne pourra pas voir les actions du projet sur le terrain. Les bénéficiaires estiment que les actions restent encore restreintes. Le champ d'action du projet n'est donc pas suffisamment étendu. Les interviewés expliquent que les acteurs du projet ne sont pas du tout visibles sur le terrain.

Depuis qu'ils sont venus pour rencontrer les responsables des organisations paysannes et quelques membres, on ne les a plus revus jusqu'à présent. On se demande même si les activités continuent ou bien si le projet est déjà terminé

Ces affirmations ont été renforcées par les autorités locales. C'est le cas du chef village d'Agbonan dans la commune souligne également ce fait. Pour lui le projet doivent multiplier les visites de terrain. Dans la mesure du possible, recruter des animateurs/ médiateurs communautaires pour accompagner les actions des femmes.

« L'initiative du projet est bonne. Mais si vous c'est que vous allez venir une fois sensibiliser et partir pour ne plus revenir là, ça ne peut pas marcher. C'est comme si vous mettez un plant en terre et vous ne l'arrosez pas. Comment ça va grandir. Les projets qui sont passés par ici ont souvent des animateurs qui viennent dans le village régulièrement, au moins une fois par semaine, vous pouvez les imiter un peu »

5.6 Implication des hommes au cours des formations et sensibilisation : Une limite aux interventions du projet

L'implication des hommes dans le projet a été faiblement remarquée dans les zones d'intervention du projet. Ceci constitue une limite, à certains niveaux, à l'application des connaissances acquises par les femmes. Ceci a pour conséquence la résistance de certains époux des femmes qui constitue une limite dans certains villages d'intervention du projet n'étant pas au même degré d'information que leurs épouses. Autrement, le projet aurait dû accentuer ses actions sur les hommes en ce qui concerne les droits des femmes à la terre et les risques encourus par ceux qui s'y opposent. Cela a eu des effets bien spectaculaires dans certains villages où les hommes sont convaincus non seulement des risques relatifs au non-respect des lois en vigueur en la matière mais aussi et surtout des avantages qu'ils peuvent tirer de l'accès des femmes à la terre. Il est aussi important que le projet utilise désormais une approche plus participative et communautaire, ce qui va permettre de garantir que les différents segments des populations rurales notamment les hommes, les jeunes filles, les jeunes garçons, les pauvres et les riches soient impliqués.

5.7 L'implication des leaders dans la mise en œuvre des actions de plaidoyers :

L'implication des leaders religieux et traditionnels dans ce projet a été une réussite. Elle a favorisé la mise en application de la loi sur le foncier dans les zones d'interventions du projet. Ceci a permis d'aboutir à des actions de plaidoyers réussies. En effet, les leaders religieux et traditionnels sont des personnes respectées par la population. Ce qui a donné un poids aux interventions du projet "du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres".

5.8 La sécurité alimentaire : une stratégie pour aborder les questions d'accès à la terre

Le projet «Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres» vise principalement l'autonomisation économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'accès des femmes et des jeunes femmes aux terres agricoles par la réduction des injustices dont elles sont victimes en matière d'accès et de contrôle des terres. Cependant, malgré que ces deux objectifs ne soient pas clairement affichés au démarrage des interventions du projet, ils apparaissent au niveau des bénéficiaires entant que l'aboutissement des actions du projet. En témoigne les propos d'une bénéficiaire qui déclare :

« Avec les activités du projet, on a compris que les hommes et les femmes ont le même droit d'accès à la terre. Cela va permettre de mettre les femmes à l'aise et changer leurs conditions de vie. WANEP-Bénin a été très courageux pour prendre en compte cet aspect de notre coutume. Il est venu nous réveiller de notre sommeil ».

5.9 Le renforcement du partenariat avec les ONG locales

L'existence des ONG/institutions locales (comme par exemple le Comité de Gestion Foncière (CoGeF) et l'ONG Hungler Free World) dans les zones constituent, une grande opportunité pour les interventions du projet. Cependant, la mise en place par les acteurs du projet de partenariat avec les ONG et son renforcement a constitué le grand point fort pour la réalisation des interventions. Ces partenariats constituent également une approche intégrée pour la pérennisation des actions du projet.

5.10 La faible représentation des OP des localités au cours des séances de formation

Selon les bénéficiaires, le nombre de représentants des OP choisis pour les séances de formation est insuffisant. Autrement dit, les bénéficiaires expliquent qu'avec les nouveaux découpages territoriaux, la majorité des villages est désormais composée d'un nombre élevé (supérieur ou égal à 5) de quartiers/hameaux. Cette étendue des villages constitue pour les trois ou quatre représentants choisis, un obstacle dans leur déplacement et/ou la mobilisation des populations pour les séances de restitution des séances de formation. En outre, cela représente une limite pour la vulgarisation auprès des populations, des acquis des formations.

5.11 Le renforcement du partenariat avec les ONG locales

Existencedesstructuresd'appuistechnique.Ils'agitdesorganisationsnongouvernementales ou des organisations/institutions locales basées dans la zone d'intervention mais qui ne sont pas impliquées dans le processus de la mise en œuvre du projet. Au nombre de ceux-ci, figurent le Comité de Gestion Foncière (CoGeF) et dans le village de Agontodan avec qui un partenariat d'approche intégrée permettrait la pérennisation des actions du projet.

6. CONCLUSION

Les interventions du projet « **Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres** » ont induit des changements de mentalités et de comportements de la part des femmes et des hommes dans la zone d'étude. Autrement, les actions menées ont permis d'améliorer un tant soit peu la situation en renforçant les capacités d'information des femmes et des différents acteurs sur les droits d'accès des femmes à la terre à travers les hommes de presse, les organisations paysannes des femmes, les leaders religieux et traditionnels, etc. En ce sens, les femmes savent désormais qu'elles ont des droits et qu'elles peuvent les revendiquer. Les plaidoyers ont permis aux décideurs au niveau local de se rendre compte de la nécessité de respecter les textes de lois en matière foncière. Des cas d'exclusion de la femme de son droit de propriété ont été réglés. Ce sont des actions favorables à l'amélioration du revenu monétaire des femmes.

Quant aux hommes, malgré la complexité de la problématique de l'accès à la terre des femmes, certains ont compris le contenu des droits d'accès à la terre par les femmes et les risques de sanctions. Ceux-ci ont commencé donc timidement par respecter le Code des personnes et de la famille et les textes qui régissent le droit foncier et domanial notamment en ce qui concerne l'héritage. Ils savent qu'ils sont obligés de donner aux femmes la part de l'héritage de terre qui leur revient de droit. Du fait du projet, des femmes (même si c'est une faible proportion) sont parvenues à récupérer les terres qui leur reviennent de droit. Dans un des villages parcourus dans le département de l'Atlantique, il y a eu la mise en place du Comité de Gestion Foncière (CoGeF) qui permettra de pérenniser les actions du projet. Cependant, les changements de comportements restent mitigés dans le département du Plateau du fait de la persistance des pesanteurs socio-culturelles.

Il est vrai qu'un projet a une durée et est appelé à finir. Ce qui est important c'est la durabilité des résultats obtenus. Car comme le dit un adage : « Eduquer un Homme c'est le gagner pour la vie. Vous le transformez donc pour la vie » Des acquis sont restés à l'issue de ce projet en ce que des leaders traditionnels (dignitaires) et les différentes parties prenantes savent aujourd'hui dans les localités couvertes par les interventions que les femmes ont des droits qui sont contenus dans des textes de la République dont les violations entraînent des sanctions. Avant c'était un sacrilège de dire que la femme a droit à la terre, on ne pouvait donc remettre en cause les us et coutumes. Si déjà aujourd'hui, bon nombre de leaders religieux et autres sont flexibles au changement en remettant en cause leurs us et coutumes alors c'est déjà un acquis. On en veut pour preuve cette déclaration de CEBEDES xu dodo : « Cette semence que nous avons mise en eux, on espère que ça puisse germer dans les années à venir ». Les radios communautaires sont aussi renforcées et en parlent. Toutefois, un changement de comportements met du temps à intervenir et il est indispensable de maintenir un peu plus la pression en vue d'obtenir plus. Il ne serait donc pas inutile de poursuivre les actions et les étendre au besoin à d'autres localités.

7. LEÇONS TIRÉES ET RECOMMANDATIONS

Le projet « Du Kilimadjarao à l'Atacora pour nos terres » visant l'autonomisation économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'accès des femmes et des jeunes femmes aux terres agricoles en contribuant à réduire les injustices dont elles sont victimes en matière d'accès et de contrôle des terres a été mis en œuvre dans trente-cinq (35) villages des départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau au Bénin. Les interventions et les actions ont comblé efficacement les attentes des bénéficiaires directs mais également indirects. Le projet n'a généré aucun effet pervers, ni de nouveaux problèmes qui annihileront l'atteinte des résultats escomptés dès le départ.

Il aurait été préférable d'avoir une autre approche qui privilégie le contact direct partenaire-bénéficiaires, des actions concrètes, les formations régulières et des suivis rigoureux et réguliers pour parer aux éventuelles difficultés ou résistances des acteurs locaux en jeu. Le renforcement de la communication au sein du projet notamment celle orientée vers les autorités locales et municipales aurait mieux convaincu les chefs villages qui n'ont pas participé aux formations et qui dans une certaine mesure sont toujours résistants.

Néanmoins, la stratégie de communication et l'approche de suivi des activités sont revenues comme des éléments à améliorer. Dans l'ensemble, les acteurs bénéficiaires et structures ont une bonne perception des actions du projet.

Par ailleurs, le projet a induit une véritable transformation des pensées aussi bien au niveau des femmes que des hommes, leaders traditionnels, religieux et certains élus locaux à travers l'amélioration de leur accès à l'information sur les droits fonciers et domaniaux. Cela sous-tend que des changements de comportements et des pratiques sont bien possibles si les populations sont suffisamment informées des textes et des risques y afférents en cas de non-respect.

Le niveau d'atteinte des résultats nécessite la poursuite des actions et initiatives du projet pour éviter un retour à la case de départ pour les bénéficiaires et par conséquent une sous exploitation des potentiels des femmes qui jouent déjà un rôle important dans les sphères familiale et communautaire. Evidemment, la durée de projet a été très court pour espérer des résultats probants quant à l'autonomisation économique des femmes qui, du fait de la nature des actions menées, apparaît comme un processus.

La persistance des résistances de certains hommes leaders ou époux des femmes constitue une limite dans certains villages d'intervention du projet. Il s'observe que l'approche d'intervention centrée sur les acteurs vulnérables en lien avec la problématique n'a pas été efficace, notamment dans un contexte soumis aux pesanteurs socio-culturelles.

Autrement, le projet aurait dû accentuer ses actions sur les hommes en ce qui concerne les droits des femmes à la terre et les risques encourus par ceux qui s'y opposent. Cela a eu des effets bien spectaculaires dans certains villages où les hommes sont convaincus non seulement des risques relatifs au non-respect des lois en vigueur en la matière mais aussi et surtout des avantages qu'ils peuvent tirer de l'accès des femmes à la terre.

Les hommes constituent une cible importante pour atteindre les objectifs du projet notamment l'accès des femmes à la terre. Les hommes sont les chefs de ménage, ceux qui prennent des décisions. Leur première implication va faciliter la tâche de sensibilisation et de prise de conscience en dehors des leaders religieux, traditionnels, et autorités locales.

Au terme de la présente mission, les recommandations suivantes sont formulées.

➤ **A l'endroit des partenaires du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres »**

- Impliquer davantage les acteurs stratégiques (leaders religieux/traditionnels, autorités locales, les hommes, leaders d'opinions, femmes, media, etc.) dans la mise en œuvre des actions visant à améliorer l'accès des femmes à la terre. En d'autres termes, les sensibilisations doivent être poursuivies aussi bien par les radios communautaires mais aussi et surtout les leaders traditionnels et les élus locaux qui devraient être considérés comme des acteurs/canaux de transmission directe des messages aux populations. Cette proximité et cette collaboration continues permettront de créer un meilleur environnement pour la capitalisation des acquis du projet ;
- Renforcer les activités de plaidoyer notamment à travers la multiplication des démarches auprès des leaders traditionnels, les collectivités qui sont les gardiens de la tradition. Faire en sorte qu'ils deviennent eux-mêmes des acteurs de changement, les amener à faire des déclarations publiques médiatisées devant les populations, etc.
- Améliorer la stratégie de communication pour la rendre plus intégrale et inclusive. Autrement, les autorités politico-administratives doivent être véritablement impliquées dans le processus de sensibilisation des populations. Par ailleurs, les hommes doivent être mis au-devant dans la stratégie de communication et de dialogue avec les populations ;
- Renforcer le partenariat avec les radios pour la pérennisation des émissions axées sur les droits fonciers et domaniaux en l'occurrence l'accès des femmes à la terre. Il n'est pas nécessaire de faire de nouvelles émissions, mais les radios peuvent rediffuser les émissions enregistrées dans le cadre du projet ;
- Elargir les séances de restitution aussi bien dans les villages bénéficiaires que des villages non cibles. Le nombre de restitution au niveau des villages bénéficiaires semble être limité étant donné que les déplacements des participants n'ont pas été pris en compte. La démultiplication des restitutions par les représentants des OP

formés dans des espaces géographiquement réduits permettra de faire participer un grand nombre de populations. Le renforcement des capacités en gestion associative au profit des bénéficiaires du projet pourrait être déterminant ;

- Assurer un suivi régulier des activités du projet pour anticiper sur les éventuelles difficultés. Un mécanisme de suivi-évaluation systématisé permettrait de prendre en compte au fur et à mesure les préoccupations et les contraintes des populations ;
- Diversifier les actions du projet en adoptant une approche intégrée de développement socio-économique dans les villages d'intervention. Il faudra donc envisager une approche qui permettrait aux femmes d'avoir accès aux autres facteurs de production tels que les intrants agricoles, les crédits et le marché. Cela renforcerait davantage leur leadership et l'amélioration de leur autonomisation économique.

➤ **A l'endroit des populations bénéficiaires du projet**

- Continuer à adopter les bonnes pratiques ayant favorisé l'accès de certaines femmes à la terre. Il s'agit notamment de poursuivre les sensibilisations partout et en tout temps, les négociations courtoises avec les époux, etc.
- Associer les hommes influents, les époux, les leaders religieux, les leaders traditionnels, les autorités locales aux séances de sensibilisation au niveau des associations de développement, associations confessionnelles, associations de production, etc.
- Assurer autant que possible le suivi des activités de sensibilisation ou de médiation ayant ou devant favoriser l'accès des femmes à la terre. Ceci permettrait de s'assurer que l'accès n'est pas précaire mais durable
- Entreprendre les procédures de sécurisation des terres acquises afin de garantir la durabilité de l'accès à la terre ;

➤ **A l'endroit des leaders religieux, leaders traditionnels et autorités locales**

- S'identifier comme des acteurs stratégiques dans la facilitation de l'accès des femmes à la terre. Autrement, ces acteurs doivent prendre le lead dans la sensibilisation en saisissant toutes les opportunités qui leur sont souvent offertes (cérémonies culturelles et culturelles, conseil traditionnel, de village, d'arrondissement ou communal, réunions de collectivité, retrouvailles, etc.) pour être au-devant de la scène ;
- Prendre des actes administratifs ou coutumiers pour encourager les propriétaires terriens, les hommes époux, les autorités locales à tous les niveaux, les organisations paysannes à faciliter l'accès des femmes à la terre pour la production ;
- Utiliser régulièrement les canaux de communication traditionnelles notamment les crieurs publics pour informer et sensibiliser toutes les couches de la population à considérer la femme comme un acteur à part entière ayant droit à la terre ;

➤ A l'endroit des radios communautaires et activistes

- Poursuivre la diffusion des émissions radiodiffusées enregistrées au cours du projet afin de maintenir ou de rendre plus dynamique la sensibilisation sur les droits d'accès des femmes à la terre ;
- Intégrer des interviews auprès des leaders religieux, traditionnels et autorités locales, responsables politiques ainsi que des bénéficiaires aux fins de les insérer dans les éditions de journal ou d'émissions radiodiffusées. Ceci stimulera l'attention des populations notamment celles qui résistent encore et constituerait pour elles une garantie de leurs actions
- **Pour la mise à l'échelle du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres », il est nécessaire de :**
 - Capitaliser les acquis du projet « Du Kilimandjaro à l'Atacora pour nos terres ». La recherche de financement pour la poursuite des actions de ce projet reste une nécessité. Un document de capitalisation permettrait de convaincre les partenaires techniques et financiers sensibles à la promotion et à l'amélioration de l'autonomisation des femmes notamment celles rurales. Autrement, il est question d'élaborer un nouveau document de projet mettant en relief les acquis clés du projet et les attentes des bénéficiaires ;
 - Identifiez les initiatives similaires existantes au niveau national. Cela permettrait d'établir et de renforcer le consortium afin de mettre en synergie les moyens aussi bien humains, matériels que financiers pour étendre les actions relatives à l'accès des femmes à la terre dans d'autres zones et localités du pays ;
 - Etablir une convention avec les ONG locales intervenants dans les zones bénéficiaires du projet. Cette stratégie permettrait une pérennisation des actions du projet dans les villages déjà bénéficiaires. C'est aussi un moyen de favoriser indirectement la mise à l'échelle du projet ;
 - Évaluez les besoins et les demandes de la population cible et s'assurer de comprendre les priorités locales. C'est un facteur d'appropriation locale et favorable à la mise à l'échelle du projet. Autrement, planifier et concevoir l'intervention en tenant compte des conditions locales, l'environnement, les parties prenantes et les obstacles ;
 - Plaidoyer à l'endroit de l'Etat béninois. Cela consiste à prendre des mesures de communication visant à favoriser l'adhésion du gouvernement et de la communauté des bailleurs. Cela permettrait de mobiliser les ressources pour la poursuite des activités ou à défaut de faire intégrer dans les programmes et projets d'autres partenaires techniques la problématique en lien avec l'accès des femmes à la terre ;
 - Intégrer les partenariats stratégiques pour soutenir la mise à l'échelle. Il s'agit d'inclure par opérateurs de réseau mobile, les entreprises technologiques, les ministères de l'agriculture à travers les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FAO (2011). Women in agriculture: closing the gender gap for development. Rome, Italy: FAO. State of food and agriculture report, 2010–2011. 147 p

FAO (2012) : L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 73p.

GESTES (2010). Droits des femmes et accès à la terre, une citoyenneté à conquérir. Rapport technique, 20p.

Le Meur, P-Y. (2008). L'information foncière, bien commun et ressource stratégique : Le cas du Bénin. IIED, Dossier N°147, 33p.

MCA (2008). Etude sur la politique et les réformes foncières, Projet d'accès au foncier, Rapport final, 105p.

Mohammed, K. F. (2013). Les femmes motrices de la relance économique et du développement : l'autonomisation économique des femmes dans la région du Sahel et son impact sur la sécurité alimentaire. Document du travail, Conférence de haut niveau sur le leadership des femmes dans le Sahel, 9 Avril 2013 à Bruxelles. 24p.

PNUD (2015). Rapport National sur le Développement Humain 2015 : Agriculture, Sécurité alimentaire et Développement Humain au Bénin, 141p.

USAID (2009). Promoting gender equitable opportunities in agricultural value chains: A summary. Working paper. 12p.

WILDAF (XXX). Politiques foncières et l'accès des femmes à la terre au Bénin (départements de l'Atlantique et de l'Ouémé), Rapport d'étude, 82p.

World Bank (2012). World Development Report 2012: Gender Equality and Development. <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/77862101315936222006/CompleteReport.pdf>. The World Bank. 458p

ANNEXES

Annexe 1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlan- tique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Age des enquêtés	Inférieur à 30	30	35,5	15,8	28,8	2,267
	Supérieur à 30	70	64,5	84,2	71,2	
Situation matrimo- niale	Marié	90	90,3	94,7	91,2	0,381
	Célibataire	10	9,7	5,3	8,8	
Niveau d'instruc- tion	Aucun	40	53,8	36,8	45	14,18**
	Primaire	10	22,6	47,4	23,8	
	Secondaire 1	46,7	19,4	15,8	28,8	
	Secondaire 2	3,3	3,2	0	2,5	
Niveau d'alphabéti- sation	Lire et écrire	46,7	19,4	31,6	32,5	5,194*
	Parlé/comprise	53,3	80,6	68,4	67,5	
Appartenance à une organisation paysanne	Jamais	16,7	9,7	5,3	11,2	10,946**
	Oui, mais passif	6,7	38,7	42,1	27,5	
	Oui, actif	76,7	51,6	52,6	61,2	
Activité principale	Agriculture	50	54,8	63,2	55	7,076
	Elevage	0	6,5	0	2,5	
	Transformation	20	19,4	21,1	20	
	Commerce	23,3	9,7	15,8	16,2	
	Artisan	6,7	9,7	0	6,2	
Acquisition de nou- velle terre depuis 2017	Non	70	45,2	63,2	58,8	4,081
	Oui	30	54,8	36,8	41,2	
Promesse, à partir de 2017, d'acquérir les terres familiales	Non	90	96,8	94,7	93,8	1,235
	Oui	10	3,2	5,3	6,2	
Les terres acquises procurent des reve- nus ?	Non	70	45,2	63,2	58,8	4,081
	Oui	30	54,8	36,8	41,2	

Gérant principale des revenus acquis, procurés par les terres	Vous-même	100	88,2	100	93,9	2,004
	Vous et la personne qui a léguée les terres	0	11,8	0	6,1	
Nombre d'année d'appartenance à un OP	3,52 (1,08)	3,57 (1,53)	5,83 (3,29)	4,13 (2,223)	-	
Superficie totale acquise depuis 2017	0,22 (0,16)	0,23 (0,17)	0,86 (0,55)	0,36 (0,38)	-	
Superficie des terres promises	0,21 (0,07)	0,12 (0)	1 (0)	0,35 (0,37)	-	

Annexe 2. Accès aux ressources selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
			Ouémé (%)	Plateau (%)		
Accès à la terre	Pas de changement	26,7	29	63,2	36,2	7,986*
	Amélioration	36,7	38,7	21,1	33,8	
	Très nette amélioration	36,7	32,3	15,8	30	
Accès intrants agricoles	Pas de changement	43,3	67,7	84,2	62,5	9,577**
	Amélioration	46,7	29	15,8	32,5	
	Très nette amélioration	10	3,2	0	5	
Accès aux crédits agricoles	Très nette régression	0	3,2	0	1,2	7,729
	Pas de changement	83,3	96,8	94,7	91,2	
	Amélioration	16,7	0	5,3	7,5	
Respect des droits fonciers des FJF	Pas de changement	26,7	6,5	21,1	17,5	12,424**
	Amélioration	70	80	47,4	68,8	
	Très nette amélioration	3,3	12,9	31,6	13,8	
Connaissance (droits fonciers et domaniaux)	Pas de changement	23,3	6,5	15,8	15	5,491
	Amélioration	50	45,2	36,8	45	
	Très nette amélioration	26,7	48,4	47,4	40	
Revenu/autonomie économique	Pas de changement	26,7	25,8	15,8	23,8	16,257**
	Amélioration	10	38,7	63,2	33,8	
	Très nette amélioration	63,3	35,5	21,1	42,5	
Sécurité alimentaire	Pas de changement	26,7	51,6	47,4	41,2	25,930***
	Amélioration	10	16,1	52,6	22,5	
	Très nette amélioration	63,3	32,3	0	36,2	
Autonomisation/ leadership des femmes	Pas de changement	26,7	16,1	5,3	17,5	4,945
	Amélioration	56,7	54,8	73,7	60	
	Très nette amélioration	16,7	29	21,1	22,5	

Annexe 3. Contrôle des ressources selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Contrôle des ressources terre	Pas de changement	26,7	19,4	36,8	26,2	3,114
	Amélioration	26,7	41,9	26,3	32,5	
	Très nette amélioration	46,7	38,7	36,8	41,2	
Contrôle des ressources intrants agricoles	Pas de changement	43,3	64,5	84,2	61,2	11,001**
	Amélioration	40	32,3	15,8	31,2	
	Très nette amélioration	16,7	3,2	0	7,5	
Contrôle des ressources crédit agricoles	Très nette régression	0	3,2	0	1,2	7,958
	Pas de changement	83,3	96,8	94,7	91,2	
	Amélioration	13,3	0	5,3	6,2	
	Très nette amélioration	3,3	0	0	1,2	
Contrôle des ressources connaissance (droits fonciers et domaniaux)	Pas de changement	26,7	6,5	15,8	16,2	13,887**
	Amélioration	66,7	58,1	36,8	56,2	
	Très nette amélioration	6,7	35,5	47,4	27,5	
Contrôle des ressources revenu/autonomie économique	Pas de changement	26,7	25,8	10,5	22,5	18,537***
	Amélioration	10	32,3	68,4	32,5	
	Très nette amélioration	63,3	41,9	21,1	45	

Annexe 4 : Participation aux activités/intervention du projet selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlan- tique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Formation des OP sur le code foncier et plaidoyer	Oui passivement	0	12,9	26,3	11,2	8,791*
	Oui activement	26,7	16,1	15,8	20	
	Non pas du tout	73,3	71	57,9	68,8	
Conception des messages et supports de vulgarisation	Oui passivement	0	38,7	47,4	26,2	20,820***
	Oui activement	26,7	22,6	31,6	26,2	
	Non pas du tout	73,3	38,7	21,1	47,5	
Séance de vulgarisations/restitution animée par les OP	Oui passivement	0	22,6	57,9	22,5	28,810***
	Oui activement	53,3	64,5	31,6	52,5	
	Non pas du tout	46,7	12,9	10,5	25	
Plaidoyer à l'endroit des leaders religieux traditionnelle et élu locaux	Oui passivement	0	6,5	5,3	3,8	8,166*
	Oui activement	26,7	12,9	0	15	
	Non pas du tout	73,3	80,6	94,7	81,2	
Emissions radio-diffusées avec les radio communautaires	Oui passivement	0	0	5,3	1,2	10,633**
	Oui activement	26,7	9,7	0	13,8	
	Non pas du tout	73,3	90,3	94,7	85,0	

Annexe 5 : Influence des activités/intervention sur l'accès aux ressources selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Formation des représentants des OP	Pas de changement	26,7	58,1	78,9	51,2	13,684**
	Amélioration	40	22,6	10,5	26,2	
	Très nette amélioration	33,3	19,4	10,5	22,5	
Conceptions des messages et supports de vulgarisation	Pas de changement	26,7	41,9	63,2	41,2	7,117
	Amélioration	46,7	35,5	15,8	35	
	Très nette amélioration	26,7	22,6	21,1	23,8	
Séances de vulgarisations/restitution	Pas de changement	26,7	25,8	57,9	33,8	12,091**
	Amélioration	23,3	48,4	21,1	32,5	
	Très nette amélioration	50	25	21,1	33,8	
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux traditionnelle et élus locaux	Pas de changement	26,7	58,1	94,7	55	22,066***
	Amélioration	46,7	25,8	5,3	28,8	
	Très nette amélioration	26,7	16,1	0	16,2	
Emissions radio-diffusées avec les radio communautaires	Pas de changement	26,7	67,7	94,7	58,8	27,644
	Amélioration	60	16,1	5,3	30	
	Très nette amélioration	13,3	16,1	0	11,2	

Annexe 6 : Influence des activités/intervention sur le contrôle des ressources selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Formation des représentants des OP	Pas de changement	26,7	51,6	68,4	46,2	9,137*
	Amélioration	36,7	25,8	21,1	28,8	
	Très nette amélioration	36,7	22,6	10,5	25	
Conceptions des messages et supports de vulgarisation	Pas de changement	26,7	32,3	42,1	32,5	1,325
	Amélioration	43,3	38,7	31,6	28,8	
	Très nette amélioration	30	29	26,3	28,8	
Séances de vulgarisations/ restitution	Pas de changement	26,7	19,4	31,6	25	6,425
	Amélioration	20	48,4	26,3	32,5	
	Très nette amélioration	53,3	32,3	42,1	42,5	
Plaidoyers à l'endroit des leaders religieux traditionnelle et élus locaux	Pas de changement	26,7	58,1	94,7	55	22,162***
	Amélioration	43,3	22,6	5,3	26,2	
	Très nette amélioration	30	19,4	0	18,8	
Emissions radiodiffusées avec les radio communautaires	Pas de changement	26,7	67,7	100	60	30,013***
	Amélioration	56,7	16,1	0	27,5	
	Très nette amélioration	16,7	16,1	0	12,5	

Annexe 7 : Influence des interventions du projet sur les changements induits au niveau collectif par rapport à 2017 selon le département

Désignation		Départements			Ensemble (%)	Chi-deux
		Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Pratiques de défenses des droits fonciers par les OP	Pas de changement	26,7	6,5	10,5	15	24,080***
	Amélioration	20	38,7	84,2	42,5	
	Très nette amélioration	53,3	54,8	5,3	42,5	
Implication de chefs traditionnels et religieux dans la défense des droits de la femme à la terre	Pas de changement	30	9,7	15,8	18,8	5,059
	Amélioration	63,3	77,4	78,9	72,5	
	Très nette amélioration	6,7	12,9	5,3	8,8	
Pratique/perceptions coutumières en lien avec l'accès des femme à la terre	Pas de changement	26,7	6,5	21,1	17,5	6,775
	Amélioration	66,7	71	57,9	66,2	
	Très nette amélioration	6,7	22,6	21,1	16,2	
Attitude des hommes/époux à céder une partie de leur terre à leur femme	Pas de changement	26,7	25,8	42,1	30	1,968
	Amélioration	40	41,9	36,8	40	
	Très nette amélioration	33,3	32,3	21,1	30	
Implication des radios communautaires ou rurales	Pas de changement	33,3	38,7	84,2	47,5	13,845**
	Amélioration	56,7	51,6	15,8	45	
	Très nette amélioration	10	9,7	0	7,5	

Connaissances sur le code foncier, domanial et droit foncier	Pas de changement	23,3	0	15,8	12,5	8,002*
	Amélioration	43,3	51,6	47,4	47,5	
	Très nette amélioration	33,3	48,4	36,8	40	
Connaissances sur le code des personnes et de la famille et le plaidoyer	Pas de changement	23,3	6,5	15,8	15	3,840
	Amélioration	40	54,8	52,6	48,8	
	Très nette amélioration	36,7	38,7	31,6	36,2	
Niveau d'aisance des femmes dans le contenu du code foncier et domanial	Pas de changement	23,3	0	15,8	12,5	8,657*
	Amélioration	46,7	64,5	63,2	57,5	
	Très nette amélioration	30	35,5	21,1	30	
Satisfaction par rapport à la portée des initiatives prises selon les OP	Pas de changement	26,7	3,2	26,3	17,5	13,299**
	Amélioration	46,7	64,5	73,7	60	
	Très nette amélioration	26,7	32,3	0	22,5	

Annexe 8 : Réussites et insuffisances du projet selon le département

Désignation	Modalités	Département			Ensemble	Chi-deux
		Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
Pensez-vous que les interventions du projet dans votre localité sont bénéfiques ?	Non	23,30%	0,00%	0,00%	8,80%	12,785***
	Oui	76,70%	100,00%	100,00%	91,20%	
Les difficultés d'accès à la terre par les femmes sont-elles persistantes ou atténuées après les interventions du projet	Pas de changement	26,70%	12,90%	31,60%	22,50%	2,913
	Amélioration	43,30%	54,80%	42,10%	47,50%	
	Très nette amélioration	30,00%	32,30%	26,30%	30,00%	

Annexe 9 : Réussites et insuffisances du projet selon le département

VARIABLES			Département			Ensemble (%)	Chi-deux
			Atlantique (%)	Ouémé (%)	Plateau (%)		
REUSSITES phares du projet	Accès à la terre	Non	26,7	41,9	89,5	47,5	19,029***
		Oui	73,3	58,1	10,5	52,5	
	Connaissance code foncier et domanial	Non	76,7	67,7	52,6	67,5	3,065
		Oui	23,3	32,3	47,4	32,5	
	Autonomie économique	Non	46,7	58,1	94,7	62,5	11,894***
		Oui	53,3	41,9	5,3	37,5	
	Respect droits fonciers des FJF	Non	76,7	87,1	89,5	83,8	1,819
		Oui	23,3	12,9	10,5	16,2	
	Leadership des femmes	Non	53,3	74,2	100,0	72,5	12,779***
		Oui	46,7	25,8	0,0	27,5	
INSUFFISANCES du projet	Manque de suivi	Non	80,0	87,1	100,0	87,5	4,262
		Oui	20,0	12,9	0,0	12,5	
	Manque appui matériel et financier	Non	80,0	80,6	100,0	85,0	4,402
		Oui	20,0	19,4	0,0	15,0	
	Faible représentativité OP	Non	73,3	100,0	100,0	90,0	14,815***
		Oui	26,7	0,0	0,0	10,0	
	Nombre limité de formation	Non	90,0	83,9	100,0	90,0	3,405
		Oui	10,0	16,1	0,0	10,0	

Annexe 10. Quelques illustrations des trajectoires de vie des femmes bénéficiaires et des témoignages dans la zone d'étude

• Trajectoire de vie dans le processus de l'accès à la terre : Cas de Rosalie une femme battante

Rosalie est une veuve âgée de plus de trente (30) ans et mère de trois (03) enfants. Dès sa jeune enfance, à cause des conditions de vie difficiles et de la démission de son père vis-à-vis de la satisfaction des besoins de la famille, elle fut conduite auprès de sa cousine à Cotonou. Elle y demeurera jusqu'au moment où son frère aîné qui était déjà inscrit dans une école, va décider de sa scolarisation. C'est ainsi que Rosalie à l'instar de son frère aîné et de sa sœur aînée, fut inscrite à un âge qu'elle ne pouvait estimer. Disposant de l'aide de son frère qui l'accompagnait dans l'exécution des exercices, Rosalie a dû se battre ensemble avec sa maman pour la satisfaction de ses besoins scolaires tels que l'achat des fournitures, le paiement des frais de scolarité, l'achat de quelques affaires élémentaires (chaussures, tenue uniforme, etc.). Rosalie fut donc obligée de faire le salariat agricole, ramasser et vendre du bois, parcourir plusieurs kilomètres (environ 9 km) pour aller vendre l'akassa que sa mère prépare. Elle devrait chaque fois partir avec son cahier de leçons ce qui lui permettait de faire ses révisions sur le chemin de retour vers la maison. Elle a pu suivre les cours jusqu'en classe de CM2 (sixième année en ce temps). Mais après l'obtention du CEP (CEFEB en ce temps), elle n'aura pas la chance de poursuivre les études du niveau secondaire par manque de soutiens financiers et matériels. En effet, son frère aîné à la fin de ces études secondaires (niveau BEPC) a été admis à la fonction publique entant qu'enseignant et affecté dans le nord du pays. Ce dernier ayant pris sur lui les charges de leur jeune frère, ne pouvait plus subvenir aux besoins de Rosalie. Elle se retrouva donc déscolarisée. A environ 20 ans (âge figurant sur son jugement supplétif), Rosalie fut donc obligée de retourner à Cotonou mais pour servir cette fois-ci d'aide domestique pour certains étrangers européens dans le quartier de Gbégamey. Au terme de leur séjour, ses employeurs lui proposèrent de l'emmener avec eux mais elle s'y opposa par peur. C'est ainsi qu'elle retourna dans son village auprès de sa mère et se maria à vingt-cinq (25) ans et fonda une famille.

« Lorsque tu as faim, si un homme te dit "je t'aime", tu es obligé d'accepter. C'est comme ça que je me suis mariée avec le premier venu. Quand mon frère est finalement revenu pour me chercher, j'avais déjà accouché de mon premier enfant. Cela m'a fait tellement mal mais je n'avais plus le choix ; j'ai donc continué avec ma vie de femme au foyer »

La vie au foyer de Rosalie : le résultat d'une enfance difficile.

La déscolarisation de Rosalie à cause de la démission de son père a influencé négativement sa vie après son mariage.

« Quand je me suis mariée, j'ai trop souffert. Toutes les activités que j'entreprenais ont échoué. Je me suis dit que je n'étais pas faite pour ça mais pour faire des études et travailler dans la fonction. Mais tout cela c'est la faute à mon papa. S'il m'avait aidé un tout petit peu, je ne serais pas là aujourd'hui. Mes difficultés se

sont accentuées après la mort de mon mari en 2005. J'en suis tombée malade et c'est cela que je traîne jusqu'à présent ».

Etant issue d'une famille polygame, les enfants du ménage que constituait la mère de Rosalie sont en général marginalisés par les enfants du second ménage dans le partage de l'héritage de leur père. La majorité des terres étaient donc vendues par les autres fils après le décès de leur géniteur. Cependant, les frères de Rosalie la rassuraient en ce qui concerne l'acquisition de sa part.

L'avènement du projet WANEP a représenté donc une grande opportunité pour Rosalie. En effet à la suite des restitutions des formations organisées par le projet sur le code foncier et domanial, Rosalie avec l'aide de son jeune frère est parvenue à réclamer directement sa part de terres auprès de celui qui gérait le partage. Sa revendication a eu gain de cause et elle a pu obtenir un carré de parcelle. « Je ne suis pas dans le groupement et je ne suis pas allée à leur formation. Mais j'ai entendu seulement les commentaires que les gens faisaient c'est comme ça que je me suis levée pour aller réclamer ma part. j'ai fait comme-ci j'étais aussi allée à la formation. C'est ainsi que j'ai pu obtenir un carré de ce qui reste. Je peux vendre ma chose et faire ce que je veux avec mon argent. Les terres de ma maman sont encore là mais comme nous ne sommes pas nombreux mais unis, le problème de partage ne se pose pas ».

En somme, on déduit que l'accès de Rosalie à sa part d'héritage a été favorisé par l'intervention du projet WANEP dans sa zone. Cependant, l'analyse de la trajectoire de la vie de cette dernière montre qu'elle n'a pas pu accumuler des biens matériels. Sa progression sociale est également nettement inférieure à celle de sa classe.

« Je n'ai rien comme richesse en dehors du seul carré que j'ai obtenu la dernière fois. Le peu d'argent que je trouve, je le dépense pour satisfaire les besoins de mes enfants. Celles avec qui j'ai grandi et qui se sont mariées, possèdent des biens. Même si elles ne les ont pas achetés elle mêmes, au moins leurs maris ou leurs enfants leur en ont acheté. Mais moi je n'ai rien de tout ça. Je suis donc vraiment en arrière ».

- **Trajectoire de vie dans le processus de l'accès à la terre : Cas de Sébastienne**

De l'inégalité à l'équité : Sébastienne est une productrice âgée de 50 ans, mariée et mère de six (06) enfants dont quatre (04) vivants et deux (02) décédés. Sébastienne n'a jamais été scolarisée. Au cours de son adolescence, elle fut inscrite en apprentissage de la couture qu'elle suivit pendant trois (03) ans. Après son mariage, elle n'exerça plus ce métier qu'elle apprit mais se reconvertit dans les travaux champêtres sur ordre de son mari. Ainsi, Sébastienne servait de main d'œuvre pour les travaux de son mari et n'avait aucune décision à prendre en ce qui concerne l'acquisition des ressources productives et la gestion des récoltes. Ses activités génératrices de revenus se limitaient à la vente de la nourriture préparée, la vente du maïs frais, la vente du gari, le petit commerce. Etant ouverte d'esprit, elle s'associe avec d'autres femmes de son rang et elles se constituent en groupes de tontine que sont le « gbé do kpo gbê » et le « waba gbê ». Son dynamisme lui a permis de devenir une bénéficiaire du l'ONG Hunger Free World qui travaille avec les groupements de femmes sur la transformation du manioc en gari, la fabrication du savon, du gâteau et des amuse-bouche. Sébastienne intégra donc le groupement « Mi wa nou dé » afin de mieux bénéficier des actions du projet. Les actions de l'ONG améliorèrent son dynamisme et lui permet de mieux s'organiser pour la satisfaction des besoins en main-d'œuvre de son mari et la promotion de ses AGR.

La mise en œuvre des interventions du projet WANEP a contribué à améliorer le leadership et l'autonomisation économique et sociale de Sébastienne. En effet les interventions du projet ont permis d'enrichir le bloc de connaissances de Sébastienne et l'ont fait accéder à des informations sur le code foncier et domanial. Ses informations et connaissances ont eu une influence sur la vision que Sébastienne se faisait des us et coutumes relatifs à l'accès aux ressources productives notamment la terre et le contrôle de ces ressources par les femmes dans son village.

« Le projet WANEP nous a ouvert les yeux. Avant, c'est la bataille quand la femme exprime son désir de faire le champ. C'est le mari seul qui détient le droit de faire le champ et la femme constitue sa main-d'œuvre. Après la récolte, c'est le mari qui décide de ce qu'il va faire de ses produits. Toi la femme tu n'as aucun droit ; tu te contentes de ce qu'il te donne. Maintenant je peux dire que tout cela a diminué. Après les séances d'explications auxquelles mon mari et certains de mes frères ont assisté, beaucoup de choses ont changé. Mon mari m'a cédé une portion de ses terres et mes frères m'ont donné ma part d'héritage (plus de 20 kanti). Je cultive sur les terres de mon mari et je dispose de mes produits de récoltes comme je veux ».

De l'autonomisation au pouvoir décisionnel : L'amélioration du niveau de revenu de Sébastienne a induit une forme de stabilité et de cohésion sociale au sein de son environnement familial. La femme productrice a donc renforcé son pouvoir de contrôle sur son revenu. A cet effet, elle ne fait plus l'objet de contrôle de la part de son conjoint. Par contre, son pouvoir économique a été un levier pour son leadership et sa contribution aux charges du ménage telles que le paiement des frais de contribution de ses enfants ; la prise en charge des besoins scolaires des enfants, etc. C'est ainsi qu'elle déclara :

« C'est la production végétale qui dépasse actuellement tout ce que je fais. Cela a permis d'augmenter mes revenus et désormais, je dispose du stock de produits vivriers dans ma chambre. Mon mari étant polygame, il a parfois du mal à assurer la prise en charge de tous les enfants. Cette situation entraînait la chute de mes activités. Mais avec la production qui s'est ajoutée à mes activités, je peux vous assurer que je suis un peu soulagée car l'argent que je prenais auparavant pour acheter le maïs, sert à faire autre chose aujourd'hui parce que le maïs est disponible dans mon grenier et je peux prendre la quantité que je souhaite et en faire ce que je désire ».

Sa décision est également prise en compte en ce qui concerne la prise en charge sanitaire de ses enfants :

« Lorsque moi et mes enfants sommes malades c'est moi qui choisis le centre de santé dans lequel nous allons nous faire soigner puisque je contribue aux dépenses. Si c'était mon mari qui prenait tout en charge, il choisirait un centre de santé où les soins ne coûtent pas chers et cela ne garantit pas notre sécurité sanitaire ».

Les ressources de Sébastienne ont été aussi investies dans la construction des bâtiments dont l'un se trouve dans sa maison paternelle et l'autre chez son mari. Ces ressources lui permettent également de subvenir à ses besoins élémentaires (achat de vêtements, d'ustensiles, etc.). Sur le plan politique, Sébastienne a développé un fort potentiel de militantisme grâce à son leadership. Cela lui a permis d'acquérir une position stratégique dans la mobilisation des militants pour les partis politiques de passage dans le village. Ainsi, grâce à son autonomisation économique, elle a pu obtenir la liberté d'expression de la part de son mari et est libre d'assister activement à des réunions politiques et prendre des décisions. Cependant, il est difficile d'attribuer ces résultats exclusivement aux effets des interventions du projet WANEP.

• *Trajectoire de vie dans le processus de l'accès à la terre : Cas de Jocelyne*

Née en 1979, Jocelyne grandi dans le cercle familial jusqu'en 1993. N'étant ni scolarisée ni mise en apprentissage, elle grandit sous tutelle de sa mère. A l'âge adulte, pensa à ce qu'elle ferait de sa vie et décida de commencer le commerce. Dans ses débuts elle préparait de l'akassa, et parfois elle préparait du sodabi. Dans son rêve d'enfance, elle a toujours voulu se marier légalement avant qu'elle ne rejoigne la maison de ce dernier. Elle épousa un homme instruit et a eu le mariage légal et religieux qu'elle a toujours voulu. Son époux est le seul garçon de ses parents, lors de son premier accouchement elle donna naissance à un garçon, un autre lors de son second accouchement. Après avoir eu deux enfants, elle décida de recommencer avec ses activités génératrices de revenu car la famille s'est agrandie et le salaire de monsieur seul ne suffit plus. Elle acheta donc les outils pour la préparation du sodabi et transformation du manioc en « gari ». Son gari est d'une bonne qualité qu'elle s'exclamait en ses termes "arrivé au marché, si je ne vends pas mon gari personne d'autre ne pouvait personne son gari car le mien est bien fait et bien soigné". Avec le temps et les bénéfices accumulés elle commença à acheter des noix de palme qu'elle transforme en huile rouge. Elle contribue aux dépenses du foyer surtout à l'éducation des enfants en les envoyant à l'école. Elle élucide ses propos par cette affirmation "si mon mari manque de moyen financier pour la scolarité des enfants (car ils ont fréquenté une école privée) je l'aide à payer la scolarité car je ne veux pas voir mes enfants restés à la maison au moment où les autres enfants sont en cours. Aujourd'hui j'ai deux enfants à l'université".

Autre la transformation qui est son activité principale, Jocelyne fait aussi le jardin. Elle a obtenu la terre par le biais de son mari qui lui a cédé 0,5 ha de son héritage. Son époux possède également un palmerais qu'elle exploite et ensemble ils se partagent les bénéfices. Elle a aussi en sa charge des palmerais qu'elle exploite et à la fin de chaque année, elle paie une somme aux propriétaires en fonction des clauses du contrat. Au fil des années, malgré sa contribution dans les dépenses du foyer et les imprévus liés à la commercialisation de l'huile rouge et des cultures maraîchers, elle a pu s'acquérir 2 ha de terre sur laquelle à planter les jeunes plants de palmiers d'une variété améliorée.

Mère de cinq enfants, Jocelyne est aujourd'hui présidente du groupement des femmes « Affosogbé ». Malgré son manque d'instruction, elle sollicite l'aide de son époux pour la gestion socio-économique des activités du groupement. Sa détermination lui a conféré une certaine notoriété dans son environnement social et professionnel. Cette intensité relationnelle lui a permis d'être associée à plusieurs activités et a permis à son groupement de bénéficier d'appui technique et d'équipement pour la pisciculture et l'aviculture. Grâce à sa position j'ai eu assez de relation. Ce faisant, son intégration sociale n'a pas affecté ses relations conjugales. Elle raconte :

« Grâce à mon mari aujourd'hui je comprends peu à peu le français. Il est fier de moi aujourd'hui car parfois il se pose la question à savoir si c'est vraiment sa femme qui comprenait pas la langue du blanc qui est aujourd'hui leader d'un groupement de femme ». Jocelyne est souvent proposée par la communauté pour représenter ses consœurs lors des assises. Elle raconta en ces termes "c'est la communauté qui m'a choisi pour être parmi les représentants des OP pour la formation sur le code foncier domanial et le plaidoyer. Grâce à cette formation, j'ai appris beaucoup de

chose et c'est avec enthousiasme et fierté que je fais la restitution aux femmes de ma communauté. Elle poursuit encore "vous savez quoi ? Pour le règlement de conflit domaniaux les sages du village me concertent car j'ai la connaissance sur le code foncier, je suis honorée et cela me rend heureuse ».

L'amélioration du niveau social et du revenu de Jocelyne ont induit une forme de stabilité et de cohésion sociale au sein de son environnement familial. Elle affirme que

« Mon mari me consulte avant de prendre toute décision. Avant quand je ne faisais rien et c'est lui qui va travailler pour subvenir aux besoins de la maison, je n'avais pas droit à la parole et mon opinion ne comptait pas. J'étais réduite à une chose. Mais aujourd'hui grâce à mon indépendance économique, il me donne plus de considération. Entre vous et moi, je vous assure tout femme que nous sommes nous devons acquérir l'indépendance économique". Elle poursuit son récit en ces termes "mes deux grands garçons sont à l'université et je paie leur scolarité. J'ai aussi une parcelle ».

• **Trajectoire de vie dans le processus de l'accès à la terre : Cas de Alice**

Je m'appelle KOUTI Alice, je suis mariée et mère d'un enfant. Je suis couturière de métier auquel j'associe l'agriculture et le maraîchage à temps partiel. Quand j'étais tout petit, je voyais les difficultés que ma famille, ma maman et mes parents rencontraient et qui nous freinaient et je demandais à Dieu de m'aider afin que je réussisse dans ma vie et que j'ai un bon mari, que ma vie soit épargnée de cette difficulté que traverse ma famille. Donc j'ai mis tout ça en prière. Aujourd'hui, j'ai mon mari. Mais bien avant que je me marie, je suis allée à l'école un peu, j'ai atteint la sixième au collège avant d'abandonner. Quand j'ai abandonné, je suis allé apprendre la couture. La raison pour laquelle j'ai arrêté, c'est mon père. A un moment, il a décidé de ne plus investir de l'argent dans la scolarisation de ses enfants filles parce que il a dit que ses sacrifices consentis, tout ce qu'il a dépensé sur notre grande sœur aînée n'a donné aucun fruit si ce n'est pas la grossesse qu'elle nous a ramené. De ce fait, il a préféré investi sur ses enfants garçons. Face à cette situation, j'étais très vulnérable. Puisque j'étais un membre actif de ma communauté à l'Eglise, j'ai posé ma situation à une sœur religieuse de notre paroisse qui a décidé de m'aider en m'inscrivant en apprentissage à l'internat des Sœurs religieuses à Dangbo. C'est comme cela j'ai commencé la couture. Pendant que j'apprenais, je faisais de petit job et je trouvais un peu d'argent pour satisfaire mes besoins. C'est ce que je faisais jusqu'à ce que j'aie acheté quelques palmiers. Quand je récolte les palmiers je les vends, cela je le faisais même avant de me marier. Depuis que je me suis mariée, je n'ai pas encore acheté ma propre terre, mais j'ai accès à quelques lopins de terres sur lesquelles je fais du maraîchage pour gagner un peu d'argent et pour aider mon foyer en période de soudure à côté de mon atelier de couture. Ces lopins de terre, c'est mon mari et mes voisins qui me l'ont prêté. Ce que j'ai pu réaliser dans ma vie et dont je suis fier aujourd'hui, c'est que beaucoup de mes collègues n'ont pas pu obtenir le diplôme avant de se marier mais moi je l'ai obtenu avant de me marier et même, j'avais déjà un atelier de couture avant de rejoindre mon mari....Je me suis marié à l'Eglise en 2010 et c'est en 2016 que j'ai eu mon premier enfant. J'ai n'ai pas vite eu d'enfant. Vous imaginez toute la pression que j'avais au dos venant de partout, ma belle-famille, ma famille, les regards de mes voisins, de mes collègues, les gens se demandaient si je n'étais pas malade, tout cela constituait un grand poids pour moi, j'avais maigri. Mais puisque Dieu est grand, il m'a exaucé et m'a enlevé cette honte. Aujourd'hui, j'ai un petit garçon, celui avec qui bavarder, m'amuser, il est mon second mari. Encore mieux j'ai maintenant plus de considération du côté de ma belle-famille. Avant que je ne tombe enceinte, mon mari m'aimait, il a acheté de parcelle, a construit et on est dedans, mais sans l'enfant tu sentais qu'il y a quelque chose qui manquait, l'amour qu'il avait pour moi était parfois hypothéqué. Il faut dire que mon amour pour Ce qui a l'agriculture provient de mon séjour chez les sœurs religieuses où on nous a appris à faire le champ et j'ai constaté que quand on fait de ces petites activités comme l'agriculture, on a un peu d'agent et aujourd'hui j'arrive à résoudre mes problèmes moi-même sans forcément attendre l'aide de quelqu'un.

FORMULAIRE ANONYME DE COLLECTE DES TÉMOIGNAGES INDIVIDUELS

Projet : Kilimandjaro

+ de 30 ans	Moins ou = 30 ans		
H	F	JH	JF
x			

1. Selon vous, quels sont été les succès de ce projet ?

Comme succès de ce projet, il y a :

- *La communauté a été sensibilisée*
- *Participation des femmes dans 45 villages de l'arrondissement*
- *Couverture médiatique*
- *Organisation des jeux radiophoniques*
- *Émissions radiophoniques de sensibilisation*
- *Confession des boîtes à outils très utiles à la sensibilisation de la population*
- *Mise en place de partenariats avec les radios de la place*
- *Existence des relais*

2. Selon vous, quels ont été les défis et contraintes de ce projet ?

Le seul et principal défi est le refus à la femme d'hériter la terre alors qu'on leur exigeait de donner de cotisation lors des décès et autres événements. En effet, les hommes n'acceptent pas que les femmes héritent des terres de leur papa. Nous recevons des plaintes et nous essayons de faire la sensibilisation à travers certaines émissions radiophoniques avant même que le projet ne commence ses interventions dans la zone. La radio invitait les élus locaux, les conseillers communaux qui viennent expliquer sur l'antenne le contenu du code foncier aux populations.

Comme difficultés rencontrées par le projet, on a :

- *Les moyens sont conséquents mais limités;*
- *La réticence des hommes détenteurs des héritages.*

3 Quelles sont vos suggestions et recommandations pour la (suite) de la mise en œuvre du projet ?

- *Poursuivre nécessairement les actions du projet dans les villages identifiés (afin de permettre à la majorité des individus de se l'approprier);*

- *Mettre en place une stratégie d'accompagnement des acteurs identifiés et formés;*
- *Impliquer davantage les chefs de village car ils sont en contact direct avec les populations et avec eux, l'information passe plus vite.*
- *Impliquer également les députés (car c'est eux qui votent les lois);*
- *Utiliser une approche intégrée (étendre les interventions du projet sur d'autres domaines comme par exemple la Violence basée sur le genre. Cela permettra de rendre plus visible le projet);*
- *Élargir les interventions vers d'autres villages car choisir seulement 45 villages sur les 5290 villages, c'est très peu.*

4. Veuillez inscrire ici votre commentaire général

Il est très nécessaire de poursuivre les interventions. Ceux qui ont suivi peuvent mettre en application les acquis. Mais, ceux qui n'étaient pas là ont besoin d'être informés. L'accompagnement est nécessaire ainsi que l'appui. Les chefs de villages représentent des noyaux qu'on ne peut pas écarter si on veut assurer la réussite des interventions du projet. Il faudrait également sensibiliser les députés sur le code car ils sont aussi membre d'une famille et ils doivent comprendre que désormais leurs sœurs et leurs femmes ont les mêmes droits que les hommes en matière d'héritage il faut qu'ils servent d'exemple.

Il faudrait aussi que le projet élargisse ses interventions sur d'autres domaines comme les Violences basées sur le genre car si on se limite seulement aux violences faites aux femmes, les hommes se voient marginaliser et cela crée encore d'autres conflits sociaux.

FORMULAIRE ANONYME DE COLLECTE DES TÉMOIGNAGES INDIVIDUELS

Projet : Kilimandjaro

+ de 30 ans	Moins ou = 30 ans		
H	F	JH	JF
x			

1. Selon vous, quels sont été les succès de ce projet ?

Comme succès de ce projet, il y a :

- *Accès des femmes à la terre par héritage devenu réalité (même si c'est encore timide et que l'égalité dans le partage n'est pas encore respecté) :*
- *Mise en place du CoGeF pour la gestion du foncier au niveau village pour la légalisation des actions de location, prêt, métayage des terres afin d'éviter les conflits;*
- *Existence des relais;*
- *Formation des élus locaux, les chefs traditionnels/religieux, les représentants OP sur le code foncier;*
- *Collaboration avec l'ONG Hunger Free World qui constitue un très bon relai ;*
- *Identification des acteurs à la base*

2. Selon vous, quels ont été les défis et contraintes de ce projet ?

Les premières interventions du projet se sont heurtées contre la révolte des hommes parce qu'ils ne comprenaient pas les intentions des acteurs du projet. Mais après les formations sur le code foncier et les différentes explications, la plupart des hommes ont compris que les interventions vont dans le cadre du bien-être de tout le monde. Certains hommes ont déjà cédé la part d'héritage qui appartient à leurs sœurs.

Comme difficultés rencontrées par le projet, on a :

- *La peur des femmes à accepter et croire à la réussite des interventions du projet*
- *La réticence de certains hommes détenteurs des héritages.*

3. Quelles sont vos suggestions et recommandations pour la (suite) de la mise en œuvre du projet ?

- *Poursuivre nécessairement les actions du projet dans les villages identifiés (afin de permettre à la majorité des individus de se l'approprier);*
- *Mettre à la disposition de ceux qui vont faire la sensibilisation, des supports visuels*

(des films en rapport à l'accès de la femme à la terre et ses avantages);

- *Organiser les séances de formations au niveau des chefs-lieux des communes pour permettre à la majorité des acteurs d'y assister (car lorsqu'on déplace ça sur une longue distance, certaines personnes n'arrivent pas à y assister alors qu'ils représentent des acteurs stratégiques)*
- *Mettre en place une stratégie d'accompagnement des acteurs identifiés et formés;*
- *Disposer des traducteurs/supports en langue au cours des séances de formation pour permettre à la majorité des participants de comprendre ce qui se dit car il y en a qui reviennent des formations sans savoir de quoi il était question*

4. Veuillez inscrire ici votre commentaire général

Il serait vraiment bien de continuer encore les interventions du projet sur une durée d'au moins deux (02) ans. En effet, au début des interventions, les gens n'ont pas compris. Ils pensaient que les actions du projet n'étaient pas fondées et s'en moquaient. Mais à la suite des formations, ils ont compris qu'il s'agissait des lois qui existaient et qu'ils couraient des risques de sanctions sévères si éventuellement ils ne respectent pas ces lois. C'est ainsi que certains hommes ont adhéré à la cause des actions du projet. Pour permettre à la majorité des hommes d'accepter la chose, il faut faire durer les actions dans le temps.

Avec les actions du projet WANEP, plusieurs hommes ont compris que la femme jouit des mêmes droits que l'homme et qu'elle constitue un « objet » de valeur. En effet dans notre pays, les lois sont votées mais restent « cachées » et c'est quand quelqu'un les viole que les sanctions sont appliquées. Si on ne connaît pas les lois comment peut-on les respecter ? WANEP a donc fait un très grand exploit en expliquant ces lois sur le code foncier qui est une loi votée dans notre pays et non inventée par WANEP. Comme la majorité de la population connaît maintenant au moins les extraits sur l'accès des femmes à la terre et leurs conséquences, cela garantit une viabilité des interventions du projet. Personne n'accepte être punie par la loi. L'existence du CoGeF représente également une très grande potentialité pour la viabilité des actions du projet. Même après le projet ce comité peut œuvrer pour la vulgarisation de ses actions.

FORMULAIRE ANONYME DE COLLECTE DES TÉMOIGNAGES INDIVIDUELS

Projet : Kilimandjaro

+ de 30 ans	Moins ou = 30 ans		
H	F	JH	JF
	x		

1. Selon vous, quels sont été les succès de ce projet ?

Le projet du Kilimandjaro à donner de la valeur à la femme dans notre village, le projet est venu appuyer ce que les hommes ont l'habitude de faire car sans vous mentir, il y a déjà la motivation des hommes ici à donner de la terre aux femmes. Le projet est venu nous éclairer et changer la mentalité à ceux qui ne voulaient pas du tout donner accès à la terre à la femme dans le village parce que quoi qu'on dise, cela ne manque pas. Aussi, le projet nous a donné des connaissances sur le code foncier et les lois qui vont à l'endroit de la femme dans la société en matière d'accès à la terre. Entre il faut dire que de par les interventions de ce projet, l'accès des femmes à la terre a connu encore plus de progression dans notre localité.

2. Selon vous, quels ont été les défis et contraintes de ce projet ?

Le projet n'a pas appliqué les hommes. Alors que vous n'êtes pas sans savoir que les hommes et surtout les époux jouent un rôle primordial dans l'application de ces lois et droits d'accès à la terre. La réussite de ce projet dans ces localités devra passer par l'implication des hommes, des époux des femmes. Une contrainte que je voudrais souligner les règles de partages mentionnés dans le code foncier pénalise les hommes qui ne sont pas toujours d'accord sur les modalités de partages des terres. De plus les supports de vulgarisation qu'on nous a laissée sont en français, ce qui ne permet pas parfois leurs meilleures utilisations.

3. Quelles sont vos suggestions et recommandations pour la (suite) de la mise en œuvre du projet ?

Il faut que le projet prenne en compte les réalités et les besoins du milieu si non, réellement, nous avons l'habitude de donner de lopins de terre aux femmes ici. C'est une culture que nous avons hérité de nos parents. Et donc le problème d'accès des femmes à la terre n'est pas le plus important à notre niveau. A côté de la terre, il faut l'accès aux autres ressources productives que sont les intrants et crédits car il ne sert à rien que nous ayons accès à la

terre sans pouvoir les exploiter. Aussi, faut-il que le projet implique les hommes. Le fait que le projet ait sa base à Cotonou n'est pas une bonne et ne descende que pour former les gens n'est pas une meilleur approche de communication avec les bénéficiaires.

4. Veuillez inscrire ici votre commentaire général

Nous remercions WANEP BENIN cette initiative qu'il a portée vers nous. Non seulement cette initiative permet le développement de la femme mais elle nous permet également de sortir de notre ignorance sur nos droits. Comme aucune œuvre humaine n'est parfait, j'inviterais vraiment WANEP à prendre en comptes nos réels besoins pour de futurs interventions.

Annexe 11. Liste des participants au focus group dans la zone d'étude

VILLAGE DE GBADA (ADJOHOUN)

Noms et Prénoms	Statut	Contacts
ZINSOU Gauthier	Producteur, Relai Communautaire	-
VIGNON Alice	Membre OP	96 27 25 65
DAH HOUNGNITO Alice	Membre OP	-
GATCHE Céline	Membre OP	66 38 02 98
KOUNASSO Hélène	Membre OP	-
HOUNKPONOU	Membre OP	-
KIKI Clémence	Membre OP	-
DABGEKPO Orpa	Membre OP	-
GANKPE Frida	Membre OP	-
KOUBOGNI Clément	Membre OP	67 70 95 30
YEHOUESSI Zackari	Membre OP	

VILLAGE DE AHOYÊYÊ (POBÈ)

Noms et Prénoms	Statut	Contact
KOUTCHIKA Modjisola Kesia	Membre OP	62 89 53 40
TOWOBOLA Antoinette	Membre OP	SC/62 89 53 40
AFFIN Madeleine	Membre OP	
KOUGBAKI Rosaline'	Membre OP	
OLOUBOULOU Félicité	Membre OP	SC/62 89 53 40
AKINDELE Gabriel	Membre OP	96 57 27 87
DOYICHA Josua	Membre OP	97 05 27 86
FADINAN Jean	Membre OP	SC/96 57 27 87
OGOUDJOBI Yabo	Membre OP	
ATCHE Gbemisola	Membre OP	
ADJAYI Célestine	Membre de la population	SC/96 57 27 87

VILLAGE DE EWÊ (KÉTOU)

Noms et Prénoms	Statut	Contact
OROBII Joseph	Autorité locale	67802961
ADOUNSA Fernande	Membre OP	96100267
BOCCO Léocadie	Membre OP	99070775
HESSA Olivier	Membre OP	63116002
DOSSA Laurent	Membre OP	97819337
DOSSOU Martine	Membre OP	-
HOGBATO Pascaline	Membre OP	-
AKAN Sophie	Membre OP	97499593
HOUNKPA Dénise	Membre OP	96514565
DJOSSAVI Julienne	Membre OP	61972908

VILLAGE DE AGBONAN (BONOU)

Noms et Prénoms	Statut	Contact
DENAKPO Madéline	Membre OP	96573600
ZOUNON Pierrette	Membre OP	-
KOUMONNOU Célestine	Membre OP	-
SONON Victoire	Membre OP	66424316
GONOU Fidèle	Membre OP	96165851
AHOLOU Maria	Membre OP	96300225
SADIAKA Bathélemie	Membre OP	97145817
ALIGA Valentin	Autorité locale	97496879
FAGBOHOUN Zakari	Autorité locale	97781389
GOUDAYI Rose	Membre OP	96222439
BONAN Wilfried	Membre OP	96812101
BONOU Marc	Membre OP	97594304

VILLAGE DE AGONDOTAN (ZÈ)

Nom &Prénom	Statut	Contacts
AKOMAGNON Richard	Producteur	97633990
DASSI Jérémie	Producteur	63814435
FADONOUGBO Philomène	productrice/Transformatrice	64145645
CAKPO Julienne	productrice/Animatrice Nutrition/Représentante OP "ALO ALOME»	60055269
GANDE Agossi	Transformatrice	
FADONOUGBO Joséphine	Productrice	
LEKPON Léonie	productrice OP «GBENONK-PO»	99100419
DASSI Bertin	Producteur	
DENON Bernadin	Président Groupement «BIBI-TIN»	97427536
DOSSOU Hortence	productrice/transformatrice	65705768
DENON Aline	Productrice	61582048
DANTON Philomène	Transformatrice	63586578
DOSSA Jeanne	Transformatrice	
CHANKPAN Chantal	Productrice	69347047
ZOUNTCHEME Blandine	Productrice	
GANDE Gisèle	Productrice	95071167
GBODJETE Virginie	productrice/Transformatrice	68211449
DANSOU Marcellinie	productrice/Représentante OP «Miwanoude»	96141114
AHLIMANGBE Mahoussi	Productrice	
ADANHOU Elisabeth	Productrice	64202356
GNANHOMÉ Nadine	Coiffeuse	99806434
LISSANOU Célestine	Représentrice OP «FINANDE»	66048658
DASSI Géraud	Producteur	66066852
ATEDE Colette	Productrice	
KPEMANGBA Raphael	Producteur	62162587
GANDE Séraphine	Productrice	

VILLAGE DE ADJIDO (DANGBO)

Nom &Prénom	Statut	Contacts
ASSOGBA Elisabeth	membre groupement MAHUDEKON	96191883
GANDONOU Johana	membre groupement MAHUWAME	61634843
SOVI Madeleine	membre groupement MAHUWAME	
HOUNDEDE Victorine	membre groupement WADAGBE	
AFFATON François	membre groupement KPONINON MAHUME	96446075
KPANOU Elie	membre groupement DJRADO	96784490
MINHOMIN Isaïe	membre groupement MAHUDEKON	66317170
HOUSSOU GANVE Eugénie	membre groupement ALODO ALOMIN	96736014
HOUSSOU Cécile	membre groupement MAHUWAME	97652010
KINNIN Marie	membre groupement KPONINON MAHUME	
ADOMANVO Henriette	membre groupement ALODO ALOMIN	
BOSSA Conforte	membre groupement MAHUWAME	
HOTON Angèle	membre groupement WADAGBE	

VILLAGE DE ATTOGON (ALLADA)

Nom &Prénom	Statut	Contacts
OKEBIYI Jeanne	productrice	94809397
ADOKO Martine	productrice	96806359
COFFI Sèna Ghislaine	Ménagère	63069298
MARTINS Germaine Emma-nuella	transformatrice	67589679
KPADONOU Ella Claudette	transformatrice	
DETONDE Denis	Eleveur/producteur	66427665
WEKE Vincent	producteur	

VILLAGE DE SÈDJI (TOFFO)

Nom et Prénoms	Statut	contacts
GBEKPON Vanita	Membre du groupement ZEDAGA	61428392
MIDJONON Vicencia	Présidente du groupement ZEDAGA	95581589
HOUEDANOU Rémi	Représentant CA	97347804
HOUNKANRIN Rigobert	Représentant CQ	97069643
AGBATO François	Agent de la Mairie TOFFO	97348070
HOUESSOUKPE Christian		96822454
TCHEGBE Alice	VP Groupement AYIDOTE	
MONTCHO Eric		63694864
HOUNSA Véronique	Membre du groupement ZEDAGA	
TEKAN Ghislain	membre du groupement AYIDOTE	60575629
KOHINNOU Evariste	Représentant OP AYIDOTE	66368959
EGAH Jeanne	membre du groupement AYIDOTE	
TEKAN Jean	Représentant OP AYIDOTE	96782367
AZONDATA Julienne	Présidente du groupement AYIDOTE	

Du **KILIMANDJARO** À L'**ATACORA** POUR **NOS TERRES**

Une initiative coordonnée par :



sous le pilotage de :
CEBEDES xu dodo,
Synergie Paysanne,
CJ2D, GEA Bénin, WILDAF Bénin,
DHPD ONG, PNOPPA.

DR COSSI LÉONARD HINNOU
Agro-sociologue, Consultant

Produit grâce au soutien financier d'Affaires mondiales Canada



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



OXFAM